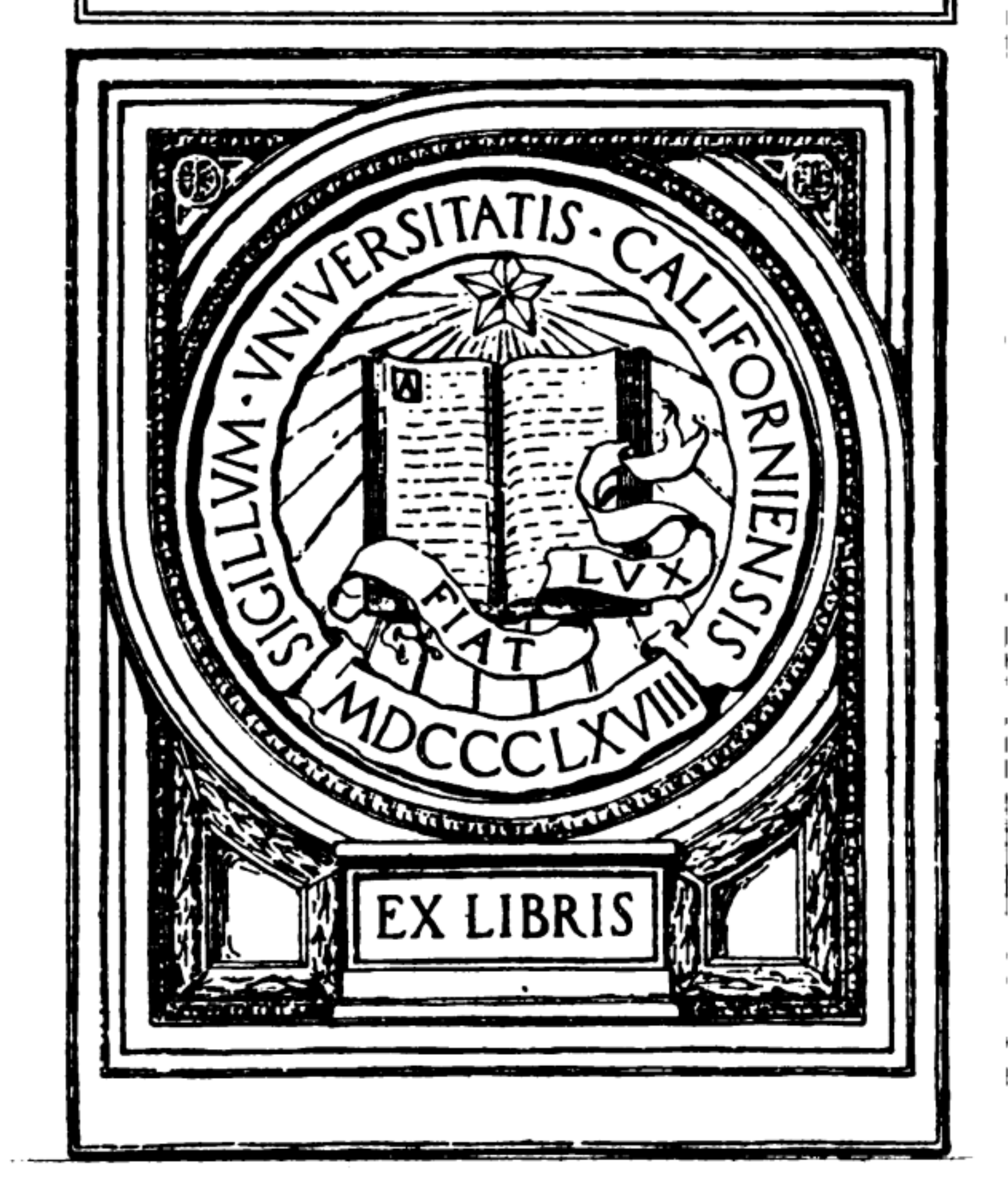
LES
FORTUNES
ET ADVERSITEZ
DE JEAN
DE REGNIER


UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT LOS ANGELES
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS


DON DE
MADAME FUDGER

SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

LES FORTUNES ET ADVERSITEZ

DE JEAN REGNIER

TEXTE PUBLIÉ PAR

E. DROZ



Le Puy, imp. R. Marchessou. — Peyriller, Rouchon et Gamon, successeurs.

LES

FORTUNES ET ADVERSITEZ

DE JEAN REGNIER

TEXTE PUBLIÉ PAR

E. DROZ



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

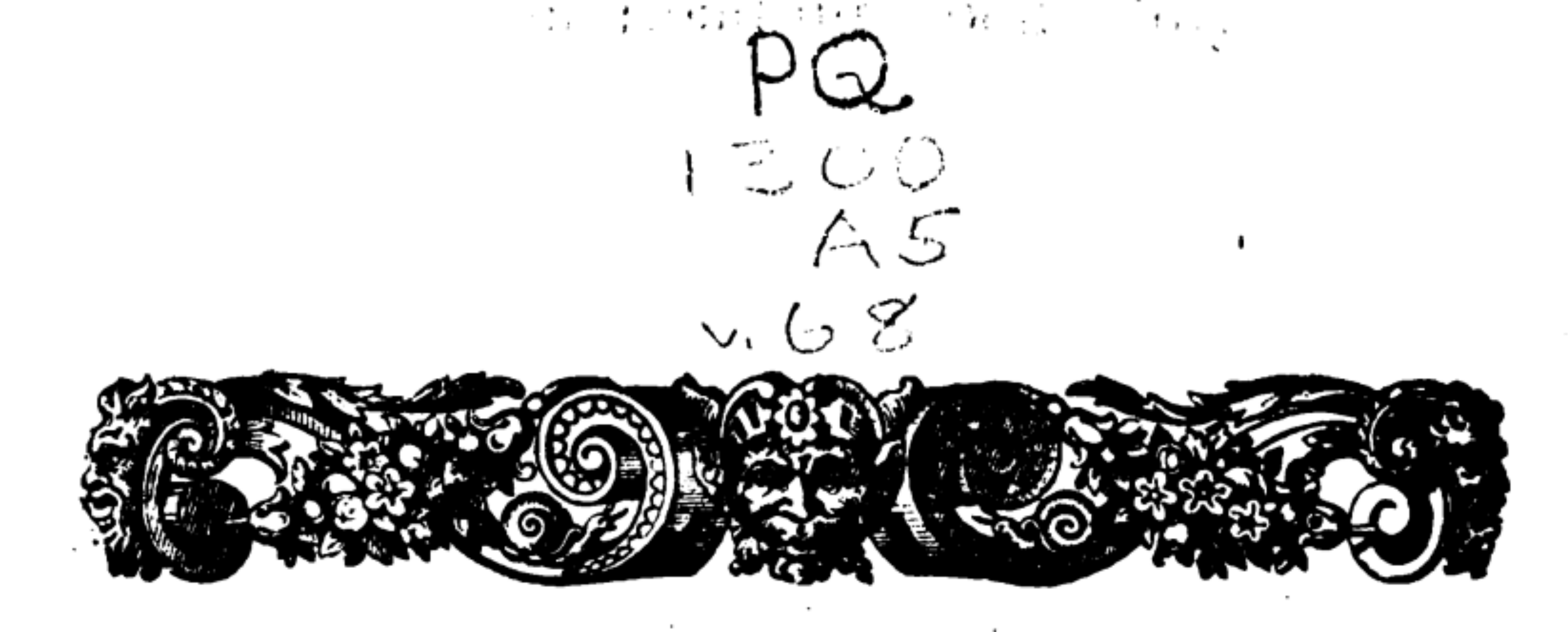
MDCCCCXXIII

Publication proposée à la Société le 15 Décembre 1922.

Approuvée par le Conseil dans sa séance du 2 février 1923, sur le rapport d'une Commission composée de MM. Faral, Jeanroy et Roques.

Commissaire responsable :

M. A. Jeanroy.



AVANT-PROPOS

Dans la première partie de sa *Note sur les deux poètes Jean et Mathurin Régnier*, parue en 1909, M. Emile Roy, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, annonçait une réimpression annotée des *Fortunes et adversitez* ; c'est pourquoi, quand j'entrevis la possibilité de donner moi-même une nouvelle édition de ce livre, M. A. Jeanroy voulut bien me mettre en rapport avec le savant dijonnais qui, non seulement renonça à achever son édition, car il était absorbé par d'autres travaux, mais mit très généreusement ses notes à ma disposition pendant tout le mois de novembre 1917. Ces notes, qui sont d'ordre bibliographique et biographique, complètent ou corrigent les renseignements de E. Petit et de ses prédécesseurs, qui se sont trompés sur l'origine du bailli Jean Regnier et sur sa descendance. Les renseignements nouveaux contenus dans le chapitre de la Vie de Jean Regnier, la mission au Concile de Bâle en particulier, sont des trouvailles dues à la patiente érudition de M. E. Roy, qui a dépouillé

les archives de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Je lui exprime ici toute ma gratitude, et je m'excuse de mettre sous ses yeux une édition qui n'est probablement qu'une pâle ébauche à côté de celle qu'il nous aurait donnée si ses fonctions lui avaient laissé le loisir de la mener à bien.

Mon travail, terminé en 1919, sommeilla pendant quatre ans dans mes cartons, où il dormirait probablement encore si la Société des anciens textes n'avait pas consenti à lui faire bon accueil. De nombreuses modifications, apportées à sa forme, sont dues à la science et à la grande bonté de M. A. Jeanroy, mon commissaire responsable, et de M. M. Prinet, mon maître, qui ont bien voulu revoir le manuscrit et les épreuves.

Je me permets de leur exprimer à tous deux ma sincère reconnaissance pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail.

I

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie du livre de Jean Regnier est relativement abondante, mais elle ne comprend guère que des études incomplètes, de brèves mentions et des analyses sommaires d'où il y a peu de chose à tirer.

La Croix du Maine [1], qui connaissait le livre des *Fortunes et adversitez* dans l'édition de Jean de la Garde, a consacré à Jean Regnier une notice bien inexacte. Du Verdier [2] l'a jugé en quelques mots. « Il n'y a rien de bon, excepté quelques proverbes servant de refrain de ballade », et il en cite quatorze, qui ne forment vraiment pas la partie originale du livre. Colletet ne parle pas de Regnier dans ses *Vies des poètes françois* [3]. L'abbé Lebeuf [4] répète ce qu'avait dit la Croix du Maine et ajoute quelques mots relatifs au testament. Selon lui, et il a raison, l'auteur en a fait deux; dans le second il décrit « d'une manière badine » le cérémonial qu'il voulait qu'on observât à son enterrement. C'est ce passage qui a donné naissance à la légende si souvent répétée du testament burlesque.

Ces notices ne donnaient aucune indication précise sur le bailli et son œuvre. Le premier, l'abbé Goujet [5]

1. *Bibliothèques françoises*, éd. Rigoley de Juvigny, 1772, t. I, p. 580.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 509.
3. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, t. II, p. 59-77 (art. de P. Bonnefon).
4. *Mémoires concernant l'hist. eccl. et civile d'Auxerre*, 1743, t. II, p. 499. Il connaissait cet ouvrage d'après l'exemplaire du marquis de Guerchy (voir *Mercure*, juillet 1725, p. 1603).
5. *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 324-344.

s'en occupa longuement et analysa consciencieusement le livre de Jean Regnier[1] en corrigeant certaines inexactitudes de ses prédécesseurs. Cependant induit, lui aussi, en erreur par les vers où le bailli appelle sa femme « ma soeur », il croit qu'il s'agit de deux personnes différentes. Il s'arrête également au mot « déchanté » appliqué à la messe de Requiem et démontre que le déchant est chose impossible en pareil cas. A propos du testament, l'abbé Goujet est choqué de l'audace du bailli : « Il n'y a que Villon qui ait été capable de porter la plaisanterie jusque là ». Il l'excuse en supposant que le testament qui nous est parvenu « n'a pu être composé que depuis qu'il était plus assuré de son sort ».

En 1742, l'abbé Papillon[2] reproduit les jugements de La Croix du Maine et de Du Verdier. Un siècle plus tard (1847), Viollet le Duc[3] écrit brièvement. « Jean Regnier publia un poème sur les malheurs de la France et un testament ».

Campaux[4], parlant du testament de Villon le rapproche de celui du bailli d'Auxerre. Le marquis de Gaillon[5] fait en 1862 une nouvelle analyse du livre, assez spirituelle et contenant quelques remarques neuves. L'auteur relève deux refrains qui se trouvent déjà dans Eustache Deschamps et surtout, en se fondant sur la ballade des seigneurs du temps jadis, il montre quel

1. Il possédait un exemplaire du livre des *Fortunes et adversitez* qui lui venait de Baluze et qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque de Versailles, où il est coté G. 45. Il porte sur le premier feuillet : *Stephanus Balusius, Tutelensis*, et sur le verso du feuillet de garde : *De chez M. l'abbé Baluze, 18 l. d'achapt*.

2. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. II, p. 192-3.

3. *Catalogue des livres composant la bibliothèque de M. V. L. D.*, Paris, 1847, p. 231.

4. *François Villon, sa vie et ses œuvres*, 1859, p. 25-30.

5. *Bulletin du bibliophile*, Techener, Paris, 1862, p. 741-760.

péril il y aurait à faire de Regnier un précurseur de Villon. Le jugement littéraire qu'il porte sur le bailli est trop favorable : il le place entre Villon et Charles d'Orléans. Un peu plus tard, Monseigneur Crosnier [1] publie la ballade du comte de Nevers et la réponse du bailli, il donne également quelques renseignements sur le Maumigny de la pièce nº X. Cet article amena une rectification de Challe [2] à propos du mariage de Jean Regnier. En 1867, P. Lacroix [3] publia une nouvelle et très inexacte édition des *Fortunes et adversitez*. La notice [4] que Lacroix joignit au texte, reproduisait en partie celle de Goujet. Cependant il y affirmait que l'ouvrage était le prototype des deux testaments de Villon parce que Regnier avait écrit « une ballade à la Sainte Vierge, une chanson à sa maîtresse, un rondel à une dame, une ballade qui rappelle exactement celle des neiges d'antan, etc ». La ballade dialoguée : *Ami?* — *Sire*... lui semblait le modèle du *Débat du corps et du cueur* ; le refrain : « Il n'est bon bec que de Paris » provenait évidemment du vers de Regnier : « Qu'il n'est ouvraige que de Reims ». Au reste Regnier n'aurait pas simplement été plagié par Villon, il lui aurait lui-même donné communication de ses vers. Challe, qui avait publié un long extrait du poème de Regnier en 1843 [5], en donna un second [6] trente ans plus tard. Il y suppo-

1. *Bulletin de la société nivernaise* (seconde série) 1863, t. I, p. 371.
2. *Ibid.*, 1867, t. II, p. 156.
3. Impression faite pour une société de bibliophiles, à cent exemplaires numérotés, Gay et fils, Genève.
4. Elle a aussi paru dans les *Recherches bibliographiques sur des livres rares et curieux*, par P. L. Jacob, 1880, p. 122-131.
5. *Annuaire historique du département de l'Yonne*, 1843, p. 264-326.
6. *Ibid.*, 1874, p. 216-235.

sait que le poète avait accompagné Charles de Savoisy en Orient et, parlant de Villon, il remarquait que ce dernier avait souvent imité et parfois copié Regnier. A. M. Moreau [1], dans une étude sur *Guerchy et ses seigneurs*, résume le livre du bailli et esquisse la biographie de l'auteur.

Refaisant l'histoire du Testament en tant que genre littéraire, M. Bijvanck [2] consacre quelques lignes à Jean Regnier, il nie que notre auteur ait servi de modèle à Villon, il trouve son œuvre « diffuse, informe et monotone ». Le R. P. Chapotin [3] a publié en partie le testament ; il cite les dispositions que le poète avait prises pour ses funérailles : « Je pense bien, dit-il, que rien de semblable ne s'est fait pour son enterrement ». En 1895, Petit de Julleville [4] analyse agréablement l'ouvrage, il relève un vers qui n'avait encore frappé personne (v. 88) et croit pouvoir en déduire que le bailli se servait d'une orthographe phonétique. Dans son livre très connu sur Villon [5], Gaston Paris mentionne Jean Regnier et ses œuvres qu'il qualifie de « document humain de premier ordre » ; pour lui le testament, quoique à moitié badin, a cependant un fond sérieux.

Tous ces auteurs étudient surtout en Jean Regnier le poète.

En 1903, E. Petit [6], se plaçant au point de vue historique, rassembla les matériaux relatifs au bailli

1. *Ibid.*, 1884, p. 70-222.

2. *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de Fr. Villon*, Leyde, 1882, p. 116-117.

3. *Les Dominicains d'Auxerre*, 1892, p. 124.

4. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, t. II, p. 157.

5. *François Villon*, dans la collection des *Grands écrivains français*, 1901, p. 120.

6. *Le poète J. Régnier, bailli d'Auxerre*, 1393-1469 (*Bull. de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1903, deuxième semestre). Je le citerai toujours d'après un tirage à part.

d'Auxerre qu'il avait trouvés dans ses longues recherches sur la cour des ducs de Bourgogne. Je le citerai souvent en parlant de la biographie du bailli. Dans un chapitre sur les poètes prisonniers au xv[e] siècle, M. P. Champion [1] consacre une page au bailli d'Auxerre. Son opinion sur le testament est clairement exprimée : « Il s'agit bien d'un testament farce et non d'un testament moral comme celui de Jean de Meung ». M. E. Roy [2] a montré, grâce à un texte autographe, que le bailli ne se servait pas, comme l'avait prétendu Petit de Julleville, d'une écriture phonétique. Enfin en 1913, M. A. Piaget [3] a mentionné Jean Regnier à propos de la chanson d'Alain Chartier que le malheureux bailli chanta en sortant de prison.

II

MANUSCRIT ET ÉDITIONS

L'œuvre de Jean Regnier ne semble pas s'être conservée en manuscrit. Je n'ai du moins retrouvé sous cette forme qu'une seule chanson, la « ballade en trois » (vers 2256-2311) qui figure sans attribution dans le ms. 205 (fol. 375) de la bibliothèque de la ville de Berne. Ce manuscrit, qui date de la seconde moitié du xv[e] siècle, a été écrit à Sens [4].

La première édition, dont le permis d'imprimer est

1. *Le prisonnier desconforté*, *Bibl. du* xv[e] *siècle*, t. VII, 1909, p. XVIII.
2. *Mélanges offerts à M. Wilmotte*, 1910, deuxième partie, p. 581-586.
3. *Mélanges offerts à E. Picot*, t. II, p. 157.
4. Jubinal, *Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique*, 1838, p. 22.

du 10 mai 1524, parut le 25 juin 1526 chez Jean de la Garde. Je n'en connais que cinq exemplaires : l'un est à la Bibliothèque nationale, coté Réserve Ye 1400 ; un autre, à la Bibliothèque municipale de Versailles, appartint à Baluze puis à l'abbé Goujet (coté G. 45) ; un troisième, qui fut auparavant la propriété du baron J. Pichon, de Techener, de Giraud de Savines et du comte de Lignerolles, est maintenant dans la bibliothèque de la baronne James de Rothschild (numéro 2805 du catalogue Picot) ; un quatrième faisait partie de la collection Fairfax-Murray (numéro 481 du catalogue W. Davies) et est maintenant en la propriété de M. E. Rahir ; un dernier enfin, dont quatre feuillets sont refaits à la main, figura à la vente La Roche-Lacarelle (30 avril au 5 mai 1888), où il fut acquis par un amateur resté inconnu, pour la somme de quatre cents francs [1].

Cette unique édition ancienne a été décrite d'abord très sommairement par Brunet [2] et par l'auteur du catalogue de la vente La Roche-Lacarelle [3], puis avec plus de détails par M. W. Davies et enfin avec beaucoup de précision par M. E. Picot.

Voici la description de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale :

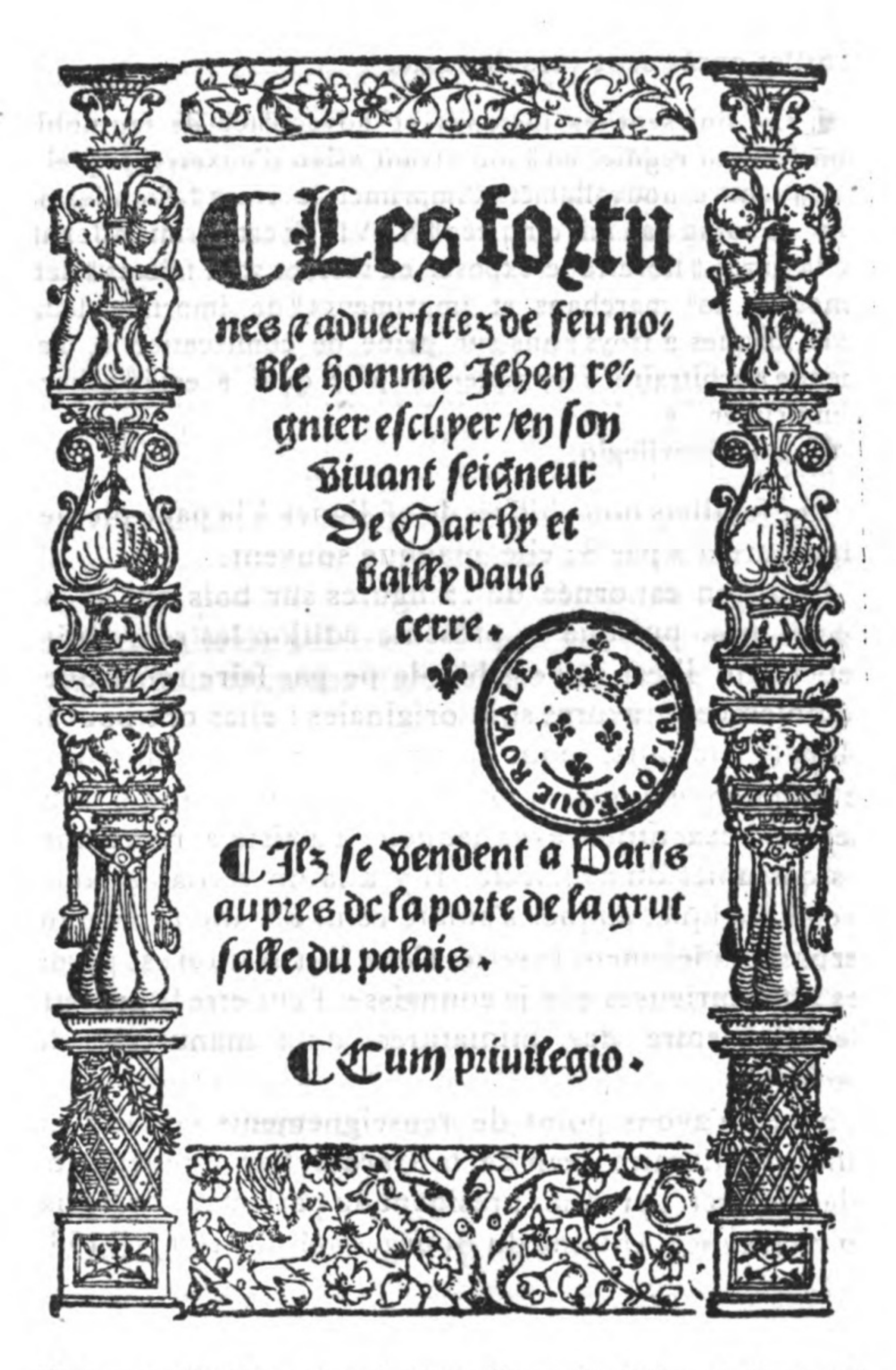
¶ LES FORTU‖nes & adversitez de feu no‖ble homme Jehan re‖gnier escuyer, en son ‖ vivant seigneur ‖ de Garchy et ‖ bailly d'au‖cerre‖.

✠‖¶ Ilz se vendent a Paris ‖ aupres de la porte de la grãt ‖ salle du palais. ‖ ¶ Cum privilegio.

1. *Table alphabétique des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes... suivie de la liste des prix d'adjudication* etc. [E. Picot], 1888.

2. *Manuel du libraire*, t. IV, col. 1187.

3. *Catalogue des livres rares et précieux... composant la bibl. de feu M. le baron S. de La Roche-Lacarelle.*



¶ Les fortu
nes et aduersitez de feu no-
ble homme Jehan re-
gnier escuyer/en son
viuant seigneur
de Garchy et
bailly daus
cerre.

¶ Ilz se vendent a Paris
aupres de la porte de la grant
salle du palais.

¶ Cum priuilegio.

Cette reproduction est mal venue. Les a de *Jehan* et de *grant* sont déformés.

L'achevé d'imprimer se trouve au verso du dernier feuillet après sept vers de texte.

¶ Cy finissent les fortunes et adversilltez de feu noble hom̃e Jehan regnier en || son vivant esleu d'auxerre, lequel a esté || achevé nouvellemẽt d'imprimer le vingt || cinquiesme jour de juing l'an mil cinq cẽs || XXVI. Et est permis a Jehan de la garde || libraire le exposer en vẽte, et sont faictes || deffences a to⁹ marchans et imprimeurs || de imprimer ledit livre jusques a troys || ans sur peine de confiscation & d'amende || arbitraire a compter du jour qu'il a esté || achevé d'imprimer. ||
¶ Cum privilegio.

144 feuillets non chiffrés de 26 lignes à la page pleine; signature a-s par 8; elle manque souvent.

L'édition est ornée de 15 figures sur bois que je ne décris pas, puisque la présente édition les reproduit; cependant il est impossible de ne pas faire remarquer combien ces gravures sont originales : elles ont pour la plupart été faites pour le livre et si l'on songe que la première édition est de 1526, on ne peut que s'étonner de l'exactitude avec laquelle l'artiste a représenté les costumes du xve siècle. Il y a là un véritable souci archéologique, auquel s'ajoute celui de suivre et d'interpréter fidèlement le texte. Cette illustration est parmi les plus curieuses que je connaisse. Peut-être le graveur s'est-il inspiré des miniatures d'un manuscrit du xve siècle.

Nous n'avons point de renseignements certains au sujet du libraire Jean de la Garde. Par une lettre de Pierre Lizet [1], premier président du parlement de Paris, au chancelier Antoine du Bourg, datée du 16 avril 1538

1. Elle est reproduite par Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. IV, n° 702 et par A. Cartier, *Le libraire J. Morin et le Cymbalum mundi* dans le *Bull. de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1889, p. 579.

et se rapportant à l'emprisonnement de Jean Morin, éditeur du *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers, on apprend qu'un Jean de la Garde vient d'être brûlé pour « blasphèmes hérétiques et scandaleux » avec les livres suspects qu'il avait chez lui. D'autre part, M. Ph. Renouard [1] a retrouvé dans un acte de 1542 un Jean de la Garde, libraire-juré, et la question, qui ne peut encore être résolue, se pose de savoir si le personnage exécuté est l'éditeur de Jean Regnier ou quelqu'un de sa famille. Jean de la Garde habita, avant 1512, rue des Marmousets, puis jusqu'en 1521, « sur le pont Nostre Dame, à l'enseigne Saint Jehan l'evangeliste ». Il avait aussi une boutique « au palais au premier piller devant la chapelle ou l'en chante la messe de messeigneurs les presidens » ou bien « auprès de la porte de la grant salle du palais » [2]. C'est cette dernière adresse que porte le livre des *Fortunes et adversitez*.

Il est dédié par le libraire à Claude Le Marchant, seigneur du Bouchet [3], élu d'Auxerre, qui était « en aucun degré » parent du poète. Pour quel motif Jean de la Garde voulait-il lui être agréable ? C'est ce que nous ignorons ; peut-être Le Marchant avait-il partagé les frais de l'édition.

La seconde édition, faite par P. Lacroix d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, devait être une « réimpression textuelle » de la première. Elle ne satisfait guère aux exigences de la critique ; d'ailleurs son faible tirage la rend maintenant presque introuvable [4].

1. *Revue des livres anciens*, t. II, fasc. II, p. 132-134.
2. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*, 1898, p. 204.
3. Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermanton, comm. de Bazarne.
4. *Les Fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Regnier*, réimpression par P. Lacroix, Genève, J. Gay, 1867.

III

VIE DE JEAN REGNIER

Les membres de la famille Regnier d'Auxerre sont nombreux et, pour le malheur de leurs biographes, six au moins d'entre eux portèrent en l'espace de cent ans le prénom de Jean. Pour les distinguer on les qualifiait successivement de « jeune » puis d' « aîné », mais cette dénomination elle-même n'apporte guère de clarté.

En décembre 1371, une charte d'affranchissement est passée devant Jean Regnier l'aîné, garde du scel de la prévôté d'Auxerre [1]; le même personnage est mentionné avec son fils Jean Regnier le jeune en 1378 [2]; il eut un autre fils Pierre, qui hérita de lui une maison qui appartint plus tard au poète [3].

1. Arch. nat., JJ 135, nº 168, et collection du comte de Chastellux, nº 373 (l'inventaire de celle-ci se trouve dans le *Bull. de la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, 1903, p. 117).

2. Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, 1743, t. II, p. 468.

3. Arch. nat., JJ 130, nº 279, et collection Chastellux, nº 353. Pierre Regnier épousa Marguerite, fille de Gaucher Vivien. Ce Gaucher fit, en mai 1376, hommage au roi, dont il était conseiller, d'un fief consistant en la tierce partie de la coutume du sel vendu de Bassou (Yonne, arr. et cant. de Joigny), jusqu'au pont d'Auxerre et de plusieurs étaux de la boucherie de cette ville arrentés 10 francs par an. C'est peut-être le même qui, en 1343, avait fait don à l'abbaye Saint-Père d'un courtil tenant à la vigne de la Maison-Dieu afin que l'anniversaire de son père Sébastien Vivien et le sien fussent célébrés après sa mort (Arch. Yonne, H 1314). Le 1er mars 1392, Pierre Regnier fait hommage au roi, au nom de sa femme, de plusieurs étaux en la boucherie d'Auxerre « a lui advenus par la succession de feu Gaucher Vivien, son beau-père » (Arch. nat., P 132 et coll. Chastellux, nº 396). Le 21 janvier 1406 il fait hommage au roi d'un fief consistant en partie du

En 1404 Jean Regnier est lieutenant de Gasselin du Bos, capitaine d'Auxerre [1]; l'année suivante il est lieutenant général [2]. Ce personnage devient l'aîné par rapport à son fils encore mineur dans un bail de 1405, où il est mentionné parmi les maîtres et gouverneurs des grandes Charités [3]. Le poète Jean Regnier, qui à ce moment était qualifié de jeune, est donc le fils de Jean Regnier l'aîné et non de Pierre Regnier, comme l'avait cru E. Petit; cette filiation est du reste confirmée par les pièces du procès de 1456 [4]. En 1414, étant garde du scel, le père du poète est député à Paris pour savoir les intentions du roi [5]; le 6 avril de la même année il vient au chapitre d'Auxerre, accompagné des gens du roi et des conseillers de la ville, pour présenter aux chanoines les lettres par lesquelles le roi donne avis de la paix d'Arras [6], le 4 octobre 1417 il est envoyé par Jacques de Courtiamble, gouverneur de l'Auxerrois, pour recevoir le serment des habitants de Brienon [7]. Il mourut probablement avant le 21 mars 1421, car Jean Regnier le jeune abandonne à cette date ses droits sur

sel vendu depuis Bassou jusqu'à Auxerre (Arch. nat., P 132, n° 9 et coll. Chastellux, n° 518). Il est encore mentionné parmi les échevins de 1410 (Lebeuf, *liv. cit.*, t. II, p. 469). En mai 1411, Marguerite Vivien, sa veuve, ayant la garde de leurs enfants, afferme les biens qu'elle possède en la seigneurie de Laduz (Bibl. nat., Dossiers bleus 560, n° 14764, et Carrés d'Hozier 530) et l'année suivante il est fait mention du bail d'un étal « tenant à l'étal damoiselle Margot Vivianne, veuve de Pierre Regnier, écuyer » (Arch. Yonne, G 1988).

1. Lebeuf, *liv. cit.*, t. II, p. 263.
2. Bibl. nat., coll. Bourgogne, t. III, p. 108 v°.
3. Arch. Yonne, H supplément 2458.
4. Lebeuf, Challe et Quantin, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, 1855, t. IV, p. 262.
5. Lebeuf, *liv. cit.*, t. II, p. 275.
6. *Ibid.*, t. II, p. 276.
7. Bibl. nat., coll. Bourgogne, t. LV, fol. 258, « Jehan Regnier le jeune, ecuier, lieutenant de monseigneur le bailli ».

des héritages situés à Branches [1], et certainement avant 1424, année à laquelle, dans le censier du prieuré de Saint-Eusèbe, les héritiers de Jean Regnier l'aîné paient 4 deniers pour leur maison [2].

C'est probablement avant cette date que le futur poète fit en Orient un voyage que nous connaissons par quelques vers du *Livre de la Prison*, mais ce passage ne suffit pas à dater ce déplacement. Il nous dit, et ce détail sera peut-être vérifié quelque jour, qu'au moment où il séjournait en Syrie le comte de Salisbury [3] y fut fait chevalier. Le comte est certainement Thomas de Montacute (1388-1428) qui fut « grant aventurier en France » [4]. Quels sont les motifs qui engagèrent Jean Regnier à se rendre en Terre Sainte? Certains ont cru qu'il accompagnait le seigneur de Savoisy ; E. Petit pense que l'auteur voyagea pour s'instruire [5], mais rien n'autorise ces suppositions. D'après les villes citées, il est possible de reconstituer son itinéraire, qui concorde parfaitement avec celui des pélerins accomplissant le saint voyage de Jérusalem [6]. Après avoir traversé la Lombardie, il s'embarqua probablement à Venise, car il vit l'Esclavonie (aujourd'hui Dalmatie), passa par Céphalonie, la Morée, Candie, Rhodes, Chypre, Nicosie, l'Escandelour [7], la Syrie, Jérusalem,

1. Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant. Carrés d'Hozier 530, fol. 196.

2. Arch. Yonne, H 1351, fol. 5.

3. Les bibliographes anglais ne mentionnent pas cet événement de la vie du comte, M. C. Bémont a eu l'obligeance de m'en assurer.

4. Vers 1483-90.

5. *Liv. cit.*, p. 6.

6. Il existe toute une littérature qui nous permet de suivre Jean Regnier : *Le voyaige d'oultremer en Jherusalem* par le seigneur de Caumont; *Le voyage d'oultremer* de Bertrandon de la Broquière et *Les voyages et ambassades* de Guillebert de Lannoy.

7. Ville d'Asie-Mineure, diversement déterminée par les géo-

visita le Sinaï et revint par Alexandrie, le Caire et la Sicile.

Jean Regnier monta rapidement en grade, car, lors de la cession de l'Auxerrois par les Anglais à la Bourgogne, il fut nommé bailli, (13 juillet 1424 [1]) ; pour ces fonctions il touchait annuellement cent livres versées en trois termes, à la Toussaint, à la Chandeleur et à l'Ascension. La même année il reçoit 26 livres tournois pour être allé à Paris pour les affaires du duc [2]; quelques mois plus tard il est envoyé à Montbard [3]. L'année suivante, il est député avec Pierre de Longueil à Dole, pour demander du secours au duc contre les ennemis qui dévastaient le pays [4]. Le 29 avril 1431, il est, avec Girard de la Guiche, Gui de Bar, le sire de Chastellux et Simon Lemoine, à Montréal-en-Auxois, où les troupes employées au ravitaillement d'Auxerre sont passées en revue [5].

A cette époque Jean Regnier, âgé d'environ quarante ans et marié depuis longtemps avec Isabeau Chretien, était père de plusieurs enfants, dont l'aîné était un fils. C'est alors qu'eut lieu l'événement qui détermina la composition de son livre.

Chargé de mission et porteur de lettres, il se rendait à Rouen, le 14 janvier 1432 (n. st), quand il fut fait prisonnier par les Français dans la forêt des Andelys. Le bailli d'Auxerre « de compaignie n'avoit cure », c'est-à-dire qu'il ne craignait pas les partisans [6],

graphes, que le maréchal Boucicaut conquit en 1403 ; voir J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au* XIV[e] *siècle ; expéditions du maréchal Boucicaut*, t. I, p. 16, note 2 et p. 428.

1. Petit, *liv. cit.*, p. 7.
2. *Ibid.*
3. Arch. Côte-d'Or, B 1631, fol. 129 v°.
4. Villevieille, *Trésor généalogique* (Bibl. nat., fonds franç. 31958 fol. 77).
5. Petit, *liv. cit.*, p. 7.
6. Sur cette question voir G. Lefèvre-Pontalis, *La guerre de*

qui, tout en soutenant la cause française, dévastaient le pays et rançonnaient les voyageurs. Il traversait la contrée accompagné seulement de son valet Christophe Guillier. Ils ne suivaient pas la grand'route, mais un chemin de traverse ; c'est donc en passant « par voye obscure » qu'ils furent arrêtés par les « compaignons de la feuillée » ou partisans « qui repairaient dans les halliers, les carrières abandonnées, les côtes rocheuses »[1]. Le bailli fut ménagé, car on reconnut vite que c'était un homme de « hault pris », mais son valet, qui voulut probablement se défendre, reçut un coup de guisarme[2]. Ils furent menés à pied par le Bocage jusqu'à un ermitage où on les réconforta et où, malgré leurs subterfuges, on établit leur identité. Ils y rencontrèrent d'autres voyageurs récemment faits prisonniers, deux Anglais et un Rouennais.

Par voie détournée et marchant de nuit, le bailli fut conduit à Beauvais et mis en lieu sûr, dans la tour dite de Beauvisage, qui faisait partie des prisons épiscopales. Depuis 1430, la ville était française. Malgré son évêque, dont le temporel fut mis sous séquestre, elle avait ouvert ses portes au roi. Cet évêque était Pierre Cauchon, Bourguignon fanatique, qui avait, on le sait, dirigé le procès de Jeanne d'Arc; en octobre 1432 il fut tranféré à Lisieux et eut pour successeur Jean Jouvenel.

La rançon de Jean Regnier fut fixée à dix mille saluts. Voyant qu'il était incapable de les payer dans un bref délai, ses maîtres le vendirent à un bourgeois beauvaisin Pierre Du Puis. Son emprisonnement dura dix-sept mois, au bout desquels il fut relâché contre mille écus payés comptant et deux mille autres qu'il lui

partisans dans la Haute-Normandie, 1424-1429, (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, p. 475 et suiv.).

1. Lefèvre-Pontalis, *art. cit.*, p. 9.

2. Demi-pique à large fer.

fallut trouver « par voye subtille » et pour lesquels il laissa sa femme et son fils en otage.

Pendant sa captivité survint un incident[1] qui faillit lui coûter la vie. Ce fut après le 2 février, date de la fête de la Purification (pour laquelle le bailli écrivit une ballade), et avant le 12 avril, date de la fête de Pâques et terme de l'année de 1432. Regnier nous dit qu'à ce moment le roi Charles VII se trouvait en Touraine, ce qui est exact, car du mois de décembre 1432 au milieu de l'année 1433, le souverain ne bougea pas d'Amboise[2].

Dans les premiers mois de 1433, un capitaine nommé Alain Giron[3] aurait été chargé par le roi, à l'instigation de certaines gens qui ne sont pas nommées, de le mettre à mort. Les ordres ne furent pas exécutés, grâce à l'intervention de quelques seigneurs français, compagnons d'armes du dit Giron.

Il n'est pas étonnant de les voir tous réunis à Beauvais, qui était le point de concentration des forces françaises destinées à attaquer la Normandie; c'est là que se forma l'expédition de février 1432 contre Rouen[4].

1. Page 137.

2. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 292.

3. Ce personnage faisait partie des gens d'armes du connétable de Richemont. En mai 1426, les états de la Marche lui paient, ainsi qu'à Théaulde de Valpergue et à d'autres capitaines, 510 livres afin qu'ils ne dévastent plus le pays (Cosneau, *Le connétable de Richemont*, p. 122); en 1427, il est présent à l'exécution du sire de Giac (*Ibid.*, p. 132); la même année il se trouve au nombre des gens d'armes réunis par le connétable à Gien et à Jargeau (*Ibid.*, p. 145); en 1434, il est capitaine de Senlis (*Ibid.*, p. 212); peu après la paix d'Arras, il est fait prisonnier en même temps que Rigault de Fontaines, dans un combat où La Hire fut blessé (Wavrin, *Recueil des croniques* ... publ. par W. et E. Hardy, t. IV, p. 113). Il mourut au siège de Chauvency en 1438 (Cosneau, *liv. cit.*, p. 286).

4. *Recueil des croniques et anchiennes istoires de la Grant Bretaigne*... par Jean de Wavrin, publ. par W. et E. Hardy, t. IV, p. 12 et suiv., et *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, ch. CI.



Les seigneurs qui intercédèrent en faveur du bailli d'Auxerre sont Etienne de Vignolles dit La Hire, Poton de Saintrailles, Robert de Floques dit Floquet, Jean de Monstieraulier [1], capitaine de Beauvais, maître Théaulde de Valpergue, bailli de Lyon, Rigaut, seigneur de Fontaines, et Ricarville [2] qui dirigea l'expédition contre le château de Rouen. Ce dernier épisode est relaté par Monstrelet et Wavrin [3], qui tous deux

1. Il assista à la bataille de Gerberoy (*Chronique de Charles VII* par Jean Chartier, publ. par Vallet de Viriville, t. I, p. 170).

2. On trouve, en 1431, un Guillaume de Ricarville, panetier du roi, dont il aurait reçu, étant à Poitiers avec Théaulde de Valpergue et la Hire, 200 royaux (Du Fresne de Beaucourt, *liv. cit.*, t. II, p. 281), le 26 décembre 1431, il est mentionné dans une lettre de rémission ; par un acte de l'année suivante nous savons que ses biens, ayant été confisqués, furent donnés à Jean Colmen, écuyer, (*Actes de la chancellerie d'Henry IV*, publ. par Le Cacheux, t. II, p. 167-171 et 375); en mars 1443, il est à Dieppe (*Chronique de Charles VII* par Jean Chartier, t. II, p. 38 de l'éd. Vallet de Viriville) ; en 1450, il commande les coureurs du comte de Clermont à la bataille de Formigny (Du Fresne de Beaucourt, *liv. cit.*, t. V, p. 31), le 8 mars 1456 ; il dépose au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc (*Ibid.*, t. V, p. 380, n. 4) et au moment de l'emprisonnement du duc d'Alençon, il est capitaine du château et de la ville de Loches (*Ibid.*, t. VI, p. 197 et P. Champion, *Le prisonnier desconforté*, p. 82).

3. Selon Monstrelet et Wavrin, le 3 février 1432 (n. st.), sur l'initiative du maréchal de Boussac, Rigaut de Fontaines, Floquet, le seigneur de Mouy et Ricarville sortirent de Beauvais et s'avancèrent jusqu'à une lieue de Rouen. Là un détachement de cent à cent vingt hommes, sous la conduite de Ricarville, échella le château de Rouen, dans lequel se trouvait le comte d'Arondel. Le coup de main réussit ; les Français se rendirent immédiatement maîtres de la plus grande partie du château. Ricarville réclama au maréchal le secours promis, mais comme il y avait eu entre eux une querelle au sujet du butin, malgré « les grands injures et reproches » qu'il lui dit, il n'obtint rien. Les partisans, se voyant abandonnés, se fortifièrent dans la grosse tour du château et y soutinrent un siège de douze jours, au bout desquels ils se rendirent à la merci du roi Henri VI. Ils eurent tous la tête coupée

donnent un récit semblable, et par l'auteur du *Petit Traictié*, imprimé avec les *Chroniques de Normandie*, dont la version diffère sensiblement des autres. Le passage de Jean Regnier corrobore les dires de Monstrelet.

Durant la captivité de Jean Regnier (janv. 1432-mai 1433) Pierre de Branay, Jacquot du Vaux et Jean Lusurier avaient assumé ses fonctions [1]. La recherche de la somme nécessaire à sa rançon occupa le pauvre homme pendant quelques mois. Il eut alors encore

et un Béarnais, habitant Rouen, qui leur avait aidé, fut écartelé.

Le *Petit Traictié* (réimprimé avec les *Chroniques de Normandie* par M. Hellot, 1881, p. 71 et suiv.), dit que l'événement se passa en 1433, ce qui est faux. En plus de cette erreur, Ricarville y joue un autre rôle et subit le sort des partisans.

M. Hellot, l'éditeur des *Chroniques de Normandie*, s'appuyant sur des pièces originales, rectifie certains détails donnés par Monstrelet, cependant il reconnait que Monstrelet a raison en évaluant à cent ou cent vingt le nombre des compagnons (tandis que l'auteur normand parle de quatre-vingts), car nous avons un acte qui donne les noms de cent cinq condamnés. Malgré la supériorité du chroniqueur bourguignon, M. Hellot admet la version rouennaise pour des raisons d'ordre sentimental et parce qu'elle donne certains détails inédits sur le siège. La conduite de Ricarville, selon Monstrelet, lui parait « insensée et lâche ». Insensée, non, elle est au contraire fort habile, les capitaines de la guerre de Cent ans ne se faisaient pas tuer inutilement. M. Coville, jugeant La Hire et Saintrailles, les dit « souvent peu scrupuleux, mais solides sur les champs de batailles ». Du reste si Ricarville a été décapité, que faire des passages de chroniques et des documents où il est mentionné postérieurement ? Il faudrait créer un second personnage du même nom, de même opinion politique, fréquentant également les grands capitaines de l'époque ; il vaut mieux admettre que l'auteur du *Petit traictié* s'est trompé, ou qu'il a voulu embellir son récit en y introduisant un élément dramatique. Le poème de Jean Regnier apporte une preuve de plus : Ricarville ne disparut pas lors de la prise du château de Rouen, puisqu'en février 1433 il intercéda en faveur du bailli d'Auxerre.

1. Petit, *liv. cit.*, p. 13.

d'autres ennuis, mais il en parle de façon si vague qu'il n'est même pas possible de faire de suppositions :

> Car soubz mon sauf-conduit me fut fait grant oultrage,
> Sans faulte fuz repris ou j'eüz grant dommage.

Rentré chez lui, il reprit ses fonctions et de nombreux actes sont la preuve de son activité officielle. Nous ne citerons pas les vidimus [1] et les quittances qu'il signa [2], nous contentant de mentionner les faits les plus saillants de son administration.

Peu après sa mise en liberté, il négocia (1436) [3] avec Perrinet Gressart la rétrocession de la Charité-sur-Loire [4]. L'année suivante il fut délégué pour les affaires du duc au concile de Bâle avec Jean d'Occors, le R. P. Pierre Brenot et Thibaut de Rougement [5]; en outre il s'occupa de ses fonctions : confirmant les droits des habitants de Précy-le-Sec [6] et les défendant contre les prétentions des religieux de Vézelay [7], prononçant une sentence [8] contre les religieux de l'abbaye de Saint-Marien [9], interrogeant les témoins dans un procès contre les religieux de Saint-Germain [10]. Nous ne connaissons pas seulement ses travaux, mais aussi ses divertissements: en 1442 il assista aux fêtes de Dijon [11];

1. Arch. Yonne, H 1978.
2. Petit, *liv. cit.*, p. 15, note 1.
3. Petit, *liv. cit.*, p. 13.
4. Nièvre, arr. de Cosne, chef-lieu de canton.
5. Troyes ms. 333, t. II, fol. 572 (*Extraits des comptes rendus en la Chambre des comptes de Dijon*... recueillis par Etienne Pérard).
6. Yonne, arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-Serain.
7. Yonne, arr. d'Avallon, chef-lieu de cant.; arch. Yonne, H 1978.
8. Arch. Yonne, G 1823.
9. Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-les-Vineuses, comm. de Vincelles.
10. Arch. Yonne, H supplément 2502, fol. 23.
11. Pièce n° III.

au printemps de l'année 1445 il accompagna la duchesse de Bourgogne à Reims[1] et de là à Châlons[2], où il y eût de grandes réjouissances; quatre ans plus tard il fit un voyage à Bruges [3]. Il est probable que le duc lui octroya des récompenses pécuniaires puisqu'il put acheter en 1441 [4] le château et la terre de Guerchy [5], et en mars 1456[6] celle de Champloiseau [7] ainsi que celles de Narbonne [8], Fleury [9], Branches [10] et Champvallon [11].

Pour avoir une idée exacte de la situation matérielle du bailli, il faut ajouter aux terres qu'il acheta, grâce aux générosités du duc, la seigneurie de Laduz [12], qu'il hérita probablement de sa famille et qu'il vendit peut-être pour sortir d'embarras après avoir payé sa rançon [13]. Il posséda certainement à Auxerre la maison du Cerf, située devant le pilori et les grandes fontaines, sise au bourg Saint-Eusèbe, qui avait appartenu déjà à son grand-père [14] et qu'il légua à son fils. En 1425 Jean Regnier avait une maison à Vermanton [15] en laquelle « le prévôt de Monseigneur audit lieu tient son auditoire, prison et juridiction » et que le bailli louait

1. Pièce nº VIII.
2. Pièce nº VII.
3. Pièce nº VI.
4. Petit, *liv. cit.*, p. 14.
5. Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant.
6. Dom Caffiaux, *Extraits d'archives de Bourgogne, Nivernais et Picardie* (Bibl. nat., fonds franç. 33074, fol. 245).
7. Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant. comm. de Guerchy.
8. Yonne, arr. d'Auxerre, cant. et comm. de Toucy.
9. Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant.
10. Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant.
11. Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant.
12. Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant.
13. Petit, *liv. cit.*, p. 12.
14. Arch. nat., J J 130, nº 279 et coll. Chastellux, nº 353.
15. Yonne, arr. d'Auxerre, chef-lieu de canton.

60 s. t. par an [1]. Un autre immeuble avec jardin et courtil lui appartenait déjà, avant 1440, dans le rue du Champ, dans le paroisse Saint Loup [2]. Etienne Molée louait du bailli, en 1451, une maison dans la grand rue des Changes [3]; en 1467 enfin, peu avant sa mort, Jean Regnier vendit une vigne à Isabeau Midi [4].

Nous sommes assez mal renseignés sur ses enfants. Son fils aîné Jean, qui le remplaça en prison avec sa femme Isabeau Chrétien, est cité en 1454 comme « garde du scel du roy nostre sire en la prevosté d'Auxerre » [5]. Ce même fils figura en 1456 dans un procès jugé par son père entre les bourgeois et les vignerons [6]; en 1461 c'est chez lui que fut célébrée la fête des arbalétriers [7]. Le bailli lui-même, tout en conservant son titre et son traitement, était remplacé dans ses fonctions par son neveu Guillaume de Montbléru, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur de Charolais [8]. Guillaume étant mort en 1468, ce fut Jean Regnier le jeune qui lui succéda [9]. Cependant le poète vivait encore, mais la date de sa mort, qui nous est inconnue, ne doit pas être bien éloignée, car, le lendemain de Noël 1468, c'est son fils qui paye 4 deniers de cens pour la maison de famille [10], et en 1472 un acte parle du « courtil feu Jehan Regnier l'aîné » [11]. En admettant qu'il soit né vers 1392, il aurait eu trente-

1. Arch. Côte-d'Or, B 2566, fol. 25.
2. Arch. Yonne, H supplément 2499.
3. Arch. Yonne, H supplément 2501 fol. 2.
4. Arch. Yonne, H 1322.
5. Lebeuf, *liv. cit.*, t. II, *Preuves* p. 154-7.
6. *Ibid.*, t. II, *Preuves* p. 160.
7. Lebeuf, Challe et Quantin, *liv. cit.*, t. II, p. 470.
8. Petit, *liv. cit.*, p. 18.
9. *Ibid.*
10. Arch. Yonne, G 1889, fol. 4 r°.
11. Arch. Yonne, H 1093, fol. 5 v°.

deux ans lors de sa nomination et soixante-seize à sa mort.

Jean Regnier le jeune ne lui survécut guère et la généalogie de la famille se complique étrangement. Selon E. Petit [1], le fils du bailli aurait épousé Marie de Clugny et ils auraient eu une fille Marie. C'est possible, mais Marie Regnier, que nous trouvons mentionnée par la suite, est la fille et non la petite-fille du poète [2]; elle épousa un autre Jean Regnier, seigneur du Deffand [3] et de Vauvrilles [4], d'origine auvergnate; ses armes, différentes de celles de son beau-père, sont : d'azur à six besants d'argent posés trois, deux et un [5]. En 1472, il paye 3 s. de cens « a cause de damoiselle Marie Regnier sa femme, fille de feu Jehan Regnier l'aisné, bailli d'Auxerre » [6]. Il mourut en 1473 et sa veuve fut nommée, le 16 novembre de la même année, curatrice de ses deux enfants mineurs [7], conjointement

1. *Liv. cit.*, p. 19.

2. Carrés d'Hozier 530 fol. 205 et 206 «Jehan Regnier, seigneur de Vauvrailles ..... épousa D^elle Marie Regnier, fille et seule héritière de noble homme Jehan Regnier ... grand bailli d'Auxerre ».

3. Allier, arr. de Gannat, cant. et comm. de Saint-Pourçain.

4. Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues, comm. de Garigny.

5. Dossiers bleus 560, dossier 14764 fol. 11.

6. Arch. Yonne, H 1093, fol. 5 v°.

7. Un manuscrit du *Jeu des échecs moralisé* de Jean de Vignay, qui fait partie de la bibliothèque de Troyes (n° 1496), porte cet explicit : « Cy fine le livre des echés, escript par Hugues Charretier, presbtre, l'an mil quatre cens soixante douze, et fut achevé d'escripre le IXe jour de novembre oudit an, et en icelluy an se faisoient moult de maulx, obstant les guerres, en plusieurs lieux de ce royaume. Lequel livre est et appartient a damoiselle Marie Regniere, fille de noble homme Jehan Regnier, escuier, seigneur de Garchy et de Vauvrilles, natif de Saint Poursant en Bourbonnois. Souvenir me blesse MRegniere ». Cette Marie Regnier doit être un des enfants mineurs du seigneur de Vauvrilles, l'autre se nommait Pierre et porta le titre de seigneur de Guerchy. Voir Dom Caffiaux, *liv. cit.*, fol. 242 v°.

avec Gilles de Gribou dit Lamy, écuyer, seigneur de Monéteau [1], qu'elle épousa avant 1482 [2] et dont elle eut une fille, Antoinette, née en 1485 [3], et un fils, Pierre, né le 14 février 1488 [4].

IV

LE LIVRE DES FORTUNES ET ADVERSITEZ

Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présentent, en raison de leur rareté et de leur sincérité, les impressions de captivité que ce livre renferme. Si Jean Regnier ne nous les avait pas confiées, il ne serait, pour parler comme Martin Le Franc [5], qu'un fol béjaune qui composait des rondeaux, des lais, des ballades et des hymnes en l'honneur d'Amours. Nous devons ces confidences à une réunion de circonstances particulières. Le prisonnier, ayant reçu la permission d'écrire, se mit, comme Charles d'Orléans, à rimer pour se distraire ; il aurait pu se contenter de petites allégories raffinées, mais sa douleur atteignait au

1. Yonne, arr. et cant. d'Auxerre.
2. Petit, *liv. cit.*, p. 20.
3. Carrés d'Hozier 530, fol. 206.
4. Au fol. 107 v° du manuscrit de Troyes, cité plus haut, on lit : « Samedy XIIII° jour de fevrier mil IIII° IV^xx et huit fut né, environ deux heures après mynuyt, Pierre Lamy, filz de noble homme Gilles Lamy, escuyer, et de damoiselle Marie Regniere sa femme, et fut tenu ou nom de monseigneur le gouverneur d'Aucerre, qui pour lors estoit absent et estoit devers le roy, et fut sen autre parrin honnorable homme Germain de Chigny, bourgois d'Aucerre, et fut baptisé es fons de Saint Loup d'Aucerre par maistre Jehan Martin, fermier dudit Saint Loup ». Au bas de cette même page, se trouve une note indiquant que le premier mars 1489 la terre trembla à neuf heures et à midi.
5. Piaget, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*, p. 115.

désespoir et son âme était sensible. L'impossibilité où il était de réunir sa rançon l'exaspérait et le malheur le poussa à nous conter ses infortunes.

M. P. Champion a écrit quelques pages intéressantes sur les poètes prisonniers du xve siècle [1]. On pourrait ajouter ceci : Eustache Deschamps fut prisonnier en Allemagne [2], mais un jour seulement ; Thomas III, marquis de Saluces, écrivit le *Chevalier errant* [3] pendant sa captivité de 1396. En 1407, Jean de Garancières composa quelques ballades, étant à Bordeaux prisonnier des Anglais et un autre captif, Raymond Arnaud, seigneur de Coarraze, lui adressa une pièce de vers [4]. Il faut citer, pour compléter cette énumération : François Garin, changeur lyonnais et auteur de *Complainte et doctrine* [5], Philippe de Savoie, qui écrivit une chanson au château de Loches [6], Olivier de la Marche, qui fut pris à la bataille de Nancy, puis mené à Foug [7], où il resta jusqu'à ce que sa rançon de quatre mille écus fût payée [8]. Durant sa captivité il écrivit le *Débat de Cuidier et Fortune* : l'explicit ne laisse aucun doute sur les circonstances dans lesquelles ce poème fut composé :

A grant loisir et beaucoup empeschié,
Sans maladie desirant garison,
Ayant compte sans estre despeschié,
Franc de lyens, fort prins et attachié,
Saing de mon corps et en grant languison,
En tel estat feiz ces vers en prison,

1. *Le prisonnier desconforté*, p. xvi-xxi.
2. Ed. Queux de Saint-Hilaire, t. VII, p. 57 et 60.
3. N. Jorga, *Thomas III marquis de Saluces*, 1893.
4. *Romania*, XXII (1893) p. 463 et 470 (art. de M. A. Piaget).
5. Bibl. nat., fonds franç. 1181.
6. Bollati, *Chansons de Philippe de Savoie*, Milan, 1879 (cfr. *Romania*, IX, p. 474).
7. Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Toul.
8. *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. III, p. 241.

Prins la journée de plains et de doleur,
La où morut mon souverain seigneur.

Henri Baude fut enfermé pendant trois mois au Petit Châtelet pour avoir fait une pièce où il blâmait la conduite des courtisans[1] et Guillaume Alexis, tenu « en arrest » par les infidèles à Jérusalem, composa le *Dialogue du Crucifix et du Pélerin*[2].

Cette coutume d'occuper ses loisirs forcés durait encore au XVIe siècle. Dans un recueil de pièces gothiques ayant appartenu au duc de La Vallière je trouve : *Chansons saintes pour vous esbatre composées par un prisonnier en 1524* et *Noëls nouveaux faits par les prisonniers de la Conciergerie*[3].

Jean Regnier semble avoir joui d'un régime de faveur : n'oublions pas qu'il était « homme de pris » et qu'on avait intérêt à garder en vie un captif qui devait rapporter dix mille saluts d'or. Les visites qu'il reçut adoucirent sa solitude, de même que la musique, la peinture et la poésie, mais ces plaisirs n'arrivaient cependant pas à rendre sa vie agréable, comme certains de ses ennemis l'insinuaient. Il proteste contre cette affirmation :

Se l'ayse que j'ay ilz avoient
Pas trop aysë ilz ne seroient,
Aucunes gens sont envieux
De ce qu'i me voient joyeux,
....
Ma douleur ilz ne scavent mie.

Cette apparente soumission (ou résignation) n'était peut-être qu'une ruse pour attendrir ses maîtres, car « doulce parolle frainct grant ire ». Quelquefois une

1. Publ. par Quicherat, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1848, p. 24.
2. *Œuvres*, publ. par Piaget et Picot, t. III, p. 15.
3. *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, 1783, t. II, n° 3081.

plainte lui échappe : il couche sur la paille, sa prison est si exigüe qu'il ne peut ni se lever ni se baisser, il est au pain et à l'eau, les poux, les puces et les punaises le tourmentent, on lui a mis les fers aux pieds et il craint qu'on ne le batte et qu'on ne le mette sur le gril si sa rançon n'est pas payée. Vers la fin de la captivité sa souffrance devient si insupportable qu'il supplie Dieu d'en préserver tout chrétien. Cependant, lorsque sa femme et son fils le remplacent dans le « tourage », il ne s'apitoie pas sur leur sort; pourtant l'enfant était jeune et Isabeau Chretien venait d'accoucher. Sur une foule de points sa discrétion est étonnante, mais

> Mieulx vault se taire pour paix avoir
> Qu'estre batu pour dire voir.

Le bailli abonde en considérations sur les malheurs de la France; ces préoccupations donnent à son livre une certaine dignité et permettent de comparer l'auteur à Alain Chartier. Considérant son mal, il lui apparaît que ce n'est qu'une parcelle de ce qu'il appelle avec amertume les « biens de France »; sa philosophie trop terre à terre ne lui permet pas de s'élever au-dessus de ses propres misères, mais il reconnait qu'elles ne font qu'un avec la souffrance publique. Il recherche l'origine du mal et la trouve dans la perversion générale qui a fait perdre à la France sa situation prépondérante: la noblesse est ruinée, la richesse est passée aux mains de parvenus qui ont profité des malheurs publics pour s'en emparer. La situation lui semble si désespérée qu'il ne voit que Dieu qui puisse sauver la patrie. Ces six cent vers sur la paix et la description des maux de la guerre rappellent étonnamment le *Lay de Paix* d'Alain Chartier; la similitude de pensée et d'expression est très grande, mais la suite des idées et le rythme des vers sont différents.

Alain Chartier dit :

Les vaillans hommes et saiges
Mors prisonniers en ostages
Et servage

et Jean Regnier :

Maint chevalier, maint escuyer
Ont esté fortunez en France,
L'ung par mort, l'autre prisonnier,
Qui est une grant desplaisance,
Les aucuns sont mors par finance,
Laquellë ils n'ont peu payer.

Parlant des veuves, Alain Chartier dit :

Quantes dames en vefvages
Orphelins sans heritages...

et le bailli :

Dames vefves sont demourees
Et damoyselles esgarees,
Femmes et filles violees,
Et maint orphelin soubz la nue.

La ressemblance est surtout frappante dans la description des bienfaits de Paix. Les vers suivants de Chartier rappellent singulièrement les v. 1994-2038 de notre poème :

Quant en France j'estoye
....
La foy augmentoye,
Justice y gardoye,
Science y mettoye,
Et tous en seureté vivoyent.
Les marchans gaignoient,
Nobles voyageoient,
Clercz estudioient,
Les prestres chantoient.



....
Les bons soustenoye,
Honneur maintenoye,
Gens y amenoye,
Tous estrangiers y venoient,
Les princes donnoient,
Les grands despendoient etc. [1].

Il est presque certain que Jean Regnier, qui a transcrit une chanson de Maître Alain, a également connu ses écrits patriotiques, et que dans sa prison il s'en est inspiré. Il est un de ces nombreux écrivains que les malheurs de la France affligeaient et qui écrivirent plus par « compassion de la necessité publique que par presumption d'entendement, et pour prouffiter par bonne exhortation que pour autrui reprendre » [2]. Il est donc bien exact que « toute la poésie française du règne de Charles VII n'avait pas élu domicile dans les châteaux des bords de la Loire ou dans les bouges des bords de la Seine » [3].

Jean Regnier n'est pas seulement patriote, mais aussi homme de cour : c'est en vers qu'il adressa deux requêtes au duc de Bourgogne ; les fêtes et les deuils de la dynastie furent pour lui autant de prétextes à flatter un maître vaniteux et puissant. Comme tout courtisan il eut des désillusions : elles sont exposées dans la pièce relative aux démêlés qu'il eut avec Philippe de Jaucourt [4] ; c'est une sorte de débat entre le bailli et sa raison : l'auteur est tourmenté par l'idée qu'il est tombé en disgrâce, Malebouche et Envie lui ayant nui par des insinuations mensongères. Or, pour un courtisan le

1. Ed. Duchesne, p. 545.
2. Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. Duchesne, p. 454.
3. A. Thomas, *Une œuvre inconnue d'A. Chartier* (*Journal des savants*, 1914, p. 449).
4. Pièce n° VI.

plus grand malheur est de déplaire à son maître. L'auteur du *Curial* disait lui-même : *Parvo sub tecto quietus regnas, altis in edibus servimus trementes*[1]. Heureusement, un ami accompagne le bailli et le réconforte par d'excellents conseils, qui rappellent étrangement ceux que Eustache Deschamps avait si souvent exprimés et que l'auteur de l'*Abuzé en court* répétera. Il le met en garde contre les faux amis, mais le bailli n'a rien à craindre, puisque le duc lui témoigne sa confiance. Cette assurance le console, et l'empêche de prononcer comme Alain Chartier des paroles amères.

Le livre des *Fortunes et adversitez* a été jugé de façons bien différentes. Au XVIe siècle, un compatriote de Jean Regnier, Pierre Grognet disait dans la *Louenge et excellence des bons facteurs* :

> Jehan Regnier, le bailly d'Auxerre,
> Point ne tenoit son peuple en serre,
> Des *Fortunes* bien composa
> Et en belles rithmes posa [2].

Au siècle passé, le marquis de Gaillon comparait Regnier à Villon et à Charles d'Orléans, tandis que, vingt ans plus tard, M. Bijvanck jugeait l'œuvre du bailli avec la plus grande sévérité [3]. Un fait est certain : ce livre si disparate dans son ensemble, n'est pas sensiblement au-dessous de la plupart des productions contemporaines, mais si son auteur n'avait aucun souci de la forme, il fut néanmoins un écrivain parfois agréable et toujours un patriote fervent. S'il mérite d'être sauvé de l'oubli c'est à cause de

1. Édition Heuckenkamp, p. 12.
2. Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, t. VII, p. 7.
3. *Liv. cit.*, p. 116.

ces quelques vers dans lesquels il exprime sa douleur et son désespoir, et qui ont permis à Gaston Paris de qualifier très justement son livre de « document humain de premier ordre ».

V

LE TESTAMENT POÉTIQUE DE JEAN REGNIER

Le testament poétique de Jean Regnier, inséré dans le *Livre de la Prison* (vers 3577-3774), pose un petit problème littéraire d'un certain intérêt.

Jean Regnier se croyait gravement malade et menacé d'une mort prochaine :

> Puisque je voy que me convient mourir
> Piteusement par deffault de santé...

Avant de quitter Auxerre il avait confié à sa femme son testament; mais la roue de Fortune avait tourné : réduit à la misère, il lui parut nécessaire d'en rédiger un second, où il modifia, probablement en le simplifiant, le cérémonial de sa sépulture.

Dans son *Étude sur le testament au comté de Bourgogne d'après les testaments de l'officialité de Besançon*, M. F. Guignard analyse de nombreux testaments, dont certains sont contemporains de celui de Jean Regnier [1], et il conclut qu'au XVe siècle cet acte réglait à la fois des questions d'ordre religieux et finan-

1. Voir aussi : *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, publ. par A. Tuetey (Documents inédits sur l'histoire de France, 1880), et *Testaments de l'officialité de Besançon*, publ. par U. Robert, t. II, 1402-1408 (même collection, 1902-7).



cier. Mais le bailli est dénué de tous biens et ses terres sont engagées : il se contente donc d'indiquer ses dispositions religieuses et de nommer ses exécuteurs. Sa première préoccupation étant de ne pas mourir intestat, c'est-à-dire sans avoir fixé l'aumône qui doit assurer la paix de l'âme, il charge deux de ses amis de lui rendre ce service. Il développe ensuite les différents thèmes habituels, il invoque Dieu, la Vierge, saint Michel, défenseur de l'âme au moment du jugement dernier, les patriarches, les prophètes, les saints et les saintes. Il justifie cette longue énumération en disant que, puisqu'il ne peut faire dire des messes pour son âme, il veut au moins offrir des prières. Il affirme sa foi et son désir de mourir en bon chrétien, puis il demande à sa famille de se charger de l'acquittement de ses obligations.

Ces thèmes ne lui sont pas particuliers : ils ont tous été relevés par M. Guignard [1]. Voici un fragment du testament de Guillaume de Chamborand, écuyer de corps du roi Charles VI, daté du 22 février 1400.

« Et premierement, comme bon et vray catholique il recommanda l'âme de lui, quant de son corps se departira, a Nostre-Sauveur Jesus Crist, a la glorieuse Vierge Marie sa mere, a monseigneur saint Michiel l'archange et a tous anges et archanges, a monseigneur saint Pierre et saint Pol et a tous apostres, et a toute la benoite compaignie et court de paradis, en leur suppliant qu'ilz vueillent son ame acompaigner et icelle presenter a N.-S. Jhesu Crist et lui supplier que d'icelle son ame il ait pitié et la vueille recevoir en sa compaignie, voulant touz ses torsfaiz estre amendez et ses debtes estre paiées par ses executeurs cy dessoubs nommez, et son corps a la sepulture de Sainte Eglise, lequel corps il volt gesir en l'eglise de la Terne, qui est de l'ordre des Celestins ou diocese de Limoges, et estre dedans le

1. *Liv. cit.*, p. 57 et suivantes.



cuer de ladicte eglise assez pres du grant autel au costé joingnant du mur [1] ».

Le choix d'une sépulture est une des questions essentielles traitées dans tout testament, comme dans celui-ci, Jean Regnier choisit la sienne dans l'église des Jacobins d'Auxerre, parce que plusieurs de ses amis y reposent. Il fixe ensuite, comme on le faisait toujours, le détail de ses funérailles, car « le testament est l'instrument, de jour en jour plus perfectionné, qui permet au mourant de régler avec un soin minutieux le détail des pratiques et cérémonies funèbres dont il sera l'objet depuis son agonie jusqu'au moment où il reposera dans la tombe de son dernier sommeil [2] ».

C'est probablement la nature de ce cérémonial qui a induit en erreur l'abbé Lebeuf, l'abbé Goujet, M. Schwob et M. P. Champion.

Le prisonnier demande qu'un drap blanc soit étendu sur son cercueil [3]. G. de Chamborand, qui n'était pas dans la même situation et pouvait se permettre un certain luxe, ordonne « que le jour de son service ait sur son corps et serqueul un drap noir de bouquassin, auquel aura, au long et au travers, une croix vermeille et escuz de ses armes [4] ». Le bailli, qui est un peu poète et aime le symbolisme, veut des couronnes de pervenches, qui représentent la fidélité [5] et la joie. Cette

1. Tuetey, *liv. cit.*, p. 297.

2. Guignard, *liv. cit.*, p. 60-61.

3. Ce drap donnait souvent lieu à des disputes, comme le dit l'auteur de l'*Amant trespassé de deuil* (Bibl. de l'Arsenal, ms. 3523, p. 575).

4. Tuetey, *liv. cit.*, p. 298.

5. Voici un passage qui vient à l'appui de ce que j'avance. « Une femme soupçonnée de sorcellerie avait mêlé de la pervenche, de l'encens et du cresme et mist et brouilla tout ensemble, et fist faire un brevet qu'elle mist avec, et y avoit oudit brevet :

Pour ce te donne la prevanche
Que mon amour la toue venche ».

c



disposition rappelle un usage assez répandu dans le nord et l'est de la France, et dont nous avons d'autres témoignages.

En 1418, Pierre de Hauteville, prince d'Amours, qui faisait partie de deux confréries, lègue, par son testament olographe, à la « Verde prioré » quatre livres tournois, afin que dans les sept jours qui suivront leur réception, les confrères se réunissent à sept heures du matin, mais pas plus tôt, pour faire dire une messe de Requiem « et aussi chacun ara, d'iceulz confreres, sur la teste ou entour le col, un gracieux chapelet de pervenches ou d'autres telles verdure ou florettes qu'il leur plaira; et puis yront dîner ensemble en recreation et boire ycelles quatre livres dessusdictes »[1]. A la confrérie du « Chapel vert » il donne, s'il meurt avant le mois d'août, soixante sols tournois pour faire dire une messe et faire un franc dîner et « vueil que chacun dudit Chapel ayt un chapelet vert sur la teste ou au col, durant la messe et le diner ». Dans le *Testament de l'amant trespassé de deuil*, attribué par M. A. Piaget[2] au même Pierre de Hauteville, l'auteur dit :

Premier vueil que ceulx qui seront
Au convoy du corps si auront
Dessus la testë ou leur manche,
Lequel des deux mieulx ilz vouldront,
A l'aler et quant revendront,
Chascun ung chappeau de pervenche[3].

Un peu plus loin, Jean Regnier demande que son cercueil soit couvert de « soucies et de fleurs d'anco-

Ces « sorceries » furent faites pour tenir Jean II, comte d'Auvergne, « alyé en amour » à Aubert de Puychalin, (Baluze, *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 225).

Ce texte m'a été aimablement communiqué par M. A. Thomas.

1. La Grange, *Pierre de Hauteville et son testament*, *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. XLVI, p. 23-33.

2. *Romania*, XXXIV (1903), p. 424 et suiv.

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 3523, p. 565.



lies ». On retrouve cette coutume dans un testament du 29 août 1400, avec la différence qu'il y est question de roses. Pierre li Coers et Catherine de Bléharies, sa femme, lèguent à l'église Saint-Brice de Tournai une rente du produit de laquelle chaque année seront achetées vingt et une couronnes de roses vermeilles [1], qui seront données de la manière suivante : « premiers Nostre-Dame de leditte cappielle un, Saint Brixe un, le priestre qui dira la messe, les reviestis, le grant clerq et le petit clerq, le cloqueman, cascun un, les douze bourgois et leur mesquine, cascun un. Item volons et ordonnons que tous les douze freres bourgois voisent tout ensemble a l'église oudit obit, les cappiaux sur leurs chiefs [2] ».

Au commencement du siècle suivant, Eloi d'Amerval, parlant des prêtres, dit qu'ils vont :

> Chantans beaulx chans a qui mieux mieux,
> Respons, hympnes et belles proses,
> Les beaulx chapeaulx de fleurs et roses
> Sur leurs testes..... [3].

Mais les fleurs ne suffisent pas au prisonnier, il lui faut trois ou quatre ménétriers qui corneront devant sa dépouille. Les cortèges étaient généralement suivis de pauvres, qui parfois gênaient la cérémonie par leurs « cris et rapports [4] » et « huyoient pour la donnerie [5] », et auxquels les généreux testateurs laissaient des aumônes. Jean Regnier ne les mentionne même pas. Il ne

1. Ces couronnes de fleurs se portaient aussi pour d'autres cérémonies religieuses, ainsi que le prouve une miniature du Missel de Juvénal des Ursins reproduite par Leroux de Lincy et Tisserand, (*Paris et ses historiens*, p. 196).

2. La Grange, *art. cit.*, p. 29.

3. *La grant diablerie*, éd. Michel Le Noir, 1508, fol. 105.

4. *Amant trespassé de dueil*, Bibl. de l'Arsenal, ms. 3523, p. 572.

5. Martial d'Auvergne, *Mattines de la Vierge*, Bibl. nat., fonds franç., 1804, fol. 115.



demande qu'une seule messe de Requiem, mais avec de la musique, pour bien marquer l'opposition avec la messe basse; cette distinction est très souvent indiquée. Pour le luminaire et le cadeau à faire aux chantres, il laisse toute liberté à ses exécuteurs et termine en composant son épitaphe.

Tel est ce testament, qui a scandalisé l'abbé Goujet et que beaucoup ont cru être un amusement. Au contraire tout y est sérieux et conforme au goût et aux mœurs des gens du xve siècle. Certes, dans l'esprit de Jean Regnier, il ne pouvait avoir la valeur d'un acte notarié, mais il devait, si la mort venait le surprendre dans sa prison, indiquer à Isabeau Chrétien les dernières volontés de son époux.

VI

REGNIER ET VILLON

Selon certains érudits, Regnier serait un des inspirateurs de Villon. Si cette affirmation était fondée, un peu de la gloire du disciple rejaillirait sur le maître. Je ne crois pas que la thèse soit soutenable.

Paul Lacroix l'a développée longuement et E. Petit y a apporté de nouveaux arguments. Le premier avait remarqué chez les deux auteurs une similitude de sujets et, sans se demander si d'autres écrivains les avaient traités, il en a conclu que l'un avait imité l'autre. L'éditeur de Jean Regnier dit : « Ce n'est pas seulement ce testament qui a servi de modèle à Villon, ce sont les autres pièces, chansons, ballades, complaintes, etc., qui forment le recueil du prisonnier de Beauvais. On y remarque, comme dans le grand Testament de Villon, une ballade à la Sainte Vierge, une chanson à sa maî-

tresse, un rondel à une belle dame, une ballade qui rappelle exactement celle des *Neiges d'antan*, etc. »[1]. Regnier et Villon, il est vrai, ont traité les mêmes sujets, mais on pourrait en dire autant de Regnier, de Deschamps, de Charles d'Orléans. Je n'énumère pas les ballades ou rondeaux que le duc adressa à sa dame, ni celles où il se plaint de dame Fortune; il cultiva, comme le bailli, la ballade dialoguée, qui n'est qu'un court débat[2]; il composa comme lui un rondeau farci d'italien[3], une ballade pour la paix[4] et une complainte sur les malheurs de la France[5]. C'est plus qu'il n'en aurait fallu pour convaincre Lacroix et pour montrer que ces sujets forment le fond de la littérature du xve siècle.

L'argument tiré de la ballade des seigneurs du temps jadis n'est pas meilleur. Quel est le poète qui n'a pas, une fois au moins, après l'Ecclésiaste, pleuré sur la vanité de la vie et de la gloire humaine? C'est un beau sujet à développements faciles. Sans remonter, comme le marquis de Gaillon, à Homère et Virgile, il est possible de retrouver ce thème chez les poètes du moyen-âge. L'auteur d'une pièce sur le *mépris du monde* dit :

Ubi sunt qui ante nos in hoc mundo fuere?[6]

Dans un *Rhytmus de contemptu mundi* attribué à saint Bernard, la pensée est développée :

Dic, ubi Salomon, olim tam nobilis,
Vel ubi Samson est, dux invincibilis,
Vel pulcher Absalon, vultu mirabilis,
Vel dulcis Jonathas, multum amabilis[7]?

1. Introduction, p. XII.
2. *Poésies de Charles d'Orléans,* publ. par Guichard, p. 43 et 355.
3. *Ibid.*, p. 361.
4. *Ibid.*, p. 139.
5. *Ibid.*, p. 181.
6. Du Méril, *Poésies populaires latines du moyen-âge*, 1847, p. 125.
7. *Patrologie latine* de Migne, t. CLXXXIV, col. 1313.

De même dans un *Cantique sur la mort* :

Ubi Plato, ubi Porphirius?
Ubi Tullius aut Virgilius?
Ubi Thales, ubi Empedocles
Aut egregius Aristoteles? [1]

et dans le *De contemptu mundi* de Bernard de Morlaas?

Nunc ubi Marius, atque Fabricius, inscius auri?
Mors ubi nobilis, et memorabilis actio Pauli?
....
Nunc ubi Regulus, aut ubi Romulus, aut ubi Remus?
Stat rosa pristina nomine, nomina nuda tenemus [2].

Par contre, Jean Regnier s'est peut-être inspiré d'Eustache Deschamps qu'il connaissait, nous le savons, puisqu'il lui a emprunté quelques refrains. Deschamps a une ballade sur la vanité de la gloire qu'il termine par l'envoi suivant :

Prince, ou est or Oliviers et Rolans,
Alixandres, Charles li conquerans,
Artus, Cesar, Edouard d'Angleterre?
Ilz sont tous mors et si furent vaillans;
Et se tu es bien ce considerans,
Toy mort n'auras fors que VII piez de terre [3].

Une fois le procédé trouvé, il est facile d'énumérer indéfiniment tous les grands hommes de l'antiquité :

Qu'est devenu David et Salemon,
Mathussalé, Josué, Machabee?

Et le refrain suit mécaniquement :

Ils sont tous mors, ce monde est chose vaine [4].

1. Rambach, *Christliche Anthologie*, t. I, p. 354 (cité par Du Méril).
2. Ed. Nathan Chytree, Brême, 1597, p. 35.
3. *Œuvres d'Eustache Deschamps*, publ. par H. de Queux de Saint-Hilaire, t. III, p. 34-35 et 66.
4. *Ibid.*, t. III, p. 113-115.

Un contemporain du bailli, l'auteur anonyme du *Miroir des dames et des demoiselles,* pleure les dames de jadis :

Las! et ou sont celles qui pieça furent,
Dont les beautez raconte mainte hystoire?
Judich, Hester, qui tant grant beauté eurent,
Dont mencion fait la Bible et memoire?

Las! et ou sont de Heleine et Lucresse
Les grans beautez, et de Sidoine aussi?
Faillies sont et mortes en detresse
Passé longtemps, et vous mourrés ainsi [1].

Cette même plainte est renouvelée par Olivier de la Marche qui, dans de *Parement des dames*, rappelle Marguerite d'Ecosse et Marie de Bourbon, mortes toutes deux dans la fleur de l'âge. Les citations pourraient être multipliées et toutes prouveraient que Villon n'a rien inventé, quant au fond du moins; c'est le frémissement qu'il a introduit dans ses vers qui nous émeut.

VII

JEAN REGNIER ET SES RELATIONS LITTÉRAIRES

Le bailli n'écrivait pas seulement pour se désennuyer et se rappeler au souvenir de ses amis, il avait une réputation de poète et croyait utile de l'entretenir pour attirer sur lui l'attention de ses protecteurs. Sa renommée était cependant assez considérable à la cour de

1. Publ. par M. Soederhjelm dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, 1904, p. 29 et suiv. d'après trois mss. Il en existe un quatrième à la Bibl. nat., fonds franç. 1816.



Bourgogne, puisqu'en 1442, il composa un rondel à la requête du duc de Bourgogne et de son hôte le duc de Bourbon; trois ans plus tard, il fit une ballade à la demande de la reine de France et il en rima une pour la duchesse Isabelle de Portugal et ses dames. Fonctionnaire fidèle et consciencieux, il versifiait afin de plaire à son maître.

Les premiers vers du bailli sont du commencement de 1432, mais je ne crois pas qu'il faille en conclure que le malheur ait fait surgir en lui la veine poétique : cette opinion serait en complète contradiction avec l'idée qu'on se faisait de la poésie au xve siècle. Dans sa jeunesse, il avait probablement appris à rimer, de même qu'il avait appris à chanter et à jouer de la vielle, de la flûte et d'autres instruments. E. Petit [1] remarque qu'à mesure qu'on avance dans son livre, le style traduit avec plus de netteté la pensée. Je ne partage pas cet avis, le début n'est pas trop mauvais, tandis que la *Complainte sur la mort d'Anne de Chauvigny* (qui est de 1457) est filandreuse et pénible.

La seconde partie du livre, composée de pièces écrites entre 1433 et 1465 environ, et adressées aux protecteurs et aux amis du poète, nous fournit quelques indications sur l'état d'esprit de la société dans laquelle furent contées et recueillies les *Cent nouvelles nouvelles*. Elle était formée de bons vivants, amateurs de joyeux récits et de pantagruéliques repas, Monseigneur de Nevers s'attarde à la description des menus de Montenoison [2] et, parce que la cuisine est bonne, la vie lui semble divine. Après boire et manger, on racontait de grasses histoires dont la présence des femmes n'atténuait guère la licence. Le bailli, revenant de Bruges, parle de ces amusements :

1. *Liv. cit.*, p. 9.
2. Pièce n° X.

Oncques comptes plus gracieux
Ne furent ditz ne plus sauvages,

et plus bas :

Des bourdes a plain bras comptasmes,
Trop je mectroye a les redire.

La plupart des personnages que cite Jean Regnier furent plus ou moins auteurs. Philippe le Bon répondit à deux ballades de Charles d'Orléans [1] et raconta quatorze des *Cent nouvelles nouvelles* [2]. Le comte Charles de Nevers, avec lequel le bailli échangea quelques vers en 1463, était un des anciens commensaux et poètes de la cour de Blois [3]. Guillaume de Montbléru [4], neveu, successeur et correspondant du bailli, est également un des conteurs des *Cent nouvelles*.

Mais Jean Regnier connut probablement des cercles poétiques plus bourgeois, peut-être fit-il partie d'une confrérie littéraire : nous savons qu'il séjourna à Lille, Tournai, Gand, Bruges, Malines et Bruxelles, où se trouvaient des puys. C'est certainement en vue d'un de leurs concours qu'il composa la ballade faite pour le jour de Pâques, dans le préambule il l'avoue :

.... grant joye je auray
C'elle peult estre couronnee.

1. *Poésies de Charles d'Orléans*, publ. par Guichard, p. 152 et 154.
2. *Les Cent nouvelles nouvelles*, publ. par Wright, t. II, p. 72.
3. *Poésies de Charles d'Orléans*, publ. par Guichard, p. 243 et 319.
4. Il est cité dans le petit poème intitulé *Les Coquards*, publié par M. A. Piaget, *Romania*, XLVII (1921), p. 181, vers 52 et p. 206, note 3.







PERMIS D'IMPRIMER

ET

PROLOGUE

Permis d'imprimer accordé à Jean de la Garde pour le livre de Jean Regnier.

De par le prevost de Paris ou son lieutenant il est permis a Jehan de la Garde, libraire juré de l'Université de Paris, de faire imprimer ce petit livre jusques a deux ans a compter du dacte qu'il sera parachevé de imprimer. Et deffend a tous imprimeurs ne le imprimer jusques après lesditz deux ans passez sur peine de confiscation desditz livres et d'amende arbitraire. Fait le dixiesme jour de may mil cinq cens XXIIII. Signé Ruzé (fol. a i vo).

Prologue adressant a noble homme messire Claude Le Marchant, chevalier, seigneur du Bouchet et esleu d'Aucerre.

Mon treshonnoré et redoubté seigneur, pensant en moy et premeditant a qui je pourroys ce present livre dedier et adresser, l'œil de juste raison a regardé la resplendeur des vertus qui en vous sont infuses habondantement. Parquoy



l'audace demon petit courage a esté vous adresser ce petit livre, contenant en soy plusieurs choses de recreation, lequel composa jadis feu de bonne memoire noble homme Jehan Regnier, en son vivant bailly d'Aucerre, luy estant prisonnier a Beauvais, lequel, ainsi que ay entendu, estoit vostre parent en aucun degré. Lequel livre donc accepterez, et prendrez en gré le vouloir de vostre humble petit serviteur obedient a tous voz bons vouloirs (fol. a ij).



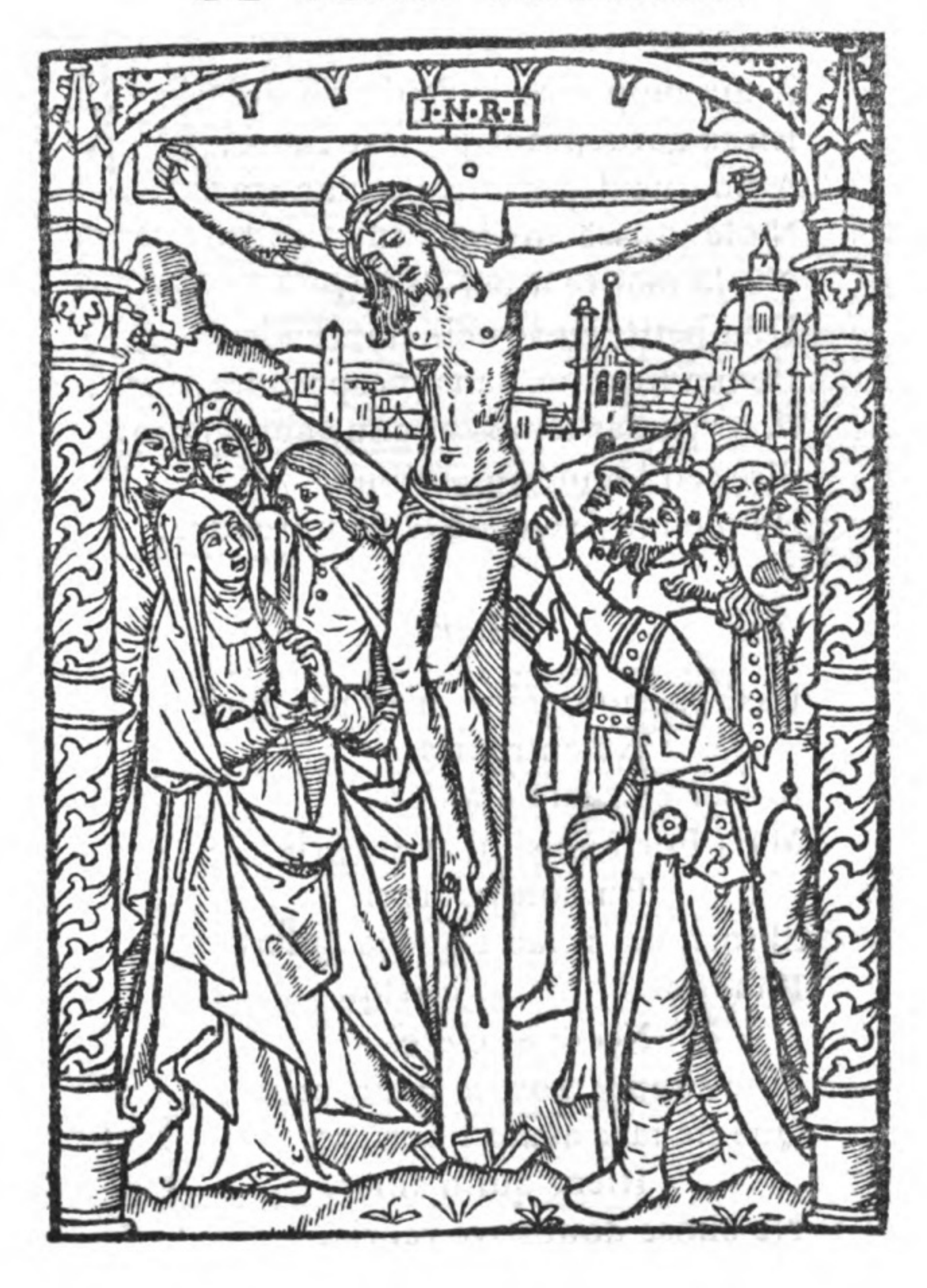




LES

FORTUNES ET ADVERSITEZ

DE JEAN REGNIER



O Jesus, qui te souffris pendre *a* iiv°
En la croix et ton corps estendre,



Ta chair percer, ton costé fendre
Pour nous racheter et desrendre
De voye de dampnation,
Sire, vueilles a moy entendre,
Je t'en supplie de cueur tendre, *a* iij
Car Fortune si m'a fait prendre
Ne d'elle ne me puis deffendre
Se de moy n'as compassion.

A toy mon ame je veulx rendre
En ta garde, sans plus attendre,
Affin que desespoir n'esclandre
Ne la puissë en riens surprendre
Ne la mettre a perdition.
Ung petit livre vueil emprendre
De ma fortune, sans mesprendre,
Pour passer temps et pour apprendre.
Sirë, en bonne intention
Donne moy sens de le comprendre.

Lay.

Las! en mon temps n'ay pas apris
Në entrepris
A user en ceste maniere,
Mais Fortune si m'as surpris
En son pourpris
Si fort, car il fault que je quiere
Pour passer temps quelque matiere
Nectë et clere.
Si te supply, roy de hault pris,
Que ne facë avant n'arriere
Riens qui n'affiere *v°*
Ne chose dont soye repris.



Nulz homs ne doit estrë oyseux
A son povoir, se ay je ouy dire,
Car c'est ung des pechez de ceulx
Des sept qu'on tient a peine pire,
Si me vueil prendrë a escrire
Pour passer temps aucunement
Et en douleur me vueil deduire.
Partout fault il commencement.

Combien que soyë en destresse *a* iiij
Et qu'estre me fault en estant,
Car prison si est ma maistresse,
Dont je ne puis estre contant,
Mais neantmoins veulx faire tant
Envers Dieu, de tout mon scavoir,

Que de moy ne soit mal contant.
Chascun doit faire son devoir.

En cest livre vueil racompter
De ma fortune ung petit compte,
Qui la voudra ouÿr compter,
Elle n'est de duc ne de conte
Et pource se je me mescompte
Prenez en gré le mescompter,
C'est fort que home face son compte
Se de premier ne scet compter.

Rondel.

Puis que je vueil passer ce pas
Bien adviser doy le passaige

Et y entrer par bon compas,
Puis que je vueil passer ce pas.

Se je faulx, je ne doubte pas
Qu'on dira que ne suis pas saige ;
Puis que je vueil passer ce pas
Bien adviser doy le passaige.

A toutes gens je recommande *vo*
Trestous mes dictz et tous mes faictz
Et leur supply, non pas commande,
Que se j'ay fait aucuns forfaitz
Que par eulx ilz soyent refaitz.
A trestous pardon je demande,
Amender vueil tous mes meffaitz,
En mesprison n'affiert qu'amende.

Lay.

Encores prie je humblement

Et doulcement
Tous ceulx qui rime scaivent faire
Que si je faulx aucunement
Ne nullement
Qu'i leur plaisë a le refaire.
La ou je suis j'ay tant d'affaire
Sans meffaire
Que je ne scay pas bonnement
Se mon œuvre scauray parfaire
Sans forfaire;
Dieu y mette bon finement.

Pareillement en l'escripture
Si ne vous vueillez trop fier,
Car ma lettre n'est que paincture
Je ne scay octograffier.
Je ne fuz oncques cler greffier
Point n'a esté ma nourriture, *a* v
Neantmoins je m'y vueil affier :
Il n'a riens qui ne s'adventure.

Se scavoir voulez qui je suis
Icy aprés vous le scaurez,
Combien toutesfois se je puis
A le trouver peinë aurez,
Se querez, mon nom trouverez,
Ceste chose si est certaine.
Faictes en ce que vous pourrez,
Nul ne scet riens s'il n'y met peine.

Icy mon nom je nommeray
En tout le mieulx que je scauray
Hastez vous doncques de l'entendre.
Advis m'est que je le diray.
Ne plus ne moins je n'y mectray,
Regardez se scaurez comprendre

En ung cueur qui est doulx et tendre
Grant voulenté le fait apprendre
Ne doubtez, ainsi le scaurez.
Il n'y fault riens oster ne prendre
En ce point ne pourrez mesprendre
Regardez se le trouverrez.

Bien povez icy regarder v°
A mon droit nom sans plus tarder,
Le langage ne fault farder.
Lysez a traict et bellement
Il n'y fault riens contrelarder,
Du scavoir ne vous puis garder
Advisez pourquoy ne comment,
Veez a bon entendement,
Croyez qu'il n'y fault autrement,
Et avec le nom et surnom
Reprendrez le lieu proprement
Relatant mon gouvernement
En office de grant renom.

Cy commence le prisonnier a parler de sa fortune.

Homme si ne se peult garder
Se dit on, de son adventure.
Par mon fait le puis regarder,
Une m'en est venue trop dure
Et si la tenoyë a seure
Autant ou plus comme nesune
Qui me peust certes courir seure,
Mais nul ne peult contre Fortune.



L'an trente et ung et quatre cens *a* vj
Le quatorziesme de janvier
Perdis partie de mon sens
137 A l'heure que fus prisonnier,
Car je n'ay maille ne denier
Pour moy ravoir, ne point de terre,
Par Dieu, qui soit a engaiger;
141 Qui n'a argent il en faut querre.

Des compaignons de la fueillye
Fus rencontré en male estraine
Ung dimenche, dont chiere lye *v°*
145 Ne puis faire, sinon a peine.
Et fus mené en leur demaine

Ou hault d'ung boys en l'hermitage,
Cecy si est chose certaine :
Faulte d'argent fait bailler gaige.

Christofle Guillier me servoit
Trestout au long de ce voyage,
Mais son mantel vestu avoit
De quoy depuis le tins a sage,
Car baillé luy fut sur la naige
Tel coup, certes, d'une guisarme,
Le mantel luy fist advantage,
Du corps luy fust partie l'ame.

Par les compaignons fuz mené
Trestout a pied par le Bocquage,
Dieu scet se je fuz pourmené
Jusques je fus en l'hermitage.
La trouvasmes pain et fromage,
Cidre, cervoise largement,
Qui me fut trop mauvais bruvage :
Boire n'en peuz aucunement.

Je faisoye le menestrié
Pour trouver ma salvation *a* vij
Mais j'estoye si fort lectré
Que ce fut ma destruction,
Trouver n'y peuz solution
Pour avoir nulle delivrance
Në aucune remission,
Maintes fois si nuyt congnoissance.

Et quant je veis que fus congneu,
Ainsi que les lettres lysoient,
Bien vy que seroye detenu
Car les lettres trop m'açusoient,

Pour ce les compaignons disoient
Qu'ilz avoient homme de hault pris,
De quoy grant chierë ilz faisoient.
181 Il a bien chassé qui a pris.

De l'honneur tantost me font tant
Quant ouyrent les lettres lyre,
Et leur sembloit que argent contant
185 De mon corps les feroit desduire,
Et adonc je leur prins a dire
La verité sans chanceler,
De quoy ilz se prindrent a rire ;
189 Verité ne se doit celer.

Les compaignons si me disoient v°
Que je feisse tresbonne chiere
Et que certes ilz me feroient
193 Compaignie non pas trop chiere,
Pour ce faisoye la maniere
D'estre joyeulx, fleuster et rire,
Combien qu'il me tensist derriere ;
197 Tel chante qui au cueur souspire.

Aussi fut prins Gaultier Talbot
Avec Guillaume Sondonel.
Gaultier Talbot si eut d'ung bot
201 De guisarme, pas ne fut bel,
Car percee luy fut la pel
Jusques a la chair durement,
Et fut puis prins Colin Pinel,
205 Qui nous donna esbatemant.

Ainsi par fortune de guerre
Nous fusmes prins deux Bourguignons
Et deux escuyers d'Angleterre

Qui estoient gentilz compaignons.
A nous garder nous ne daignions;
Colin Pinel fondoit monnoye
A Rouen. Or ne nous faignons,
Payer nous fauldra la lemproye.

Et adonc quant noz maistres virent *a* viij
Qu'ilz avoient lors faicte leur charge,
Droit a Beauvais leur chemin prisrent
Pour faire de nous leur descharge.
Point nous n'allions le chemin large,
Errer nous convint toute nuyt.
A fort aller nul ne s'estarge,
A tel feste n'est pas deduyt.

Quant a Beauvais fusmes venus,
Dieu scet se fusmes bien logez,
De voller feusmes bien tenus
Car nous fusmes bien enforgez,
Comme faulcons fus mis aux getz
Et me fut dit tout doulcement :
De ce lieu ci ne vous bougez ;
Faire ne se peult autrement.

A Beauvais certes suis venu
Pour payer de mon appatis,
Mieulx me vaulsist estre tenu
A Rouen ; je fus trop hastis,
En mauvais pré suis en patis,
Dieu me doint bonne delivrance ;
Manger m'y fault du pain festis ;
Il vaincq tout qui a pacience.

Combien que se je me plaignoye *v°*
De la prison que je vous compte,

Certainement grant tort j'auroye
Et fusse roy ou duc ou conte,
Car on tint de moy ung grant compte;
Mais estrange m'est la prison,
Aussi chascun dit et racompte
Qu'il n'est nulle belle prison.

Benedictus donis suis,
On doit Dieu de tout gracier,
Et pource tant comme je puis
De bon cueur le vueil mercier.
Mais je ressemble le mercier
Qui va criant : argent me fault ;
Qui n'en a il en fault chercher,
Homme ne meurt que par deffault.

Mes maistres ung jour s'adviserent
Qu'ilz me mettroient a finance,
Et pour ce si me demanderent
De mon estat, de ma puissance.
Si leur dis en ma conscience
De mon fait la verité toute,
Mais en riens n'y eurent fiance,
Chanter me firent autre note.

Quant mes maistres au vray scauront *b* i
Mon estat et gouvernement,
Il me semble quë ilz auront
De moy pitié aucunement ;
Je le crois ainsi fermement,
A ce j'ay aucun reconfort ;
Se faire ne puis autrement,
Il faut vivre jusques a la mort.

269 Quoique écrivant *jusques* et *encores* l'auteur fait l'élision. J'ai trouvé inutile de corriger tous ces passages.

Pour ce, mes maistres, vous supplie
Tant com je puis, par amytié,
Ou nom de la vierge Marie,
Que vous ayez de moy pitié,
Et je suis prest et appoincté
De mettre mes biens en exil
Voirë encor plus la moytié ;
On dit : *ultra posse nichil*.

En mon temps j'ay trop peu pensé
A amasser, dont je suis nice,
Helas, se j'eussë amassé
A present me fust bien propice,
Point n'ay pensé a l'avarice,
En honneur j'ay mis ma fiance
Et disoyë en ma premisse :
Envyé est qui a chevance.

Mes maistres si me demandoient v°
Dix mille salus de finance,
Drois et despens avoir vouloient
Et les marcs, qui est grant chevance.
Pas ne scavoient bien ma puissance
Mais avant qu'aye saufconduit
Ilz trouverront bien autre chance ;
Il n'est pas or quant qui reluit.

Quant la parollë ouy dire
Sachez qu'il me despleust moult fort ;
Tant euz au cueur de dueil et d'yre
Que j'eusse voulu estre mort ;
Neantmoins, je prins en moy confort
Requerant Dieu, qui est la hault,
Qu'il me donnast bon reconfort ;
Ung jour de respit cent solz vault.

Rondel.

Le prisonnier
Qui n'a argent

Est en dangier
305 Le prisonnier

Pendre ou noyer
Le fait l'argent,
Le prisonnier
306 Qui n'a argent.

Ha Fortune, la tresdiverse, *b* ij
Pour doubte de toy converser
Je prenoye longue traverse
313 Affin que ne peusse verser,
Mais tu m'es venu traverser
Par ta voulenté si perverse
Que tout jus m'as fait renverser;
317 Il n'est charrette qui ne verse.

Balade.

Las, j'ay en mon temps trespassé
Maint dangier et maint adventure,
Mais je me tiens pour trespassé
321 Car ceste cy passe mesure.
Point ne convient que je m'excuse.
Car folement fis l'entreprise,
Parquoi convient que je l'endure,
325 Tant va le pot a l'eaue qu'il brise.

Se j'eusse mon fait compassé
Et advisé la voye seure
Helas, point ne fusse passé

329 Par voye qui fust tant obscure.
De compaignie n'avoye cure
Qui fut bien cause de ma prise,
Pour cë en ay douleur tresdure :
333 Tant va le pot a l'eaue qu'il brise.

Tant dolent suis et tant lassé *vº*
Que du tout je me deffigure,
Car oncques riens je n'amassé
336 Pour moy oster de ceste ordure,
S'aucune bonne creature
A mon povre fait si n'avise,
Ce sera ma desconfiture ;
341 Tant va le pot a l'eaue qu'il brise.

Prince, roy des cieulx, or procure
Pour moy, se ta main n'y est mise
Icy sera ma sepulture.
345 Tant va le pot a l'eaue qu'il brise.

En attendant mon bien ou mal
Mettre me vueil a Dieu prier
Affin que du tresgrant travail
349 Ou je suis me vueille vuider,
De ce le vueil je supplier
Treshumblement, bien l'appartient ;
Le monde me fault oublier.
353 Bonne parolle bon lieu tient.

Comment le prisonnier se complaint a Dieu par maniere d'oraison.



O roy des cieulx, ou roy de gloire, *b* iij
O puissant roy de magesté,
Sire, vueilles avoir memoire
357 De moy par ton humilité.
Pecheur je suis, c'est verité,
Dire je ne puis le contraire,
Mais se d'icy je suis gecté
361 J'ay bon vouloir de moy retraire.

354 Lire : o roy de gloire.

Vray Dieu, si vray que requerir v°
Je t'ay esté ou passion
Pour moy racheter voulz souffrir,
365 Ayes de moy compassion.
En lieu suis de perdition,
Se tu ne me viens secourir,
Se de toy n'ay salvation,
369 Il me convient icy mourir.

Sire, ne vueilles prendre garde
A mes pechez, n'a ma folie,
Mais en pitié si me regarde
373 De tres bon cueur, je t'en supplye.
En dangier je suis de ma vie,
Se tu ne me mets en ta garde,
Je n'ay bien heure ne demye
377 Tant estre hors d'icy me tarde.

Lay.

Se Fortune si m'a fait prendre
Et surprendre
Sans attendre,
381 Ne me vueilles habandonner,
Mais te plaise moy reprendre
Et deffendre
De cueur tendre.
385 Las, vueilles moy tout pardonner,
Grace si me vueilles donner
Sans tarder *b* iiij
Ne finer,
389 Que ta grace puissë emprendre,
Sans elle je ne puis durer
Sejourner
N'endurer,
393 A la mort il me convient rendre.

382 Trop court.

Lay a Nostre-Dame



Vierge de treshault arroy,
Mere du souverain roy
Ayez de moy souvenance,
Car doubtance
Si me tient en sa balance,
Mourir me fauldra, se croy,
Dame, ayez pitié de moy,
Car pour vray vº
J'ay en vous tant de fiance
Et creance,
Trop seray en mal conroy
Et desroy,
Se n'y mectez diligence.

Lay.

Vierge pucelle
Vous estes celle
A qui confort

Mon cueur appelle
Bonne nouvelle,
Car a grant tort
Dangier moult fort
Me ſait effort;
Par sa cautelle
Je me tiens mort,
Se reconfort
N'ay de vous, belle.

Lay.

O doulce vierge Marie,
Je te prie
Et supplie
Que ton filz vueilles prier
Que de ceste maladie,
Que je crye,
Ne s'oublye
A moy venir aÿder, *b* v.
Qui suis povre prisonnier.
Supplier
Et crier
Ne cesseray en ma vie.
O Vierge, je te requier
De cueur chier
Sans targer
Ma priere soit ouye.

L'Ave Maria que le prisonnier fist.

Ave, Vierge, je te salue,
Maria, car tu es la nue
Gratia, de bonté tres plaine,
Plena fus a la descendue;

Dominus si print sa venue
Tecum pour prendre chair humaine.
Benedicta tu es, fontaine
442 *In mulieribus* certaine,
Et par ce dois estre congneue.
Benedictus hors de la peine
Fructus ventris tui me meine
446 Jesus, *amen*, a mon yssue.

Glorieux saint Michel l'ange,
Ne me vueillez oublier,
Et sainct Gabriel, l'archange,
450 Vueillez Dieu pour moy prier. v°
J'ay de vous tous grant mestier :
En prison suis trop estrange,
Mourir me fault prisonnier
454 Se Dieu si ne me revenge.

Glorieux sainct Jehan Baptiste,
De qui le droit nom je porte,
Et sainct Jehan l'evangeliste,
458 Vueillez vous deux d'une sorte
Prier Dieu qu'i me conforte
Et me doint allegement
De ceste prison trop forte,
462 Ou mourir me fault briefvement.

Sainct Pierrë et sainct Andry,
Sainct Jehan, sainct Barthelemy,
Sainct Jaques et sainct Phelippe,
466 Sainct Pol qui fus chevalier,
Et sainct Thomas bon ouvrier,
Qui pristes de Dieu la suite .

462. Lire briefment.

Parmy les desers d'Egypte,
Faictes que je soye quicte.
Plaise vous luy supplier
Que par son tresgrant merite
De ceste prison me gite,
Qui suis povre prisonnier.

Sainct Simon, sainct Barnabé
Ne m'ayez en oubliance, *b* vj
Sainct Luc, sainct Marc, sainct Mathé,
Sainct Jude qui par science
De la divine puissance
Fustes le monde prescher,
Priez Dieu que delivrance
Luy plaise moy avancer.

O glorieux sainct Estienne,
Qui fus le premier martir,
Je te prie qu'il te souviengne
De moy d'icy departir;
Tant de mal me fault sentir
Et suis en tel pestilence
Que l'ame s'en veult partir
Se brief je n'ay delivrance.

O monseigneur sainct Laurent,
Sainct Mor, sainct Sebastien,
Sainct Georgë et sainct Vincent,
Sainct Blaise et sainct Fabien,
Sainct Cosme et sainct Damien,
Sainct Eusebe et sainct Hylaire,
Et sainct Denys aussi bien,
Vueillez moy d'icy hors traire.

A monseigneur sainct Gervais *v°*
Me recommande humblement,



Et monseigneur sainct Prothais,
Tant com je puis chierement,
Sainct Christofle vrayement
Qui portas le noble roy,
Priez les tous doulcement
Quë il ait pitié de moy.

O monseigneur sainct Germain,
Jadis fus conte d'Aucerre,
Nuyt et jour et soir et main
Vueillez Dieu pour moy requerre,
Car je suis né de la terre
Et se Dieu n'y met la main,
La mort vient a moy grant erre,
Avant ennuyt que demain.

Sainct Martin, sainct Nicolas,
Sainct Thibault et sainct Sevestre,
Vueillez moy oster des latz,
Et sainct Claude, mon doulx maistre,
Trop las je suis d'icy estre;
Crier il me fault : helas !
Priez Dieu que de cest estre
M'oste pour avoir soulas.

Sainct Symeon, sainct Morice, *b* vij
Sainct Loys, sainct Marian
Priez Dieu par bonne guise,
Sainct Mamer, sainct Julien,
Sainct Aymé, sainct Pelerin
Et sainct Yves, sans faintise,
Sainct Amatre, sainct Albin,
Delivrez moy de ma prise.

505 Lire : le.

O sainct Ladre, qui de mort
Dieu si voult ressusciter,
Envers luy fais ton effort,
D'icy me vueille gecter,
Et je te iray visiter
A Avalon je me fais fort.
Ce mal ne puis plus porter
Se je n'ay aucun reconfort.

Maintenant vueil requerir
Sainct Lyenard devotement,
C'est celluy qui secourir
Veult prisonniers doulcement.
Si luy supplye humblement
Qu'il luy plaise de sa grace
Prendre en gré paciemment
Quelque chose que je face.

O sainct Lyenard, a qui donnee v°
Fut de Dieu grace et accordee
Pour tous prisonniers racheter,
Je te prie en ceste journee
Ta grace soit sur moy monstree
Et me vueilles d'icy gecter.
Las, tant de mal me fault porter
Que je ne le puis supporter,
N'avoir ne puis longue durée
Se tu ne me fais apporter
Nouvelles, pour quoy transporter
Je me puissë en ma contree.

Tu as partout la renommee,
Tes miracles l'ont approuvee

538 Trop long.

Et pource nul n'en doit doubter,
562 Ou monde n'a prison fermee,
Tant soit forte në enserree
Que bien ne t'y saches bouter
Pour les prisonniers conforter.
566 Or, vueilles donc, sans demouree,
Que ta grace me soit monstree,
En pitié me vueilles escouter,
Ta priere soit eslevee
Lassus aux cieulx et exaulcee
571 Pour moy venir reconforter.

O sainct Lyenard *b* viij
Ayez regard
Bien a mon fait,
575 Le cueur me part
Et si m'y art
Trop mal me fait.
Se j'ay meffait
579 Aucun meffait,
Dont Dieu me gard,
Il m'en deplait
Du cueur parfait
583 Et tost et tard.

Lay.

Je fais veu de bon courage
Que voyage
Je feray a ton ymage,
587 Se a Aucerre puis venir,
Pour toy rendre vray hommage
Et truage;
Se me fais tel avantage
591 Bien m'en devra souvenir,

Nul ne me scauroit tenir
Que servir
Ou droit lieu et requerir
595 De Corbigny, bien le scay je,
Je ne t'aille, sans faillir,
Sans mentir,
Se je devoye mourir, v°
599 A pied feray le message.

Glorieuse dame saincte Anne,
Mere de vierge couronnee,
Qui portas la fleur et la manne
602 Dont mainte ame sera sauvee,
Toy et ta fillë honnoree
Priez vostre filz sans actente
Que par vous deux soit delivree
607 Ma grief prison de ceste sente.

O Maries, qui achetastes
Le tres precieux oingnement
Duquel le corps Jesus lavastes
611 Et oingnistes moult doulcement,
Priez le pour moy humblement,
Aussy vrayement que vous l'alastes
Puis visiter ou monument,
615 Ouquel lieu pas ne le trouvastes.

L'ange dist a vous : *Surrexit*.
La pierre veistes revolue
Du lieu duquel Jesus yssit,
619 Dont nostre foy fut soustenue,
En Galilee si fut veue
La vraye resurrection :
Priez toutes que descendue c i
623 Soit sur moy sa remission.

O glorieuse Magdalene,
A qui Dieu voult tant pardonner,
Repentancë euz si certaine
627 Que Dieu ne voult habandonner,
Or vueilles donc pour moy pener
A moy oster de ceste peine,
Graces je t'en iray donner
631 A Vezelay en ton demaine.

O vierge saincte Katherine,
Qui es ou mont de Synay,
De prier nuyt et jour ne fine
635 Dieu pour moy, qui suis esbahy,
Car Fortune si m'a trahy,
La mort le cueur trop fort me myne;
Mais que de Dieu ne soye haÿ,
639 Je ne quiers autre medecine.

O Marie l'Egiptienne,
Saincte Agnes, saincte Crestienne,
Saincte Elizabet, saincte Marthe,
643 Saincte Colombe. saincte Eugene,
Saincte Luce, sainctë Helene,
Saincte Apoline et saincte Agathe
Chascune pour moy se combate *vo*
647 Que Fortune plus ne me bate.
O Geneviefve et saincte Avoye
Priez Dieu quë il me rachate
Et qu'il me garde de la pate
651 De l'ennemy et de sa voye.

O vierge saincte Marguerite,
Qui si tresnoblement respondre
Voultes a la gent sarrazine
655 Pour leur mauvaise loy confondre,
Suppliez Dieu que de l'encombre

Ou je suis bien tost si me gicte,
Et vous mectez toutes du nombre ;
Faictes devant Dieu ma poursuyte.

O tous les sainctz de paradis,
Et les sainctes assemblement,
Tant com je puis, en faictz en ditz,
Je vous suppliё humblement,
Priez Dieu pour moy doulcement,
A le prier soyez hardis,
Qu'avoir puisse a mon finement
La gloire qui dure tousdis.

Comment le prisonnier se complaint après sa priere faicte.

D'icy longuement demourer *c* ij
Je suis trop bien en adventure,
Mal endurant ne peult durer,
Et pource fault il que j'endure
Fain et soif, et chault et froidure,
Ainsi qu'il viendra, sans muser,
Combien que la chose soit dure ;
Qui veult vivre fault endurer.

Fatras.

Endurer, endurer my fault
Mal endurant ne peult durer.

Endurer, endurer my fault,
Alloit cryant ung grant jarfault
Qui des cailloux faisoit muser
Pour les gecter a ung assault
Qui fut failly par le deffault
D'ung chat qui devoit procurer

Que pierre et grès a escurer
Feussent fromage mol et chault;
Mais le rat dit qu'il ne luy chault
687 Et a ce se vint opposer,
La souriz si vint proposer
Ung preschement en ung chaffault
Qui dist au peuple tout en hault :
691 Mal endurant ne peult durer.

Chascun peult bien appercevoir
Sans ce que je le doive dire *v°*
Que Fortune fait son devoir
695 De moy mettrë a grief martyre,
Car du tout si me veult destruire
En moy demandant grant avoir,
Et point n'en ay, qui est du pire,
699 Ce sera fort que de l'avoir.

Helas, j'ay usé ma jeunesse
A vivre si joyeusement,
Et il fauldra qu'en ma vieillesse
703 Vivë en peinë et tourment,
Et que je perde esbatement,
Joye, soulas avec lyesse
Ou j'ay prins mon nourrissement,
707 Aspiron envis on delaisse.

Or me fault il prendre congé
De lyesse, sans plus attendre,
Dont j'ay le cueur trop fort chargé;
711 Advis m'est qu'on le doye fendre,
Car je n'ay riens pour moy deffendre,
Mes joyes toutes si se partent,

707 Probablement : Esperance envis o. d.

Je n'en puis plus, il me fault rendre.
Amours trop envis se departent.

Lay.

Adieu lyesse,
Dueil et tristesse c iij
Me fait Dangier et grant tourment,
Car il me blesse
Par tel destresse,
Que vivre ne puis longuement
S'alegement,
Aucunement,
Je n'ay du mal qui tant me presse.
Presentement
Certainement
Fortune trop mal si m'adresse.

Adieu mes orgues qui sont belles,
Adieu, or a Dieu vous commant,
Adieu fleustes, adieu vielles,
Adieu ung chascun instrument
Que je tenoye chierement,
Pour mon tresor et ma montjoye,
Adieu vous dy presentement,
Il n'est tresor que d'avoir joye.

Cuydez vous, quant je me recorde
Que mes harpes sont descordees,
La ou ne souloit faillir corde,
Tant estoient bien accordees,
Advis m'est que j'ay encordees
Les mains, tant suis en grant discorde.
Après ces choses recordees *v°*
Ja n'attens plus misericorde.

Lay.

Homme n'est de tel parage
Ou lignage
Ou corsage
Qui soit sage,
748 Së en Fortune se fie,
Car elle est si tres sauvage
En courage,
Sans langaige,
Que c'est raige,
752 On l'appelle fol s'i fie.
Car personne ne deffie,
Mais espie
La partie
Endormye
758 Pour l'avoir a l'avantage.
A l'ung bauldra seigneurie,
Baronnye,
Courtoysie
En sa vie ;
763 A l'autre si fait dommage.

Lay.

Las, a elle ne pensoye
Ne songoye, c iiij
Mais ainsi que m'en alloye
Par la voye,
768 Elle me fist espier,
Riens de mal je ne disoye
Ne faisoye
Car lyesse au cueur avoye
Grant montjoye
772 Dont j'ay maintenant mestier.
. . . .

Car Dangier
Si me detient prisonnier
Tout planier,
Bien voulsisse estre en sa voye ;
Au fort, Dieu est droicturier,
Aÿder
Me peult, se suis en dangier,
Supplier
Doulcement je l'en vouldroye.

Lay.

Fortune qui est si fainte
Si s'acointe
Tousjours du bien ou du mal,
L'ung ou l'autre si appoincte
Par attaincte
A joyë ou a traveil,
Soit homme d'estat royal v°
Ou vassal,
Se sa roue l'a enceinte
Il n'y a ne mont ne val
Ne cheval
Qui le gard d'avoir la pointe.

Lay.

Las sa rouë a tournee
Et viree
Certes sur moy durement,
Ma joyë en est muee
Et changee,
A peinë et a tourment,
Mais Espoir si doulcement
Me command

778. Lire : en la voye.

Que de moy soit escoutee
Sa pensee,
Et m'a dit certainement,
Quebriefment,
Ma douleur sera finee.

Comment ung poursuyvant apporta des nouvelles audit prisonnier dont il fut joyeulx.



Espoir m'est venu conforter c v
Pource qu'il m'a fait apporter
Par ung poursuyvant des nouvelles,
Pour moy ung peu reconforter

Et ma grant douleur supporter.
Dieu les me doint bonnes et belles,
Et qu'elles puissent estre telles
Sans mal engin et sans cautelles
Par qui j'aye delivrance.
Helas, helas, c'elles estoient telles
Bien venroient les damoyselles. *v*°
Chascun si vit en esperance.

Ledit poursuyvant si parla
A mes maistres trestous ensemble,
Mon terme si en recula
Jusques a Pasques, se me semble,
Mais de grant paour le cueur me tremble,
Tant doubte que quant serons la
Quë aucun mon fait ne dessemble
Par forfait deça ou dela.

Christofle je feis en aller
Avecques ledit poursuyvant,
Affin quë il sceust mieulx parler
De mon estat et plus avant,
Car il le m'avoit en convant
De revenir et de l'aller.
Bien verray s'il tiendra convent
Ou së il vouldra reculer.

S'il le tient, il fera que sage,
Et que fol s'il ne le tient mye,
Car je suis demeuré hostaige
Et pource feroit il folie,
Quant est a moy, en luy me fie,
Mais je faiz veu de bon courage
Que une fois luy tauldray la vie *c* vj
S'il ne vient acquiter son plaige.

817. Trop court.



Une nuyt Espoir me trouva
En mon lict, ou pas ne dormoye,
Et me dit quant il arriva :
Esperancë a toy m'envoye ;
Au surplus que je me devoye
Conforter, et le me prouva,
Bien l'ouy et si sommeilloye.
Or escoutez comment il va :

Je l'entendy, se me sembla,
Et si le prins a regarder,
Le cueur ung peu si me troubla,
Oncques je ne m'en sceuz garder, *v°*
De l'ouyr me devoit tarder,
Mais je ne scay qui m'affubla,
Je ne me peuz contregarder
Que tantost après si sembla.

Son langaigë estoit haultain,
Bien j'entendy ce qu'il disoit,

De ce qu'il dit je suis certain,
Et de tout ce qu'il devisoit,
Dire vueil ce qu'il racomptoit
Car pas ne parloit en latin,
Or escoutez ce que c'estoit,
Je l'escripvis au plus matin.

Cy après orrez la balade que Espoir apporta audit prisonnier.

Amy, affin qu'il te souviengne
De moy, Espoir, et que te tiengne,
A toy m'envoyë Esperance
Affin que ton cueur si ne preigne
Desplaisir, de quoy il mespreigne
Envers Dieu, qui a la puissance
De toy envoyer allegeance,
Se tu veulx faire diligence
A le prier de ta besongne.
Ayes de lui recongnoissance
Et du surplus ne fais doubtance c vij
Qu'il n'est nul mal dont bien ne viengne.

Pense tu point qu'il appartiengne
Et que servir Dieu te conviengne ?
Tu l'avoys mis en oubliance,
Il n'est si bon qui ne mespreigne,
Or fais que ton cueur se reviengne
A bon vouloir et repentance,
Mieulx te vault estre a ceste dance
Qu'attendre de Dieu la sentence
Et avant que la mort t'estrange
Que tu faces ta penitence
Et pource, ayes congnoissance
Qu'il n'est nul mal dont bien ne viengne.

889 Lire : t'estreingne.

Or garde bien, que qu'il adviengne,
Que doulcement tu te maintiengne,
Prens en gré et en pacience;
896 Il n'est si sage qu'on n'enseigne.
Tu en as icy belle enseigne,
Tu le vois par experience
Pense a Dieu, a ta conscience
900 Sans point avoir impacience,
Importunité ne vergongne.
Tu as ta part des biens de France,
Prendre les te fault en souffrance,
904 Il n'est nul mal dont bien ne viengne. v°

Or requier a Dieu audience,
Et des sainctz fais ton aliance
Affin que chascun te soustiengne.
Belle chose est d'obedience,
Mais tiens de moy telle science
910 Qu'il n'est nul mal dont bien ne viengne.

Comment le prisonnier se resjouyst des nouvelles que Esperance luy a envoyees par Espoir.

Espoir m'a moult reconforté
Et resjouy en petit d'heure,
Mon cueur estoit si tourmenté
914 Je l'avoye plus noir que meure,
Si prie a Dieu qu'il me sequeure
Selon sa bonne voulenté,
Sans faire si longue demeure,
918 Car povrë est qui n'a santé.

Puisque Espoir si me asseüre
Que bon confort si m'aydera,
Une chançon vueil par mesure
922 Faire, qui me confortera.

Scavez pour qui on la fera ?
Pour la tresdoulce creature
Ou mon cueur si est et sera, *c* viij
Dieu si luy doint bonne adventure.

Chançon en rondel que le prisonnier fit pour l'amour de sa femme, de joye qu'il eut de Esperance.

Courroux, Dangier avec Tristesse
Ont mis mon cueur hors de lyesse,
Et si m'ont prins si durement
Par Fortune qui faulcement
Si leur en a baillé la deesse.

Chascun des trois me point et blesse,
Par leur rigoureuse rudesse,
Jusques au cueur si asprement.
Courroux, Dangier etc.

Mon cueur de souspirer ne cesse,
Tant craint le dueil de ma maistresse
Qu'elle seuffrë et le tourment.
S'elle scet mon gouvernement,
Bien scay qu'el mourra de destresse,
Courroux, Dangier etc.

Puis quë a chanter me suis prins
Pour si peu point ne me vueil taire,
Affin que ne soye reprins,
Autre chançon vueil encor faire,
A nul si n'en vueille desplaire *v°*
Se je prens en moy reconfort,
Car en riens ne cuyde meffaire,
Ce n'est riens qui ne fait plus fort.

931 Lire : l'adresse.

Autre chançon.

Fortune, bien te dois mauldire,
Quant tu me cuydes departir
De celle dont mon cueur partir
953 Ne vouldroit, pour riens qu'on sceust dire.

Tu me fais souffrir grief martyre,
Et me fauldra mourir martyr,
Fortune bien te dois mauldire etc.

957 J'ay le cueur plain de dueil et d'ire
Parquoy ne se peult espartir,
Nous ne voulons noz biens partir.
Va t'en, Dieu te veuille conduire,
961 Fortune bien te dois mauldire etc.

Encores fault il que je die
Une chançon pour abreger,
Pour porter a ma doulce amye
965 Pour son tres doulx cueur alleger.
Pensee sera messagier
Qui point ne poysë une oublye,
Il en yra plus de legier,
969 Car qui bien ayme a tard oublye.

Autre chanson.

Tenez moy pour excusé *d* j
Se ne vous voy, ma doulce dame,
Car prisonnier suis, par mon ame,
973 Fortune si m'a abusé.

Car a Dangier m'a accusé,
Par Dieu, elle est mauvaise femme,
Tenez moy pour excusé.

977 Courroux si m'a le corps usé,
Mon corps en art plus fort que flame.
Espoir veult que pitié reclame,
S'elle ne sera refusé
981 Tenez moy pour excusé.

Comment ledit prisonnier rescript unes lettres par pensee a sa femme.

Belle, puis que j'ay delay
Et loysir de vous escripre,
Envoyer vous veulx ung lay
985 Pour passer vostre martyre,
Je scay bien que l'avez pire
Dix fois plus que je ne l'ay,
Dont mon cueur plainct et souspire
989 En faisant ce virelay.

Ma compaigne tresbien aymee,
Nuyt et jour je suis en pensee v°
Comment je vous puisse rescripre
Pour vous oster hors du martyre
994 Duquel pour moy estes navree.

Ma douleur point ne finera
Se je ne scay certainement
Quant la vostre si cessera
Et que soyez hors de tourment.
999 Soyez en voz faictz attrempee,
Ne vueillez estre courroucee
Car vostre douleur trop m'empire,
Nuyt et jour mon cueur en souspire,
Tant estes de moy desiree.
1004 Ma compaigne tres bien aymee...

978 Probablement : Mon cueur en art...

Ne doubtez point, Dieu m'aydera,
Mon espoir y est fermement,
Et s'il luy plaist, on vous dira
Bien brief de mon fait largement.
1009 Soyez en vous reconfortee,
Priant la Vierge couronnee
Que nostre fait vueille conduyre,
Garder que de courroux ne d'yre
Vous ne soyez trop empeschee.
1014 Ma compaigne tres bien aymee... *d* ij

Autres lettres que ledit prisonnier rescripvoit a sa femme par pensee.

Je vous prie porter paciemment
Sans vous troubler le cueur aucunement,
A Dieu prier vous mettez doulcement,
1018 **B**onne parolle en tout temps bon lieu tient.
Esperancë en vostre entendement
Ayez tousjours a Dieu tant seullement,
Vostre vouloir ne penez autrement,
1022 **C**ontenez vous commë il appartient.

Regraciez Dieu de tout cueur humblement,
Et ne prenez point impaciemment
Se Fortune si m'a mis en tourment.
1026 **T**out plaist a Dieu, endurer le convient.
Je l'endure tresdebonnairement,
En gré je prens tout son commandement,
Ne plorez plus, prenez ce qu'il advient,
1030 **E**n attendant de Dieu le jugement.

Lay.

Ma doulce seur souveraine,
Tres certaine,
Porter ne pourrez la peine

Qui vous maine
Se Dieu si ne vous deffend,
Car vous estes tant humaine v°
Et mondaine,
Et courroux si vous pourmaine
Et ramaine
Si grosse qu'estes d'enfant.
Quant g'y pense, je n'ay veine
Qui ne soit pleine.
De douleur est ma fontaine
Trop villaine,
De desconfort le cueur me fault,
Fortunë en son demaine
Nous demaine,
Requerons joyë haultaine
Qui est saine ;
Fol est qui vers Dieu offent.

Lay.

Helas, convient il pas les faitz,
Quë en ma vie j'ay faitz,
Et forfaitz,
Par voulenté ou par fait
Que j'ay fait,
Que vous en ayez a faire,
Et que vous portiez les faitz
Que ne scavez contrefaitz,
Com je faitz,
Advis m'est que c'est malfait
Et tortfait.
Las, comment se peult il faire ? *d* iij
S'i fault que soye deffaitz

1042 Trop long, lire : Qui soit pleine. — 1045 Lire : Desconfort le cueur me fend. — 1051 Lire : Las.

Pour moy pugnir des meffaitz
Imparfaitz,
1066 Ou vous n'avez riens meffait
Ne forfait,
On me peult trop bien deffaire,
Car de mes maulx suis confès,
1070 Mais voz vouloirs sont parfais
Et refais,
Sans nul estre contrefait
Në infait,
1074 Dont on ne vous doit meffaire.

Rondel.

Belle, bonne, doulce, bien faicte
Qui n'estes en riens contrefaicte,
Pour mal que Fortune me face
Vostre vouloir ne se mefface,
1079 A moy aymer soyez parfaicte.

Et garder que ne soyez deffaicte
Par nesung moyen në infaicte
Vostre couleur ne vostre face.
Belle, bonne etc..

1084 Vostre amour point si n'est meffaicte
Në oncques si ne fut forfaicte
De bien en mieulx Dieu la parface, v°
C'est cil qui efface et defface,
Sa voulenté si en soit faicte.
1089 Belle, bonne, doulce, bien faicte.

Fatras.

Belle, bonne, doulce, bien faicte,
Faisoit jouer de la musette,

1080 Lire : Gardez.

Devant ellë une lymasse
A ung chapperon sans cornette
Ou il pendoit une sonnette
Et chevauchoit une ramasse.
Ung bouc qui avoit une masse
Menoit, dedans une brouette,
L'hostel de la porte Barbette
Parmy Paris a Sainct Eustace.
En allant dist a la grimasse :
Ne vous troublez, gente gorgette,
Qui n'estes en riens contrefaicte
Pour mal que Fortune me face.

Lay.

Pour la grant conduicte
Dont vous estes duicte,
Mon cueur se delite,
Et en vous habite,
Ne jamais n'en partira.
Je vous ay eslite,
En mon cueur escripte
Vostre amour proffite d iiij
Par vostre merite
Chascun le dit et dira.
Fortune despite
Soit de Dieu mauldicte,
Qui m'a mis en fuyte
De joye petite
Dont mon cueur le mauldira.
Or faictes poursuyte
Sans estre destruicte,
Que je soye quicte
D'ici on me gite
Et mon cueur vous servira.

Lay.

Puis le jour que vous euz veue
Du premier et apperceue,
Ma voulenté fut esmeue
De vous tenir ma maistresse,
Par la tresgrande noblesse
Qui par moy fut recongneue
1130 Quë en vostre corps estoit.

Car quant je veiz vostre veue
Et l'oeil qui ne se remue,
Sans point estre dissolue,
Mon cueur si eut tel largesse,
De joyë et de lyesse,
Ma voulenté fut pourveue
1137 Quë a peine le portoit. vº 



Pas ne fustes esperdue,
Par vous me fust respondue
Responce de grant value
Qui d'amours furent l'adresse.
Vous et moy feismes promesse,
A nous deux seullement sceue,
1144 Qui mon cueur reconfortoit.

En tel temps fustes esleue
Ma dame de grant value, *d* v
Sans point estre mescongneue,
Je vous tiens pour ma deesse,
De souhaicter ne vous cesse,
A vous fut m'amour rendue
1151 Pour le bien qu'elle y sentoit.

Et quant vous euz bien congneue
Et avecques moy tenue,
De meilleur dessoubz la nue,
Ne de la plus grant proesse,
De bien, d'honneur, de richesse
Ne qui moins fust esperdue
1158 A mon gré certes n'estoit.

Se ma voulenté fut meue
Et de joye despourveue,
Dont vous eussiez apperceue
Ma douleur ou ma tristesse,
Qui ores le cueur me blesse
De plaisir estiez pourveue
1165 Qui bien me reconfortoit.

1139-41 Je ne m'explique guère le passage du singulier au pluriel.

Mais Fortune, la chenue,
Vous a a ce coup deceue,
Car faulcement m'a vendue
Et m'a livré a Rudesse,
Parquoy de vostre largesse
Ne me sera secourue
Se Dieu peine n'y mettoit.

Lay. v°

Puis que Fortune m'a prins,
Et surprins,
Par sa mauvaise entreprinse
En soy prinse
Trestout en gré nous fault prendre,
Pource, belle de hault pris,
Se suis pris,
Si ne faictes pour ma prinse
Nul emprinse
Dont vous soyez a reprendre.
Ce qui sera entreprins
Et comprins
Par voz amys, ce je prise
Sans reprise,
Vous le povez entreprendre.
Vous avez sens bien aprins,
Non reprins,
Si faictes que bien apprinse
Non surprinse,
Si serez et sans mesprendre.

Lay.

Mon cueur se plaint et souspire
Tant est plain de dueil et d'yre,
Advis m'est qu'on le dessire.
Car je ne scay a qui dire d vj

Mon martyre,
Et encores l'ay je pire
Que ne me povez escripre
Lettre que je puisse lyre,
Pour ung peu mon cueur deduire
Et conduire.
Scavoir encores plus desire
De vostre estat s'il empire,
Ce seroit pour moy destruire,
Et de tous pointz desconfire
Et occire.
Si prie a Dieu, nostre sire,
Car c'est le souverain mire,
Joye vous vueille reduire
Tant qu'il vous doive souffire
Sans mesdire,
Et me vueille raconduire
Ou droit chemin et conduire
Pour aller vers vous de tire,
Sans le vouloir contredire
Ne desdire.

Lay.

Bellë, en gré tout prenez,
Car envers Dieu mesprenez
Se vous faictes le contraire ;
. . . .
Vostre vouloir reprenez,
Endurez et apprenez,
Et riens si n'entreprenez
Qui a Dieu doive desplaire. v°
Se bien vous luy voulez complaire
Son amour si retenez,
Du tout a luy vous tenez,
Sainctz et sainctes detenez,

1226 Lire : Se bien luy v.

Car ainsi vous fault il faire.
Vous et moy pourriez deffaire
Se courroux vous n'abstenez,
Mais se bien vous maintenez
Et doulcement contenez,
Grace Dieu pourrez attraire;
Parquoy me pourrez retraire
D'icy se l'entretenez.

Lay.

Ma seur, pensez de vous premierement,
De noz enfants aussi songneusement,
Dieu si nous doint a tous amendement,
Car c'est celluy qui le monde soustient.
Si je demeure plus icy longuement
En bien brief sera mon trespassement.
Pour la douleur qui me tient durement
Mon cueur se part et ne scay qu'il devient,
Si vous supply, que de mon testament
Que vous baillay a mon departement,
Vous en faciez bon acomplissement,
Trestout ainsi que l'escript le contient.
Je prie a Dieu, qui fist le firmament,
Que mon ame garde de dampnement, *d* vij
Car je doubte trop fort le jugement
De mon ame, se Dieu ne la retient.
Ma compaigne, de cueur piteusement
Adieu vous dy, or a Dieu vous command.
Le cueur me part quant de vous me souvient,
Icy mon lay si fait son finement.

Comment ledit prisonnier se complaint.

Or avez vous ouy comment
Je luy escriptz moult doulcement,

1242 Lire : icy plus...

Voulentiers les luy envoyasse
Se a courroucer ne la doubtasse.
Mais bien scay que pas ne seroit
Ayse, quant elle les verroit.
Ja n'est besoing de plus luy faire
De mal, elle a assez affaire,
Dieu la vueille reconforter
Et a moy mon mal supporter.

Rondel layé.

Tout doulcement me convient prendre
Et attendre
La voulenté Dame Fortune,
Puisquë ainsi me veult surprendre
Sans despendre,
Tout doulcement me convient prendre
Et attendre, v°

Dieu la me doint en gré comprendre
Sans mesprendre,
Au fort la mort si est commune.
Tout doulcement etc...

Se Fortune si me fait tort
Neantmoins si me fait Dieu grant grace,
Quant mon maistre si est d'accord
Que pour passer le temps je face
Quelquechose qui me solace,
Pour moy donner aucun confort,
Mais que mon cueur ne se defface,
Mieulx me vault estre prins que mort.

Je fais balades et rondeaulx,
C'est le plus fort de ma besongne,
Lunetes, perdris et moyneaulx

1278 La dernière partie du rondeau manque.



A les nourrir je m'embesongne.
Et si ay fait mainte coloigne
Et des ymages assez beaulx,
Affin que ma douleur s'eslongne ;
De maintes fleurs on fait chappeaulx.

Puis que mon maistrë est content,
A broder certes me vueil mettre,
Car le temps si m'ennuye tant
Je ne scay de quoy m'entremettre. *d* viij
A Guillot le convient promettre,
Si le convient faire pourtant,
Le temps pourray a ce remettre
Car trop ennuye qui attend.

Balade que ledit prisonnier fit doubtant qu'il ne luy survint encores fortune.

Je suis la sepmaine peneuse,
Et ay passé la quarantaine
Qui m'a esté assez chargeuse.
Vecy la derniere sepmaine,
Se le poursuyvant ne m'amaine
Chose qui soit a moy joyeuse,
Guillot me dist et m'acertaine
Que ma causë est dangereuse.

Ma cause sera gracieuse
Se Christofle si me ramaine
Chose qui ne soit courrouceuse
A mes maistres në incertaine ;
Mais, par ma foy, s'on les pourmaine
Par voye qui soit ennuyeuse.
Je reseray en plus grant peine
Ma cause sera dangereuse.

1303 Lire : Je vis ou : je tais la s. p.

Bien doy avoir pensee doubteuse
Tant que seray en ce demaine, v°
C'est par Fortune l'envieuse
Qui si durement me demaine,
Par ma foy, elle est bien villaine
Et envers moy trop oultrageuse,
Se nouvelle je n'ay certaine
Ma cause sera dangereuse.

Princesse, royne souveraine,
Envers moy si soyez piteuse,
Et me donnez joyë haultaine
Ou ma causë est dangereuse.

Balade layee que le prisonnier feit le jour de Pasques.

Puis que je suis en la journee
De Pasques la treshonnoree,
Une balade je feray,
Louenge a Dieu en soit donnee,
Et a la Vierge couronnee
Que j'ay servie et serviray
En tout le mieulx que je scauray.
Tant doulcement je le feray,
Incontinent sans demeuree,
Et de ma main je l'escripray,
De quoy grant joye jë auray
C'elle peult estre couronnee.

Chascun si doit estre paré
Et tout son peché esparé e j
Pour recevoir le Dieu des dieux,
Qui d'enfer nous a desparé,
Par son corps qu'il a comparé,
Ce jour de Pasques glorieux.
Or soient noz cueurs gracieux,

Purs et netz de pechez mortelz
Quant pour nous tant s'umilia,
Ne soyons pas ambicieux,
Crions trestous jeunes et vieulx :
Alleluya, alleluya !

Le mondë en est reparé
Qui des cieulx fut desemparé
Par le peché tres vicieux
Qu'Adam fist, com fol esgaré,
Et pource, tant que je scauray,
Et aussi vous, soyez songneux
De garder ce corps precieux.
Gouvernons nous de bien en mieulx,
Car doulcement nous deslya
Du puys d'enfer tresfurieux,
Et chantons tous de cueur joyeulx :
Alleluya, alleluya !

A chanter me suis preparé
Regina celi letare, v°
Car certainement ton doulx fieulx
Quem meruisti portare
Resurrexit, dont joye auray
Et cent millions autres tieulx.
Il a esté victorieux,
Et a nous sauver curieux
Quant en la croix on le lya
Par les faulx Juifz envieux,
De quoy ilz furent roupieux,
Sicut dixit alleluya.

Princë, ung chant concordieux
Chanterons et melodieux :

1350 Lire : mortieux.

Ora pro nobis, *Maria.*
C'est ung chant trop delicieulx :
Chanter puissions lassus es cieulx :
Alleluya, alleluya !

Comment ledit prisonnier se complaint du poursuyvant lequel ne retourna pas au jour qu'il avoit promis.

Helas, or est le jour passé
Que le poursuyvant avoit prins,
Dont j'ay le corps trestout lassé.
Helas, certes, bien a mesprins,
Bien scay que je seray reprins *e* ij
Et auray tout le corps cassé.
Ha Mort! que ne m'as tu surprins,
Je vouldroye estre trespassé.

Poursuyvant qui te dis loyal,
De retourner promis m'avoyes,
Appeller te puis desloyal,
Car trop vers moy tu te forvoyes.
Së eusses esté en Savoye
Si te tenois je si feal
Que vers moy reprendroyes la voye,
Fust de pied ou fust de cheval.

Comment ledit prisonnier se complaint de son varlet lequel ne retournoit point.

Christofle, que peulx tu songer,
Tu scez bien que je suis ton pleige,
Je t'ay osté hors de dangier
Et si t'ay fait tel avantaige,
Penses y, tu feras que sage,
Ne me laisse point laidangier,
Tu me feroyes trop grant oultrage,
Une fois m'en pourroye venger.



Tu scez a quoy tu te soubmis *v°*
A l'heure que te feis partir,
Fais ton devoir vers mes amys,
Que d'icy puisse departir;
Mieulx te vauldroit en deux partir
Ton corps, se devoir n'y a mis,
Se tu devoyes mourir martir
Si tien ce que tu as promis.

Desja sans aller plus avant
Tu m'as faulsee ta promesse, *e* iij
Tu ne m'as pas tenu convant,
Pourquoy je suis en grant destresse.

Je ne scay se riens si te blesse
Que tu ne reviens plus souvent,
Je n'ay que douleur et tristesse
Ne de toy ne du pursuyvant.

Je ne scay pas a quoy il tient
Ne së en toy tient la demeure;
Se la faulte par toy si vient
Tu l'auras faictë a mal heure,
J'en ay le cueur plus noir que meure,
Toute douleur en soy contient,
Se tu es sage, si labeure
Pour moy commë il appartient.

Las, Fortune, seras tu point
Lassee de tant moy meffaire,
Tu me mets en si mauvais point,
Certes, que je ne scay que faire.
De tous pointz tu me veulx deffaire,
Le cueur me part et si me point,
Chanter ne puis pour moy refaire
De plain chant ne de contrepoint.

Puis que ainsi ne me veulx laisser,
Je te prie a la mort me livre, vo
Affin que mon mal puist cesser,
Je vouldroyë estre delivre.
Bien voy que plus je ne puis vivre,
Haulser ne me puis ne baisser;
Delivre toy, point ne suis yvre,
Vueilles la mort vers moy presser.

A coup me vauldroit mieulx mourir
Que languir aïnsi longuement;
Puis que ne me veulx secourir,
Delivre moy appertement.

Mais se d'ung peu d'alegement
Il te plaisoit moy secourir,
Je le prendroye lyement,
Bien t'en vouldroye requerir.

Comme ledit prisonnier se complaint des pays estranges ou il a esté bien ayse, et ou pays dont il est natif il a grant fortune et se lamente des maulx qu'il voit venir en France.



Or ay je esté en Lombardie e iiij
Et par le pays d'Ytalie,
En Cecillë, en Romenie

Qui sont pays de grant valeur,
Et ou pays d'Esclavonie,
En la Moreë, en Candie
Ou croist la bonne malvesie
Qui fait revenir la couleur.

En Rhodes et en Ciflovine, v°
En Grecë, en Alexandrie,
Au royaulme dë Ermenye,
Et puis ou pays de Turquie
Jusques devant l'Escandelour,
En Hierusalem, en Surie,
En Cyppre, dedans Nicotie,
La veis la crois de l'abbaye,
En ce pays fait grant chaleur,
Par le royaulme d'Armenye.

Et partout ay fait chiere lye
Sans avoir mal ne villenie,
Peine, tourment ne maladie,
Oncques ne feis chere meilleur.
Et en France qui a nourrie
Ma personne, sera ma vie
Fineë en toute douleur
Par Fortune que Dieu mauldie.

En Surye, que cy vous compte,
La vy je faire chevalier
De Salibery le droit conte,
Qui puis fut grant aventurier
En Francë, et grant guerroyer.
Chascun le dit et le racompte,
Mais Fortunë au derrenier
A la fin en a fait le compte. e v

Maint chevalier, maint escuyer
Ont esté fortunez en France,

1468 et 1474 ont été ajoutés à tort. — Transposer 1481-2.

L'ung par mort, l'autre prisonnier.
1494 Qui est une grant desplaisance,
Les aucuns sont mors par finance
Laquellë ilz ne ont peu payer,
Autres sont tenus en souffrance
1498 En la prison en grant dangier.

Advis m'est que les gens d'eglise
Si ne l'ont mie davantage ;
Bourgeois, marchans de toute guise,
1502 Gens de mestier, gens de village
Fortune a tout mis en servage,
Elle a partout mis sa devise.
Helas, n'est-ce pas grant dommage
1506 De veoir tout ce que vous devise?

Lay.

Helas, par ma foy, se je osasse,
Je parlasse
Plus avant de ceste matiere,
1510 Së autre que Dieu ne doubtasse,
Je comptasse
La chose qui est assez clere,
Mais la gent est de tel maniere
1514 Si tres fiere, *vo*
Quë il convient que je m'en passe,
Ainsi que fait la chamberiere
En sa saziere
1518 Qui farine par gros sas sasse.

Or vueil je donc trestout sasser,
Gros et gresle trestout ensemble,
Autrement ne m'en puis passer,
1522 Entendez le se bon vous semble ;
Il convient que trestout j'assemble

Se bien je vueil tout compasser,
Encor fauldra il que j'en emble
1526 Pour la doubte de rapasser.

Combien que je ne pense a dire
Riens quë a nul doive desplaire
A mon povoir ne contredire
1530 S'aucunement faiz le contraire,
Doulcement je m'en vueil retraire,
Voire, se besoing est du dire,
Combien que je ne pense a faire
1534 Chose dont on puisse mesdire.

Prenez en gré, se je dy rien
Qui soit bon, c'est a l'aventure,
Se je dy bien, prenez le bien,
1538 Se je dis mal, n'en ayez cure, *e* vj
La prison si m'est si tresdure
Que pas n'y scay bien mon maintien.
Je vous pry que chascun m'excuse
1540 Se veez que ne disse bien.

On a veu que ceulx d'Alemaigne
En Francë au conseil venoient,
Ceulx d'Arragon et ceulx d'Espaigne
1544 De tous pays y acouroient
Et si bon conseil y trouvoient
Qu'on nommoit France la montaigne
Ou tous bons consaulx si estoient,
1548 Et de tous biens estoit compaigne.

Or escoutez se c'est grant fait,
Quant ceulx qui conseiller soulloient
Et qui maint bon conseil ont fait,
1552 Quant conseiller ne se scavoient
Ou a tout le moins ne vouloient;

Je le puis dire sans meffait,
Je ne scay a quoy ilz pensoient,
1556 Le royaulmë en est deffait.

Je m'esmerveille moult forment
Quant la guerre si commença
Comment ung peu plus largement
1560 A ce fairë on ne pensa. vº
Qui ce fist peu y pourpensa
De faire en France tel tourment,
Et de bien peu il avança,
1564 Se me semble, son sauvement.

On a veu les gens par plaisance
Venir en France pour deduyre,
Pour le bien et pour l'habondance
1568 D'honneur qui s'i souloit conduyre,
Mais les bons s'en veullent esduire
Pour ung grande desplaisance,
Et ceulx qui la veullent destruire
1572 Y acourent a grant puissance.

Bien voy que seul pas je ne suis
Tresmal gouverné par Fortune,
A mon œil vëoir je le puis,
1576 En Francë elle est bien commune,
Tel n'avoit vaillant une prune
Qui a de chevance plain puys,
Et a ceulx a qui elle estoit une
1580 Si en sont a present destruis.

Lay.

O Fortune, tu as bien mis
Le royaulme de France en guerre,

1579 Lire : Et ceulx a qui.

De malle heurë y fus commise,
Destruis en sont tous ses amys, *e* vij
Et gastee toute sa terre
Que je vis en si bon point mise.
Francë a beaucoup d'ennemys,
Guerre si en a la defferre,
Telle a partout mis sa devise
Des grans maulx qui y sont commis,
Quant g'y pense, le cueur me serre,
Voulez vous que vous en devise?

Lay.

Mainte eglisë en est polue
Et destruictë et abatue,
Dont le service diminue
De ceulx qui les avoient fondees.
Noblesse si en est perdue,
Plus n'a rente ne revenue
Que la guerre si n'ait tollue,
Mal sont payez de leurs souldees,
Dames vefves sont demourees,
Et damoyselles esgarees,
Femmes et filles violees
Et maint orphelin soubz la nue.
Maintes femmee sont avortees
Par la guerre de leurs portees
Qu'elles ont en leurs corps portees;
Il n'est riens que guerre ne tue.

Lay.

Marchans si n'ont pas leur saison, *v*o
Bien leur fault payer leur moison
Quant a eulx on peult advenir.
Laboureux ont du mal foison
Car ilz n'ont borde ne maison

Ou ilz se sachent maintenir,
Ilz ne scevent que devenir,
Në ou aller, në eulx tenir.
Guerre si est toute prison
Dont ce quë aux champs peult venir,
Guerre si veult tout detenir
Et tout happer, c'est venoison.

Ne veez vous pas tous les jours faire
Guerre le filz contre le pere,
Et le pere au filz par contraire,
Et le frere contre le frere?
N'est ce pas chose bien amere
De veoir parens a eulx meffaire,
Et enfans yssus d'une mere
L'ung l'autre tuer et deffaire?

Lay.

Bien est de mauvaise nature
La creature
Qui voit la guerre si tres dure
Que France endure,
Qui n'a pitié en son courage.
Guerre n'est pas sa nourriture, *e* viij
Trop luy est dure,
Car sans raison et sans mesure,
Tant est obscure,
Quë on n'y voit fons ne rivage.
France prent le nom de servage,
C'est grant dommage.
Bien est mauldit de male rage
Qui tel oultrage
A la chrestienté procure,
Car destruit en est maint lignage
De grant parage,

Villes, chasteaulx et maint village,
Et maint passage,
Et le surplus en adventure.

Lay.

Encor n'ay je fait mention
De ceulx qui sans confession
Sont mors, et lesquelz sont en voye,
En dangier de dampnation,
Se Dieu n'en a compassion ;
Dieu par sa grace les pourvoye.
Së au surplus dire vouloye
Les maulx que la guerrë envoye
Ce seroit admiration.
Escripre je ne les scauroye
Se d'escripre je ne cessoye
D'icy jusques a l'Ascention. v°

Lay.

Paix doit estre bien louee,
Honnoree,
Bien prisee
Et aymee
Par trestoute la contree,
Ou son plaisir si s'adresse,
Car plainë est de richesse
Et de tout bien paree,
En luy gist bonne pensee,
Attrempee,
Amassee,
Entassee,
Bien doit estre couronnee
Par sa tresgrande noblesse.

1668 Vers trop court.

Mais Guerre la larronnesse
Si l'a de France esgaree,
. . . .
Et ostee,
Par emblee,
Et chassee
Tant quë est desemparee
Par une grande rudesse
De douleur et de destresse,
France en est deshonnoree,
Et en friche demeuree,
Et gastee,
Et pillee, f j
Desrobee,
Et de tous pointz desolee.
Se Paix n'y reprent l'adresse
Jamais n'aura que tristesse
Car elle est desesperee.

Lay.

Ha Guerre, tresoultrageuse
Et chargeuse,
Dommageuse,
Fourrageuse
Et en tout mal courageuse
France te doit bien mauldire.
Car trop luy est courrouceuse,
Dangereuse,
Angoisseuse
Et doubteuse,
Et de tout mal desireuse;
Souffrir luy fais grant martyre.
Chasseë a Paix l'heureuse,
La piteuse,
Gracieuse,

Doulcereuse
Et qui tant est amoureuse,
Qui France souloit conduyre ;
Mais par voye vicieuse,
Ennuyeuse,
Furieuse, vº
Ennimeuse,
Toy qui es ambicieuse,
De tous pointz la veulx destruire.

Lay.

France courtoyse,
Guerre mauvaise
Si t'a destruicte,
Moult il me poyse
De ceste noyse
Si tres despite.
Fais qu'on la gite
Hors par conduicte,
Qu'elle s'en voise,
Së estiez quicte
Qu'en vous n'abite
Bien seriez ayse.

Scavez vous point a quoy il tient
Que France a tant d'aversité ?
Certes toute la faulte vient
Que on n'ose dire verité.
Il ne court foy ne charité,
Je m'esbahis que tout devient
En chastel, ville ne cité.
J'en dis plus qu'il ne m'appartient.

Se preud'homme fist son devoir, *f* ij

1714 Lire probablement : Venimeuse

Verité si ne doit celer,
Il deust tousjours dire le voir
Sans nullement y chanceler.
Ceulx qui cuydent dissimuler
Si y perdent sens et scavoir,
A la fin les fault deceler,
Chascun le peult appercevoir.

Faulte d'amour principaulment
Nous oste tous amendemens.
Dieu nous bailla premierement
En la loy dix commandemens
Desquelz deussions estrë amans,
Et se l'ung tenions fermement,
Hors nous serions de tous tourmens,
Et vous orrez tantost comment.

Lay.

Se Dieu seullement aymions
Et parfaictement croyons,
Comme ceulx qui sommes siens,
Chascun si le doubteroit,
A luy on obeiroit,
De cueur on le serviroit
Comme bons vrais chrestiens.
Ses commandemens ferions,
En vain ne le jurerions
Et les festes festerions. *v°*
Aux peres on porteroit
Honneur ; meurdrier ne seroit
Ne rien on ne roberoit.
En faulx ne tesmoignerions,
Nostre voysin garderions
Sa femmë et tous les siens.

1738 Lire : Vérité si ne deust c.

En tous biens nous conduyrions,
Jamais nul ne pecheroit,
Justice si regneroit,
Dieu adonc nous donneroit
Treslargement de ses biens.
Se telz voulentez avions
Paix certes tantost aurions,
Et des biens faire pourrions.
Verité chascun diroit,
Point on ne la celeroit :
Par ainsi Paix on auroit.
Mais quoy ? On n'en fera riens.

Nous chantons trop bien *placebo*,
Mais de *dilexi* n'avons cure,
Trestout si vient de *flatebo*,
Ainsi chascun se desnature.
On ne chante plus par nature,
Mais par bequarre et par bemo.
Ou est cil qui le bien procure ?
Qui me respond ? certes *nemo*. *f* iij

O creature qui t'entremetz,
Ou t'es entremis dë user
A vouloir servir de tel metz,
Ne t'y vueilles plus abuser,
Envers Dieu te fault excuser,
A le servir si te soubzmetz,
Delivre toy, sans plus muser,
Car il vaut mieulx tard que jamais.

Lay.

Pensons, pensons que dirons
Ne ferons
Quant yrons
Devant Dieu et compterons,

Car la fauldra rendre compte,
Du conseil point n'y aurons,
Nous verrons
1804 Et scaurons
Noz pechez et les lyrons.
Soit pape, roy, duc ou conte,
Absence avoir ne pourrons,
1808 Nous orrons
Ou serons
Ne quel faix nous porterons,
C'est vray ce que je racompte.
1812 Se bien nous nous advisions
Nous fuyrions, v°
Et lairrions,
De peché nous retrairions,
1816 Car la fin fera le compte.

Lay.

Bien croy que, se parler vouloye,
Trop plus avant dire pourroye
Dont nous vient ceste maladie,
1820 Mais de bien peu m'avanceroye,
Il n'est homme qui ne le voye,
Ja n'est besoing que plus en dye.
Se chascun eust mené la vie
1824 Qui de droit luy est establie,
Sans prendre sentier n'entrevoye,
On eust delaissé toute envye
Qui est celle que Dieu mauldie
1828 Par qui le monde se devoye.

Lay.

Helas, pour Dieu, vueillez entendre
A nous amender de cueur tendre,
Et a bien faire revenir

. . . .
Chascun vueille son estat prendre,
Car point ne fera a reprendre
Ne honte ne le doit surprendre
Pour riens qu'il luy puisse advenir.
A ceste vie maintenir
Nous ne povons nul bien apprendre,
Fors envers Dieu tousjours mesprendre *f* iiij
De quoy compte nous fauldra rendre
Devant luy ou temps advenir.
Trop bien nous en deust souvenir,
Quë une fois fault rendre ou pendre,
Ne point ne nous scaurons deffendre.
Ne vueillons le besoing attendre,
Trop mieulx nous vauldroit parvenir
Quë en France toujours tenir
Ceste douleur ne ceste esclandre,

Or escoutez l'auctorité
Que l'Evangille nous enseigne
Qui dist qu'il est necessité
Aucunes fois qu'esclandre adviengne.
Mais cil par qui fault qu'elle viengne
Est mauldit de la deité.
Chascun la parolle retiengne
Car cë est pure verité.

Je doubte que nous ne soyons
Maulditz, car c'est par noz pechez
Parquoy esclandre nous ayons,
Car trop fort sommes entachez,
Nous en avons tous les meschiefz
Et les tourmens quë endurons.
Faisons que soyons descachez
Ou autrement point ne durrons. *v*°

Helas, se nous sommes mauldítz,
Prions Dieu qu'il nous desmauldisse,
Et mettons noz faictz et noz ditz
Hors de peché et de tout vice ;
Faisons le bien, laissons malice,
A bien faire soyons hardis,
Affin que la paix venir puisse
Avec nous demourer tousdis.

On dit : bien vient de male voye
Qui du meillieu si s'en retourne,
Prions a Dieu qu'i nous convoye
Et a bien faire nous atourne,
Et que Fortune plus ne tourne
Sa roue, qui tant nous forvoye,
Car nostre vie se bertourne
Bien brief, se Dieu ne nous pourvoye.

Lay.

Qui enfer fouyr si vouldroit
Le droit chemin aller fauldroit
De paradis pour lë acquerre,
A amender se conviendroit
Et Dieu prier, car c'est le droit,
Et doulcement si le requerre
Et que nous eussions paix en terre.
Meilleur chemin ne scaurons querre / v
Que je devise cy endroit,
Car trop envis on peult acquerre
Paradis pour faire la guerre,
Trop de choses il y fauldroit.

Or puis que donc on nous asseure
Que la paix est a l'ame seure
Et que guerre luy est contraire,
A la paix mectons nostre cure

Et de la guerre n'ayons cure
Et d'elle nous vueillons retraire.
Veillons nuyt et jour pour attraire
La paix en noz cueurs et pourtraire,
Car c'est moult belle pourtraicture,
Plus belle nul ne scauroit faire.
Tous ceulx qui la veullent distraire
Silz sont de mauvaise nature.

Lay.

Paix est de tous biens tresoriere,
Paix est de joye la portiere,
Paix est de doulceur grenetiere,
Paix est de gracë aulmosniere
Non usuriere,
Paix est de plaisir chanceliere,
Paix est de justice lumiere,
Paix est d'amour la celeriere,
Paix est pure, nectë et clere
Comme verriere. vº
Paix fait tyrer la guerre arriere,
Paix garde qu'on ne s'entrefiere,
Paix est doulcë et non pas fiere,
Paix n'a riens que bien n'y affiere
Par grant maniere,
Paix est une chose moult chiere,
Paix fait faire tresbonne chiere,
Paix a chascun est chamberiere,
Paix a aucun n'est torsonniere
Ne forsonniere.

Lay.

Puis que Paix si est tant bien faicte,
Et parfaicte,
Que ne pensons nous a bien faire

Sans deffaire ?
Certainement ce fust bien fait
Et sans meffait
Et que toute noyse s'efface,
Ou autrement France est deffaicte
Et infaicte.
Or pensons donc a la refaire
Sans meffaire,
Car destruicte est par nostre fait,
Par nous forfait,
Faisons que par nous se reface
Et que plus ne soit contrefaicte
Ne imparfaicte, *f* vj
Car qui bien la vouldra parfaire
Sans infaire,
Le peuple sera tout refait
Et tout parfait,
Mais que point on ne la defface.

Lay.

Les anges si chantent haultement
Et l'eglise pareillement :
Gloire es cieulx a la deité
Et en terre semblablement,
Paix est donnee vrayement
A gens de bonne voulenté.
Or soyons donc entalenté
D'avoir vouloir de verité :
Si aurons de paix largement
Pour ce royaulme inhabité
Qui tant plain est d'iniquité,
Dieu y mettë amendement.

1946 Trop long; supprimez si

A ses apostres Dieu donner
Si ne voult pain blanc ne pain bis
Quant il les voult habandonner,
Fors qu'il leur donna : *Pax vobis*,
De plus bel joyau ne rubis
Si ne les povoit guerdonner.
Requerons luy *pax pro nobis*
Et noz pechez a pardonner. *vo*

Lay.

O clergié plain de sapience
Qui avez divine science
A prescher, qui est chose utile,
Pour Dieu, n'ayez en oubliance
A prescher de la conscience,
Car elle est a l'ame fertile.
Prenez vous point sur l'Evangile
Sainct Jehan, sainct Luc, Marc et Matille
Sans donner au peuple audience
Et sans mouvoir commun de ville,
Car tel chosë est trop subtille
Pour fairë follë aliance.

Preschez de paix et de concorde
Pour tous les princes accorder;
De pitié, de misericorde
Si vueillez souvent recorder
Pour les ensemblë encorder,
Affin que chascun s'i accorde
Et que se puissent concorder,
Car trop dure ceste discorde.

Helas, s'aucuns ou temps passé
Ont riens fait pour avoir offices

1972 Lire: vo point, c'est-à-dire votre thème.

Ou pour avoir or amassé
Ou pour avoir des benefices, *f* vij
Certainement ilz sont bien nices
Se leur temps n'ont bien compassé,
Car on rendra compte des vices
Après qu'on sera trespassé.

Lay.

Quant en France paix aviez,
Clergié, moult aysë estiez,
Car parmy ses beaulx monstiers
Vous alliez,
Et disiez
Voz psaultiers,
Sagement vous conteniez.
Les prestres messes chantoient
Ou leur voulenté faisoient,
Ceulx qui a l'escolle estoient
Apprenoient
Et lysoient
Ou preschoient;
Les sciences que acqueriez
A grant honneur vous menoient.
Princes belle court tenoient
Ou toutes gens recevoient,
Les estranges festioient,
Ilz dansoient
Et chantoient,
Et rioient
Et souventes fois joustoient *v°*
Sur palefrois et destriers,
Et dessus ses grans coursiers
Faulcons avoient faulconniers,
Espreviers,
Et lamiers,

Et levriers,
Chiens courans et gros limiers,
Dont souvent deduit avoient
Chevaliers et escuyers.
Marchans, bien vous mainteniez,
Quant en paix vous conteniez,
Vous portiez
Voz deniers,
Et alliez
Seurement ou vous vouliez,
Toutes gens a vous venoient.
Les laboureux labouroient,
Ilz couppoient
Et rompoient,
Acertoient
Les boys et les arrachoient,
Tant labouroient voulentiers
Certes, pas assez n'avoient.

Lay.

Pensons a faire revenir
Le temps dont vous faiz souvenir,
Les maulxfaiz passez oublions, *f* viij
Et que la paix puisse venir
Pour nostre vie soustenir
Hors de ces tribulations.
Laissons toutes divisions,
Et toutes vindications,
A Dieu en laissons convenir.
L'ung a l'autre si nous fions,
Et tous faulx rappors si fuyons
Pour en amour nous maintenir.

Lay.

Pour plus declairer la matiere

De ceste paix et qu'on la quiere,
Qu'elle soit pure, necte et clere,
Et telle que je la demande,
La voye seroit la premiere
De trouver, par bonne maniere,
Par requestë ou par priere,
Que de trois pars les gens on mande,
A qui la paix on recommande.
Si fera chascun sa demande,
Et qui aura tort, qu'il l'amende
Sans point tyrer le cul arriere.
Ceste voye Dieu la commande,
Faisons que chascun y entende,
Affin que nul si ne descende
Dedans enfer en la chaudiere.

Lay.

Ceulx qui vouldront faire la guerre, v°
Soient de France ou d'Angleterre,
Aillent sur les Boesmïens.
La pourront ilz conquester terre,
Et leur salvation acquerre,
Et y faire beaucoup de biens;
Car Boesmes sont heresiens
Et vallent pis que Suriens.
L'empereur si fait gens requerre
Par tous royaulmes chrestiens,
Le pape en absoult tous les siens
Et la doit on aller grant erre.

La guerre si est honnorable
A soy combatre pour la foy,
Et a l'ame tres prouffitable
En soustenant la bonne loy
De Jesus, qui est nostre roy,
Telle guerrë est moult notable;

Chascun face paix par arroy
Pour faire guerre veritable.

Lay.

Pere sainct, excommuniez,
Vostre puissance deslyez,
De vostre bouche mauldissez,
Et en tous estatz pugnissez
Qui a Paix yra du contraire.
Clergié, voz cueurs humiliez,
Envers Dieu si vous raliez,
En oraisons voz cueurs liez,
Piteusement le suppliez
Affin que puissez Paix attraire.
Noblessë, or vous raveillez
Et a faire Paix si veillez,
Car en guerre trop sommeillez,
Soient voz cueurs appareillez
Pour Paix en vous du tout pourtraire.
Bourgeois, marchans, peuple, criez,
A haulte voix vous escriez,
Et point si ne vous descriez,
La paix vueillez en vous retraire
Ou vrayement voz jours sont briefz.

Lay.

Prions trestous, jeunes et vieulx,
Prions Jesus de bien en mieulx,
Prions ce doulx roy precieulx,
Prions pour avoir paix en France,
Prions ce prince glorieux,
Prions ce roy victorieux,
Prions qu'il nous soit gracieux,
Prions qu'il nous doint alegance,
Prions le que par sa puissance

Prions qu'il nous tienne en souffrance, *v°*
Prions que la paix nous avance.
La guerrë a destruict plusieurs,
Prions et faisons penitence,
Prions Dieu a grant diligence,
Prions qu'il nous doint audience
A nostre fin, lassus es cieulx.

Comment après ce que le prisonnier a parlé des faitz de la guerre il parle d'autres matieres en continuant son œuvre.

Vous qui cy devant avez veu
Et bien au long vous avez leu,
Scavoir povez que c'est de guerre.
C'est destruction de terre
Et trestoute perdition
Sans y trouver dilection,
Charité ne misericorde
Ne raison point ne s'i accorde,
Mais trahison et tricherie,
Larrecin et la pillerie
Si ont tout le gouvernement
De guerre generalement.
En mon temps j'ay leu pour apprendre
Trestout le livre d'Alixandre, *g* ij
Et puis celluy de Troye la grant
Qui est ung livre bel et grant,
Des roys Artus, de Charlemaigne
Et de Bleopatois d'Espaigne
Et de ceulx de la Table ronde
Qui firent guerre par le monde.
Mais oncques livre ne peuz lire

2126 Trop court. — 2138 Probablement : bel et gent.

Ou je sceusse trouver ne dire
Les maulx qui au jourd'uy se font.
J'ay merveilles que tout ne font,
Car, pour la nommer vrayement,
Ce n'est pas guerre proprement,
Mais est parfaicte tyrannie.
Ja n'est besoing que plus en dye.
Scavez pourquoy? Car je scay bien
Que de tout on ne fera rien.
Aussi chascun scet la science,
Tout par force d'experience,
Pourquoy le monde se desvoye,
Et se Dieu du ciel n'y pourvoye,
Nous sommes bien en adventure
De estre encores en ceste ordure.
Si luy prie, par amytié,
Qu'il en vueillë avoir pitié,
Car se par luy n'est fait le fait,
Cest royaulme si est deffait. v°
Mais quant son plaisir y sera,
Incontinent si refera
En brief temps, sans longue demeure,
Car en peu d'heure Dieu labeure.

Le prisonnier.

Bien scay que plusieurs qui liront
Ce livre si s'esbahyront
Comment ces choses faire puis
Veu ce que prisonnier je suis,
Et diront que je suis bien aise,
Mais toutesfois, ne leur desplaise,
Se l'aise que j'ay ilz avoient,
Par trop ayses ilz ne seroient,
Dont la Vierge du ciel les garde.
Car je vous prometz qu'il me tarde

Que mes maistres soient contens
De moy, si sera fait mon temps.
Dieu si la vueillë avancer!
On voit souvent homme dancer
Qui a chappeau dessus sa teste
Qui est marry en son soupper
Et n'a plus dolent en la feste :
Ainsi fault mon fait compasser
Pour plus aise le temps passer,
Car plusieurs genş vers moy si viennent
Qui compaignie si me tiennent, *g* iij
Pource qu'ilz prennent grant plaisance
A escouter de ma science,
Et encores faire me font
Des balades, qui pour eulx sont,
Pour envoyer ou bon leur semble,
Et pource que de paour je tremble,
Veu le dangier en quoy je suis,
Je fais tout le mieulx que je puis
Et ne metz ailleurs mon desir
Fors a fairë a tous plaisir,
Soit en mes faitz ou en mes ditz,
Et ainsi le feray tousdis,
Car moult souvent j'ay ouy dire :
Doulce parolle fraint grant ire.
Ung jour, si vint ung escuyer
Vers moy, lequel me vint prier
Que je luy feisse une balade,
Disant qu'avoit esté malade,
En dangier de perdre la vie,
Et pource doubtoit que s'amye,
Laquelle longtemps n'avoit veue,
N'en fust dolentë ou esmeue,

2179 Nous ne voyons pas à quoi se rapporte le mot la. — 2182 A dû être ajouté après coup.

2210 Si que pour la reconforter
La balade luy fist porter,
Laquelle je feiz doulcement, v°
2213 Et vous orrez tantost comment.

Balade.

Puis que vers vous, ma tresdoulce maistresse,
Aller ne puis, au moins vous vueil rescrire
Ce qu'ay souffert, la douleur, la destresse
2217 Par quoy vers vous ne me puis raconduire,
Pour vostre cueur et pour le mien deduire
Qui a esté a mon cueur grant tristesse,
S'i plaist a Dieu, brief le vous peusse dire :
2221 Dieu si vous doint honneur, santé, lyesse

De mal j'ay eu certes si grant largesse
Oncques sans mort homme si ne l'eut pire,
Et, supposé que le droit mal me laisse,
2225 Neantmoins sens je le cueur qui me souspire,
Contregarder me fault qu'il ne m'empire,
Mais, se je sens quë a droit me redresse,
Incontinent yray vers vous de tirë :
2229 Dieu si vous doint honneur, santé, lyesse.

Oncques je n'euz au cueur si grant angoisse
Qu'a vous mon cueur nę se voulsist conduire,
Se vers vous puis reprendre mon adresse,
2233 Je seray hors de trestout mon martire,
Car je vous tiens pour mon souverain mire,
Tant a en vous de bien et de noblesse g iv
De vous oncques homme ne sceut mesdire :
2237 Dieu si vous doint honneur, santé, lyesse.

Prince d'amours, vueillez moy raconduire
Vers celle en qui ne vy oncques rudesse,
Car c'est celle que plus mon cueur desire,
2241 Dieu si luy doint honneur, santé, lyesse.

En ung autre jour a moy vint
Ung escuyer a qui convint
Une balade tantost faire,
Pource qu'il en avoit afaire,
Mais il me bailla le refrain
Dont il me fit ronger mon frain ;
Car je doubte, comme on me dist,
Que pour moy effayer le fist.
Si en feis une, se me semble,
Mais trois si en avoit ensemble,
Ensemble dire on la pourroit.
Ou chascune a part, qui vouldroit.
Bien estrange fut la maniere
Vous en orrez cy la matiere.

Ledit prisonnier fist la balade qui cy après est escripte, a la requeste d'ung gentilhomme — mais, pource que v°, *l'on dist audit prisonnier que ledit gentilhomme estoit facteur, et qu'i le faisoit pour l'essayer, ledit prisonnier luy en fist trois en une, affin que ledit gentilhomme ne s'en apperceust, comme vous orrez.*

M'amour souveraine
Je vous vueil escripre,
Et soyez certaine
Pour riens qui m'empire,
Trop bien povez lire
A cellë enseigne
Que me feistes dire :
Amez qui vous ayme.

Vous estes fontaine
Que plus je desire,

2249 Lire : essayer.

Se sens vostre alaine
2267 Je suis sans martire,
Dieu si le vous mire
Quant estes si plaine,
En vous je me mire :
2271 Amez qui vous ayme.

Vraye chastellaine,
Pour aller de tire
Sur moy je n'ay veine 9 v
2275 Que vers vous me tire,
Mais Dangier le pire
Trop fort me pourmaine,
Car il est plain d'ire :
2279 Amez qui vous ayme.

Prince, je souspire,
Veoir ne puis a peine
Celle qui scet dire :
2283 Amez qui vous ayme.

Croyez certainement,
Pour vous donner joye
De mon sentement
2287 Ne vous changeroye,
Ce que vous envoye
Croyez fermement,
Dont je me resjoye
2291 Du cueur loyaulment.

Sachez vrayement,
Fors que je vous voye

2275 Lire : ne tire. J'indique les variantes du ms. de Berne : 2284 Creez c. ; de même aux v. 2289 et 2302 ; 2295 Rien ne me d.

J'ay allegement,
2295 Rien ne m'en desvoye,
Et si me pourvoye
De confortement, vo
Doulce, simple et coye
2299 Du cueur loyaulment.

A vous doulcement
Mon cueur prent la voye,
Croyez seurement
2303 S'i ne se forvoye
Le nom rabajoye
Si me fait tourment,
Autre ne doubtoye
2307 Du cueur loyaulment.

M'amour, ma montjoye,
Sans grant doubtement
Je vous desiroye
2311 Du cueur loyaulment.

Encores si viennent plusieurs gens
Vers moy, qui sont trop diligens
A me demander mon estat,
2315 Et voyent bien qu'i va de plat,
Et scaivent la necessité
Ou je suis et la verité.
Je ne scay qui les meult ce faire
2319 S'i ne tendent a moy deffaire;
Pource, par mon oppinion, g vi
Ay prins en ma conclusion
Qu'a ceulx qui me demanderont,
2323 Qui de riens chargez n'en seront,
Je respondray tout le contraire
De ce qu'ilz vouldront de moy traire,
Et le plus loing de mon penser

Sans les aucunement tencer.
Une baladë en diray
Que cy après jë escripray,
Mais affin que mieulx on la forme,
Je escripray en lettre de forme
La responce du respondant
Que je feray en demandant,
Dont plusieurs se prindrent a rire
Quant du premier l'oyrent dire.

Balade.

Amy ! — Sire ? — Or me dis doulcement. —
Que diray je ? — Compte moy la maniere. —
De quel chose ? — De ton prisonnement,
Dy qu'on te fait ? — On me fait bonne chiere. —
De ta rançon ? — Elle n'est pas trop chiere. —
Payeras-tu bien ? — Oy et bien briefment. —
Vient ton argent ? — Ouy, en une civiere. —
Je n'en crois riens, certes, le ribault ment.

Comment vis tu ? — Je vis joyeusement. — *v°*
De pain, de vin ? — Je ne boy eaue ne biere. —
Que mangeuz tu ? — Chair, poisson largement. —
Gis tu en lict ? ou donc ? sur la litiere ? —
Nenny. — Ou donc ? — En chambre belle et clere. —
Et dessus quoy ? — Sur lict de parement. —
As tu argent ? — Plaine ma gibeciere. —
Je n'en crois riens, certes, le ribault ment.

Or me dy. — Quoy ? — De ton gouvernement,
As tu point paour qu'on te bate ne fiere ? —
Batre, pourquoy ? nenny certainement. —
Non dea, tu as a faire a gent moult fiere ;

2333 Lire : au demandant. — 2346 Lire : Manguez tu.



As tu nulz poulz? — Qui en a si les quiere. —
Tu es es fers? — Ce n'est qu'esbatement. —
As tu bon feu? — Oy, devant et derriere. —
2359 Je n'en crois riens, certes le ribault ment.

Or prie a Dieu. — Besoing n'ay de priere. —
Non dea, pourquoy?— Je suis sans pensement. —
Et sans soucy? — Ma joye est toute entiere. —
2363 Je n'en crois riens, certes le ribault ment.

Autre balade que ledit prisonnier fit pour ung Anglois lequel estoit prisonnier avecques luy.

En la prison la ou j'estoye,
Ung Anglois prisonnier avoit g vij
Qui pas ne demenoit grant joye;
2367 Par piedz, par mains es sepz estoit,
François parler il ne scavoit
A peine ne mot ne demy,
En anglois toujours il disoit:
2371 *God and oul lady helpemy.*

De son mal grand pitié avoye,
Et aussi mon cueur se doubtoit
Quë ung jour avoir enpourroye
2375 Autant, qui me desconfortoit.
Et quant a luy on demandoit:
Helas, qu'avez vous mon amy?
Autre chose ne respondoit:
2379 *God and oul lady helpemy.*

A racompter je ne scauroye
Comment moult fort se dementoit,
Ne reposer je ne povoye,
2383 Car sans arrester il parloit:

My fiet and my handez brelroit
Disoit, oncques je ne dormy,
Mais son refrain tousjours estoit :
God and oul lady helpemy.

Prince, du grant mal qu'il avoit v°
Dieu si m'en gard et sainct Remy.
Le dict estoit bon qu'il disoit :
God and oul lady helpemy.

Maintz prisonniers estions ensemble,
De maintes langues, se me semble,
Entre lesquelz ung prisonnier
Estoit, ung gentil escuyer
Qui de Jehan si portoit le nom
Et Faulcon estoit son surnom,
Né du pays de Normandie,
Moult fort si regrettoit s'amye.
Si me pria, pour l'amour d'elle,
Quë une balade nouvelle
Feisse pour son cueur allegier,
Et la porta ung messagier.
Qui veult ouyr quë on la dye
Cy après verrez la coppie.

Balade.

Belle, bonne, doulce, plaisant et sage,
Mon reconfort, mon amoureuse joye,
Je vous supply de treshumble courage
Que, supposé que prisonnier je soye,
Vostre vouloir de moy ne se forvoye,
Mais me soyez tousjours loyalle amye,
Sans vous troubler et ne m'oubliez mye, *g* viij
Car j'ay en vous tresparfaicte fiance,

Et priez Dieu et la vierge Marie
Quë il nous doint a tous deux pacience.

Vostre douleur me fait au cueur tel rage,
Quant g'y pense pis me fait que la moye,
Car grant courroux et grant tourment, ce sage,
Pour moy souffrez, dont maintesfoys lermoye.
Si vous supply, tresdoulce, simple et coye,
Que de maintien soyez si bien garnie
Que vous ne moy n'en ayons villennie.
Entretenez de nous deux l'aliance,
Et priez Dieu et la vierge Marie
Quë il nous doint a tous deux pacience.

Souviengne vous quant je fus ou village
Ou je vous vy, pas je ne me cuidoye
Vous eslongner ne faire tel voyage,
De retourner vers vous grant fin avoye,
Mais Fortune si c'est mise en ma voye
Qui m'arresta, que Dieu si la mauldye!
Moult me tarde que ma douleur vous dye,
Si ne m'ayez doncques en oubliance,
Et priez Dieu et la vierge Marie
Quë il nous doint a tous deux pacience.

Ma princesse, du cueur je vous supplie vº
Que vous ne moy l'ung l'autre si n'oublye,
Mais noz amours tenons en audience,
Et prions Dieu et la vierge Marie
Quë il nous doint a tous deux pacience.



Vers moy vint une creature
Bien parfaicte selon nature,
A la forme d'une femelle,
Doulce, plaisant estoit et belle, *h j*
Et en ses faictz tresgracieuse,
Bien sembloit estrë amoureuse.
Celle, pour moy reconforter,
Ung jour si me vint apporter
Ung brain de ne m'oubliez mie,
Et de son don, ne doubtez mie,
Quë encor le cueur me revint

2451 et 52 Lire : revient et souvient.

Quant d'ung tel dont il me souvint.
Et l'en merciay humblement,
Et pour le don moult doulcement
D'une chanson luy feis present
Que vous orrez cy en present.

Rondel.

Bon jour, bon an et bonne vie,
Bien et honneur sans villanie
Doint Dieu a ma doulce maistresse,
Qui m'a donné de sa largesse
La fleur de ne m'oubliez mie.

De tresbon vouloir la mercie,
Nuyt et jour pour elle je prie,
Et de dire mon cueur ne cesse :
Bon jour, bon an.

Bien doulcement si s'umilie,
Et luy vient de grant courtoysie
Quant a joye si me radresse, v°
Qui suis prisonnier en tristesse.
N'esse bien raison que je dye :
Bon jour, bon an ?

Le prisonnier.

Quant la chanson si eut ouye
Moult doulcement la me mercye,
Mais moult fort la veiz souspirer
Et sa couleur a empirer.
Si luy demanday qu'elle avoit,
Elle respond qu'el ne scavoit.
Si me passe a tant du surplus,
Du demourant je n'en dis plus.

Le prisonnier.

Autres femmes a moy venoient
Qui leurs secretz si me disoient,
Dequoy des biens souvent avoye,
Car balades je leur faisoye,
Selon leur vray entendement.
2485 Vous orrez cy après comment.

Balade que le prisonnier fit a la requeste d'une damoiselle.

Nommer je me doy eureuse *h* ij
D'avoir trouvé bel amy,
Duquel je suis amoureuse
2489 Car aussi l'est il de my.
Pas n'ay le cueur endormy,
De l'aymer suis trop songneuse,
Mon cueur a percé parmy:
2493 Plus le voy, plus suis joyeuse.

Quant le voy je suis honteuse,
Tout le cueur si m'a fremy,
Car trop fort je suis doubteuse
2497 De Dangier nostre ennemy,
S'il en scet mot ne demy
La chose est trop dangereuse,
Dieu le gart et sainct Remy,
2501 Plus le voy, plus suis joyeuse.

Sa chiere est si gracieuse,
Il est gay, il est joly,
Bien seroyë enuyeuse
2505 Se j'aymoye autre que luy.
Et donc, puis qu'il est ainsi,
Tousjours seray curieuse

De le tenir sans soucy.
Plus le voy, plus suis joyeuse,

Prince, j'ay le cueur ravy, *v°*
De luy je suis trop piteuse,
Car oncques plus bel ne vy,
Plus le voy plus suis joyeuse.

Autre balade laye que ledit prisonnier fit a la requeste d'une femme de laquelle le nom est au commencement.

Par une simple plaisance
Et par plaisant contenance,
Riant et de bien pourveue,
Regard m'a fait congnoissance
Et m'a donné souffisance
Necte, plaisant a ma veue ;
En amour m'a retenue,
Toute la couleur m'en mue
Tant ay d'amour grant montjoye,
En mon cueur je suis ferue
D'ung amant qui d'amer sue ;
Dieu luy doint honneur et joye.

Et quant par experience
Vis en luy celle habondance
D'onneur, de si grant value,
Sa doulcë obeyssance
Sans avoir oultrecuidance,
De l'aymer suis si esmeue *h* iij
Que mon cueur ne s'en remue;
De son regard suis repeue
Trop plus que se je mangoye,
Dont a luy me tiens tenue,

Car s'amour m'a soustenue,
Dieu luy doint honneur et joye.

Bien sommes d'une aliance,
Car j'ay en luy grande fiance
Dont je ne suis point deceue,
Mais j'ay au cueur grant doubtance
Que Mallebouche ne pence
La chose qui ne soit sceue.
C'ellë estoit apperceue
Ou aucunement congneue,
Jamais bien, certes, n'auroye.
Bien seroit l'amour perdue
Du meilleur dessoubz la nue.
Dieu luy doint honneur et joye.

Prince, d'amour vous salue,
Vous m'avez bien entendue,
Tout le cueur si me resjoye
Et d'amour si me tressue
Quant a si bon suis rendue.
Dieu luy doint honneur et joye. *v°*

Autre rondel en maniere de chançon que le prisonnier fit a une damoyselle pour envoyer a son amy.

Mon bel amy, je vous envoye
Nouvelles pour vous donner joye,
Pour vostre douleur secourir,
Et ne doubtez que pour mourir
Je suis vostrë ou que je soye.

Tres voulentiers je vous verroye
Se vers vous aller je povoye,

2539 Lire : grant f.

Mais, pource que n'y puis courir,
2564 Mon bel amy, je vous envoye...

Prions a Dieu qu'il nous pourvoye,
Car, se ma voulenté avoye,
Vers vous seroit tout mon plaisir;
Bien scay que c'est vostre desir,
Vostre voulenté est la moye.
2570 Mon bel amy, je vous envoye..

Autre balade que le prisonnier donna a une damoiselle pour l'envoyer a son amy.

Adieu, mon amy gracieux, *h* iiij
Adieu, celluy que je desire,
Adieu, l'amour que j'ayme mieulx
Par qui souvent mon cueur souspire,
Moult me tarde que puisse rire
Avecques vous joyeusement,
2577 Car je vous ayme loyaulment.

Et pour Dieu, soyez curieux
A retourner vers vous de tire,
Car vostre fait en vauldra mieulx
Sur ce que je vous ay a dire.
Pour ce que le chemin empire,
De venir advisez comment,
2584 Car je vous ayme loyaulment.

Je prie a Dieu, le roy des cieulx,
Que vers moy vous vueille conduire,
Pour repaistrë ung peu mes yeulx
Et mon cueur qui en est martire,
Plus riens ne vous scay que rescripre

2579 Lire : vers moy. — 2588 Lire : est en.

Mais que sachez certainement
2591 Que je vous ayme loyaulment.

Prince, vueillez moy raconduire
Mon bel amy pour moy deduire,
Je vous supplië humblement, *v*o
2595 Car je l'ayme tres loyaulment.

Le prisonnier.

Aucunes gens sont envieulx
De ce qu'i me voyent joyeulx,
Et en dient plusieurs parolles
2599 Qui me semblent estre tręs folles,
Veu ce quë ilz n'ont nullement
Sur moy aucun gouvernement,
Advis m'est que c'est grant folie.
2603 Ma douleur ilz ne scavent mie,
Car on dit que douleur couverte
Si fait plus de mal que l'ouverte.
Je m'en scay bien a quoy tenir,
2607 Mais ma douleur fault retenir
Sans prendre courroux ne tenson.
Dire je vueil une chanson,
S'i plaist a ceulx qui la liront
De moy que bien ilz ne diront,
Pour Dieu, au moins n'en dissent rien
2613 De mal, s'ilz ne le scavent bien.

Rondel.

Vous avez grant tort, Male bouche
Qui a moy vous voulez combatre,
Se Fortune si me veult batre,
2617 Souffise vous, riens ne vous touche.
Vous voulez que comme une souche *h* v

Je me tiengne sans moy esbatre,
Vous avez grand tort, Male bouche.

Se Lyesse de moy s'approuche
Qui ma douleur vueille rabatre
Cause n'avez de le debatre,
Se n'y scavez villain reprouche.
Vous avez grand tort, Male bouche.

Or n'est il plus chanson ne rime,
Soit consonant ne leonine,
Par laquelle puisse tant faire
Que Male bouche se sceust taire ;
Sans cesser parler contre moy
Dont mon cueur est en grant esmoy.
Elle a du tout gasté mon fait,
Car, par sa langue, elle a tant fait
Qu'on m'a deffendu le fleuster,
Et le rimer et le chanter,
Voire, qui pis est, l'escripre.
De quoy je suis en grant martire,
Porter m'en fault trop grant tourment,
Vous orrez cy après comment.

Le prisonnier.

Helas, je ne scay plus que faire
Ne comment me doye maintenir,
Rien ne my vault crier ne braire,
Ma douleur ne puis soustenir, *v°*
Desplaisance se vient retraire
Avecques moy et soy tenir.

2627 Lire : leonime — 2630 Lire : parle c. m. — 2636 Vers trop court.

Et ne puis aller au contraire.
Las, que pourray je devenir ?

Espoir, tu m'as long temps tenu
Et abusé en ton langaige,
Que peulx tu estre devenu ?
Plus ne te voy en mon usage,
Trop mal me seroit advenu
Se tu ne remetz ton courage,
Se par toy il n'est soustenu,
Je n'auray que douleur et rage.

Ha Fortune, trop grant vengeance
Tu prens sur moy, quant Desplaisance
Tiens avec moy en la prison.
Souffrir me faitz grant pestilence,
Nuyt et jour seuffre grant grevance
Par ta cruelle trahyson.
Si prie a Dieu, par sa puissance,
Qu'i me doint avoir pacience
Sans faire vers luy mesprison,
Et se c'estoit a sa plaisance,
Que la mort bien brief il m'avance
Ou qu'il m'envoye guerison. *h* vj

Homme qui a auctorité
Ou qui a grant gouvernement
Në fault point d'estre visité,
Et trouvë amys largement.
Mais s'i luy vient adversité
Ou quelquë autre encombrement,
Il peult bien veoir la verité
Qui ayme du cueur loyaulment.

Je le puis vëoir par mon fait,
Car je voy chascun endormy,

Puis que Fortune me deffait
2679 Je congnoistray mon ennemy.
A nul ne cuide avoir forfait,
Mais ains qu'il soit la sainct Remy,
Je congnoistray l'amy parfait,
2683 Car au besoing voit on l'amy.

Complaincte en lay.

Qui veult que je dye
De ma maladie
Ce qu'en puis scavoir,
2687 Bien voy que ma vie
Si est establie
Pour douleur avoir. *vo*
Fortune, de voir,
2691 A moy decevoir
Si fait sa puissance,
Quant ne puis avoir
Or, argent, n'avoir
2695 Pour ma delivrance.

Car si grant finance
Toute ma chevance
Ne pourroit fournir,
2699 Plus n'ay esperance
D'avoir alegance;
Il me fault mourir,
Se brief secourir
2703 Dieu par son plaisir
Ne m'y fait sa grace.
Las suis de gesir
En grant desplaisir,
2707 Ne scay que je face.

De ma povre face

La couleur s'efface,
Tant suis en tourment.
2711 Dieu si la parface
Et si la reface
En alegement,
Car trop longuement
2715 Je suis vrayement h vij
En merencolie.
Dieu treshumblement
Et piteusement
2719 Du cueur je supplie.

La vierge Marie
Et sa compaignie
Bien vueil deprier,
2723 Du mal qui m'ennuye
Que nuyt et jour crye
Me vueille venger,
2726 Qui suis povre prisonnier.

Autre complaincte.

Plus ne sont en ma compaignie
Joye, Soulas ne Chiere Lye,
Espoir ne Confort ne Lyesse,
2730 Esbatement si n'y est mye,
Plaisance si en est bannie,
Bouté hors les en a Rudesse
Pour y mettre Merencolye,
2734 Et Desplaisance qui me ennuye,
Douleur, Desconfort et Tristesse,
Courroux, Soucy, Dangier, Envye ;
Chascune si est establie
2738 A moy servir par grant destresse.

Souventesfois me sert Dangier, *v°*
Sifait Courroux oultre mesure,

Nuyt et jour si me fait manger
De l'angoisse qui est trop dure ;
Elle vient de mauvais vergier
Telle poire qui n'est pas meure,
Crainte si la me fait ronger,
Las, ce n'est pas ma nourriture.

Gesir me font dessus la paille,
Pain et eaue si est ma vitaille,
Helas, vecy trop dure vie.
Je souloye manger volaille
Et le poisson a grosse escaille,
Mais il convient que je l'oublie.
Poulx et puces me font bataille,
Car j'en ay plaine ma drapaille,
Desquelz ma chair est assaillie.
Ainsi fault que mon temps s'en aille,
Et tout par faulte de cliquaille
Ma vie si sera faillie.

De leur service suis tant las
Que je ne le scay a qui dire ;
Souvent me font crier : helas,
Tant me font souffrir grant martire.
Ilz m'ont osté Joye et Soulas *h* viij
Lesquelz me souloient conduire,
Bien voy, puis que suis en leurs las,
Que la mort me veulent esduire.

Le prisonnier.

Ung jour vint a moy Desconfort,
Qui Desespoir si m'amena,
Dequoy il me despleut moult fort,
Car durement me pourmena,
Se ce n'eust esté Reconfort,

Qui Espoir si me ramena,
Je cuide que je fusse mort,
2774 Tant Desconfort me demena.

Reconfort si tresdoulcement
Se print a moy reconforter,
Et si me remonstra comment
2778 Je me devoye conforter.
Tant fit, par son doulx parlement,
Que Desconfort fist deporter
De la peinë et du tourment
2782 Qu'i me vouloit faire porter.

Voulez vous ouyr racompter
De Reconfort et sa parolle
Laquellë il me vint compter ?
2786 On ne la doit tenir a folle, vo
Grant plaisir prins a l'escouter,
Il me souvint d'ung apostole.
Oncques ne vy pour moy doubter
2790 A mon gré tel maistre d'escole.

Reconfort me vint saluer,
Car a mon fait eust grant esgart,
Douleur si me faisoit suer
2794 De tous costez et tost et tart.
La couleur me print a muer
Quant je vy son tresdoulx regard,
Oncques ne me sceuz remuer
2798 Jusques il me dist : Dieu te gart.

Son estat et son doulx maintien
Estoit tant bel et son langage,
En son parler ne disoit rien
2802 Qu'il ne vensist de bon courage.
Si me dist : Amy, entens bien

Ma parollë et mon langage,
Tais toy et escoute et retien
Et si le metz en ton usage.

Bien voy que Desconfort te trouble,
Garde toy bien de toy troubler,
Ton cueur qui est franc et si noble ii
Desconfort le te cuide embler;
Ne t'y fië, il est trop double,
Ne le vueilles point resembler,
Tu trouveroyes ton fait si trouble
Que ne le pourroyes assembler.

Comment le prisonnier respond a Reconfort :

Ha Reconfort, se je me plains,
J'ay bien cause de moy complaindre,
Mon cueur est de douleur si plains
Que de bleu en noir le fault taindre,
Pardonnez moy se me complains,
Pas n'ay cause de moy desplaindre,
Puis quë a nul dire mes plains
Ne puis, a moy il me fault plaindre.

Reconfort respond :

Amy, or ne croy nullement
Desespoir qu'on t'a amené,
Car tu feroyes follement,
Trop mal seroyes pourmené,
Car se par leur enchantement
Il t'en avoient amené,
A grant peinë et grant tourment
Certes tu seroyes mené.

Desconfort si est tresmauvais, v°

2828 Lire : Ilz t'en.



Mais Desespoir est encor pire,
Car Desespoir si sert d'ung mes
2834 Qui fait l'homme du tout destruire;
En luy ne te fie jamais,
Car tu seroyes a martyre,
N'a Desconfort ne te submes
2838 Car ilz sont plains du peché d'yre.

Desespoir si est ung peché,
Comme je trouvë en escript,
Car cil qui en est entaché
2842 Peche contre le sainct Esperit.
Fais que ton cueur si soit fiché
A aymer du tout Jesuchrist.
Se Desespoir t'avoit taché
2846 Tu seroyes a Antechrist.

Se par Fortune tu as peine,
Pas ne t'en dois desesperer,
Ta voulenté seroit villaine,
2850 Tu la dois trop bien supposer.
Pacience la trescertaine
Vueilles en ton cueur empeser,
A Desconfort point ne te maine,
2854 Car il te devroit trop peser. i ij

Ou monde n'a vertu tant belle
Que la vertu de pacience,
C'est des vertus la vraye estoille,
2858 La plus belle de sapience.
Du tout te dois fier en elle
Et avoir parfaicte science,
Et ne doubte point, car c'est celle
2862 Qui vers Dieu a plus d'audience.

2842 Esperit compte pour deux syllabes.



Ceste vertu Dieu esprouva
Quant souffrit batre sa chair tendre
En l'estachë, et le prouva
Quant en la croix se souffrit pendre.
La pacience Dieu trouva
Pour nous rachapter et deffendre
Du peché, qu'Adam nous couva,
Dont dampnez estions sans attendre.

Les sainctz, par le temps qu'ilz regnoient,
Que les tyrans les martyroient,
Et aussi les benoistes sainctes,
De grans tourmens ilz enduroient
Qui grans douleurs si leur faisoient,
Car leurs chairs en estoient poinctes,
Mais paciencë ilz avoient, *v°*
Et Dieu parfaictement aymoient
D'amours qui n'estoient pas faintes,
Et par ce poinct tresbien scavoient
Que paradis ilz acquerroient,
Et viendroient a leurs attaintes.

Encor te vueil je racompter
Une pacience mondaine,
Laquellë on doit bien compter
Car cë en est une fontaine.
Ce fut Job qui la voult porter,
Pacience la trescertaine,
Car doulcement voult supporter
Mainte douleur et mainte peine.

De Job.

Job fut ung homme moult notable,
Riche, puissant et veritable,
Et qui voulentiers Dieu servoit.
Job si fut hommë honnorable,

Aux povres estoit charitable
Et leur donnoit ce qu'il avoit.
Job fut tres doulx et amyable
Et en tous ses faitz raisonnable,
Nul plus estre ne le povoit ;
Ou monde de plus piteable,
De plus courtois, de plus feable, *i* iij
En son vivant, on ne scavoit.

Job si voult tout son temps user
A bien fairë et a bien dire,
Oncques ne se voult abuser
A mal fairë et a mal dire,
Rien a nul ne sceut refuser
Ne creaturë esconduire,
Tout son temps voult, sans plus muser,
Au vouloir Dieu du tout conduire.

Combien que Job fust tant parfait,
Neantmoins eut beaucoup a faire.
Dieu voulentiers cecy si fait
A son amy pour le parfaire,
Mais Job soustint si bien son fait,
Que pour riens qu'on luy sceust forfaire
Son bon vouloir ne fut forfait,
Fors le vouloir Dieu tousjours faire.

Job vint a grant necessité
Et eut maintë adversité,
Mais doulcement les supportoit,
Il fut en toute povreté,
De tous biens fut inhabité,
Paciemment il le portoit. *v*o
Job fut du tout desherité
Et mis jusqu'a mendicité,
Car d'huys en huys se transportoit,

Mais par tres grant humilité,
Regraciant la deité
Du tout a Dieu se rapportoit.

Job sa lignée si perdit
Ne point ne luy en demeura,
Mais ung tout seul mot si n'en dit
Në oncques certes n'en plora,
Tousjours a servir Dieu tendit,
Et songneusement honnora,
Graces du tout si luy rendit
Et de bon cueur si l'aora.

Job dist : Se Dieu a pris le mien,
Mes enfans et tout mon lignage,
Prestez les m'avoit, tout est sien,
Longtemps m'a fait grant avantage.
Bien scay que je n'avoye rien,
Fors que de sa grace l'usage,
Encor m'a il fait trop de bien,
Graces luy en rendz et hommage.

Job fut bon povrë et bon riche, *i* iiij
En tous estatz bien se porta,
Du tout ne comptoit une miche,
Le bien et le mal supporta.
Quant Job si fut du tout en friche,
Et plus a Dieu se transporta,
Tant qu'a la fin ne fut pas triche,
L'angë es cieulx l'ame porta.

Se tout compter je te vouloye
De Job la belle pacience,
Certainement je ne scauroye,
Il y fauldroit trop grant science.
Or prens de Job la droicte voye

En amendant ta conscience,
De pacience te pourvoye,
Si auras de Job l'aliance.

Le prisonnier.

Reconfort, bien vouldroye ensuyvre
Job qui fut si noble docteur,
Lequel trestout son temps voult vivre
A bien servir son createur.
Mais grant douleur au cueur me livre
Job, qui fut si noble facteur,
Par ce quë il dit en son livre :
Vix justus salvabitur.

Job, qui fut de tous biens fontaine, *v°*
En son livre si dist qu'a peine
Le juste saulvé si sera.
Il a mené vië humaine
Et toutesfois il se demaine
Disant qu'il ne scet qu'il fera.
Las, moy qui ay vie mondaine
Menee, qui est incertaine,
Ma douleur point n'alegera,
Së aucunement me m'amaine
Parolle vrayë et certaine
Qui mon vouloir confortera.

Reconfort respond au prisonnier :

Amy, pour toy reconforter
Il convient que je te responde,
Or me vueilles donc escouter :
Qui plus est sagë en ce monde,
Et plus luy verras Dieu doubter ;
Se Job doubtoit, a ce te fonde,

2970 Vers trop court. — 2980 Lire : ne m'amaine.

On doit craindrë a soy bouter
2990 En la vallee d'enfer parfonde.

Je te dy tout premierement :
La mort du pecheur nullement
Dieu si ne veult ne ne demande,
2994 Mais veult qu'il vive longuement
Pour venir a amendement, *i* v
Et qu'en vivant tousjours s'amende.
Dieu de sa bouche proprement
2998 Nous baille cest enseignement,
Par l'Evangile le nous mande,
Mais qui vivra plus largement
Sans s'amender aucunement,
3002 Tant plus grosse sera l'amende.

Je te dy, sans plus enquerir,
Ou monde n'a si grant pecheur
Que s'il veult bien Dieu requerir
3006 Qu'il ne soit plus grand pardonneur,
Mais il fault sa grace acquerir
Par repentance de douleur :
Se ceste voye veulx querir,
3010 Tu ne pourroyes trouver meilleur.

Së exemplë en veulx avoir,
Assez certes y en y a;
Par sainct Pierre le puis scavoir
3014 Qui trois fois Dieu si regnia,
De soy repentir fist devoir
Et doulcement s'umilia,
Tant qu'en la fin, cecy est voir,
3018 Du tout a Dieu se ralia.

Sainct Pol fut grant persecuteur *v*o
Durant le temps qu'il fut payen,

Et fut moult grant executeur
Dessus le peuple chrestien,
Depuis il congneut son erreur
En soy repentant par moyen,
Tant quë il fut noble docteur
Et fit après beaucoup de bien.

La glorieuse Magdaleine
Mena long temps vie mondaine
Et si fut grande pecheresse,
Mais depuis print vië humaine
Pour repentance trescertaine
En grant douleur et en destresse;
De repentance fut si plaine
De ses yeulx fit une fontaine,
Tant a fait au cueur grant tristesse,
Tant fist que la joye haultaine
De paradis tressouveraine
Conquist par sa noble proesse.

Elle en est noblë appellee,
De miracles a renommee
Et de tout bien tresvertueuse,
Sus les vierges enluminee,
Aux apostres est comparee *i* vj
Par sa voulenté gracieuse,
Aux martyrs est associee
....
Tant eut la voulenté piteuse.
La Vierge royne couronnee
Si est d'ellë acompaignee
Es cieulx ou est vie joyeuse.

Judas si fit moult grant offence
Quant le roy de toute puissance

3035 Lire : Tant avoit au c.

Vendit, pour souffrir passion.
3054 Et depuis par desordonnance
Se pendit par desesperance
Et se mit a perdition;
Dont les clercs dient sans doubtance
3058 Que s'il eust eue repentance,
Dieu en eust eu compassion;
Car il ne veult point de vengence;
S'il eust prié par diligence
3062 Dieu luy eust fait remission.

Du bon larron.

Depuis que Jesuchrist voult naistre
Quant en la croix se souffrit estre
Pour racheter l'humain lignage,
3066 Ung larron fut mis a sa dextre
Et ung autrë a la senestre,
De quoy ly ungs si fut moult sage, *v°*
Car Dieu pria disant : « Mon maistre,
3070 De ta grace me vueilles paistre,
Je t'en supplie de bon courage ».
Mais Dieu qui bien le sceut congnoistre
Si luy dist : « Avec moy ton estre,
3074 Ennuyt seras hors de servage ».

L'autre si se desconfortoit
Sans point avoir compassion,
Mais a Dieu dist qu'il ne s'ostoit
3078 S'il avoit domination;
Le bon luy dist que fol estoit
De faire tel petition,
Par cë il s'en alla tout droit
3082 En enfer a dampnation.

3067 Lire : a sa senestre.

Après ces choses remonstrees par Reconfort audit prisonnier, le dit Reconfort luy racompte d'ung autre larron qui fut sauvé par sa repentance.

Encores te vueil compter et dire
D'ung larron une hystoire,
Qui moult fut plain du peché d'yre,
La chose si est bien notoire.
C'est beau patron pour toy conduire,
Se le retiens en ta memoire, *i* vij
En ton cueur le te fault escripre,
Ou tout si ne vault une poire.

Ung larron fut et ung meurtrier
Qui des maulx sans nombre faisoit,
Les gens si alloit espier
Puis les roboit et les tuoit,
Au jourd'huy ung et deux hier ;
Toute personne le doubtoit,
En luy nul ne se peut fier
Par tous les lieux ou il estoit.

Mainte creature tua
Et fit des maulx tres largement,
Mais depuis son vouloir mua
En soy repentant durement,
Et en lermes si tressua
En prenant bon amendement,
Dont depuis ne se remua,
Et vous orrez tantost comment.

« Helas », dist il, « or voy je bien
Que dampné suis par mes meffaitz,
Car en ma vie ne feis bien,
Mais des maulx sans nombre j'ay faictz.

3084 Lire : D'ung autre larron.

Se peusse trouver bon moyen
Que je peussë estre confès, *v°*
Plusieurs de mes maulx que je tien
3114 Si en pourroient estre deffaiz.

Mais a aller je n'oseroye
En bonne ville ne entreprendre,
Car bien scay que pris je seroye;
3118 Pour moy bien pugnir, sans attendre,
Droit au gibet mené seroye
Pour moy faire mourir et pendre,
Car des maulx ay fait tel monjoye
3122 Que nul ne les scauroit comprendre ».

En ce point fort se lamentoit
En ayant grande repentance,
Et moult fort se desconfortoit;
3126 Neantmoins faisoit penitence,
Il ne beuvoit ne ne mangoit,
Tant estoit plain dë abstinence;
Nul homme compter ne scauroit
3130 Comment avoit grant conscience.

Ung jour se print a adviser
Et luy souvint d'ung hermitage,
Lequel estoit sur ung rochier
3134 Assis, assez près d'ung boscage; *i* viij
A l'hermite voult adresser,
Car il estoit bon clerc et sage
Et prestre, pour soy confesser;
3138 A y aller print le voyage.

Trop si fut ce larron espris
D'aller parler a cel hermite,
Mais trop doubtoit a estre pris
3142 Pour ce quë il estoit en fuyte,

Neantmoins son chemin a pris;
Affin qu'il en peust estre quicte,
Des grans maulx qu'il avoit compris,
3146 Moult doulcement fist sa poursuyte.

Son chemin print par le travers
Sans tenir ne sentier ne voyes,
Souvent alloit le dos envers
3150 Par boys, par buyssons et par hayes,
Ses membres estoient tous couvers
De sang, tant y avoit de playes,
Son voyage fut si divers
3154 Que dire je ne le scauroye.

Le larron tant alla et vint
Qu'il approucha de l'hermitage;
De l'hermitage luy souvint *v*
3158 Qui estoit près d'ung grant village,
Son chemin prendre luy convint
Tout au plus hault de ce boscage.
Or escoutez qu'il en advint :
3162 Assez ay compté du voyage.

Quant il fut monté, sans attendre,
L'hermitage voult approucher,
Le chemin ne scavoit comprendre,
3166 Car il estoit sur le rochier,
Son chemin commença a prendre
Lequel si luy cousta moult chier,
Car ainsi qu'il cuida descendre,
3170 Tout jus se print a trebuscher.

L'hermite si le vit chëoir
Et trebuscher moult doulcement,
Il le povoit tres bien vëoir
3174 A son huys estoit proprement;

L'hermite si fist son devoir
De le secourir bonnement,
Mais riens n'y fist, sachez de voir,
Car il mourut soubdainement.

Ainsi le larron se tua
En cuidant le roc avaler, *k* i
N'oncques puis ne se remua.
L'hermitë y cuida aller
Mais tout son sang si luy mua,
Com vous orrez icy parler,
Car grande merveilles veu a
Laquelle ne se doit celer.

Il vit une compaignie d'anges
Qui sur le mort si arriverent,
De cherubins et dë archanges ;
L'ame prindrent et emporterent,
De chansons belles et estranges
En l'emportant tout hault chanterent,
En rendant graces et louenges
A Dieu es cieulx ainsi monterent.

Quant l'hermite si eut tout veu
Il s'en alla devers le mort,
Le larron tantost a congneu,
Car de luy se doubtoit moult fort,
Dequoy il fut trestout esmeu
Et en print moult grant desconfort,
Quant il eut le fait apperceu
Bien luy semble que on luy fist tort.

L'hermite s'esbahyt forment *v°*
Comment la chose se peut faire,

3185 Lire : grande merveille veu a.

Ce larron qui si longuement
Si n'avoit cessé de mal faire
Et qui avoit si faulcement
Voulu tuer et gens deffaire,
Son ame vëoit promptement
Porter es cieulx pour la reffaire.

« Las, dist il, j'ay usé ma vie
A servir Dieu et Nostre Dame,
Sans faire mal ne villenie
Et sans avoir aucun diffame,
Mais ce meurdrier, qui a meurdrie
Plusieurs hommes et mainte femme,
Et je voy telle compaignie
Porter en paradis son ame.

A peu ne tient que je ne dye
Que mauvais doye devenir,
Si sera mon ame ravie
Ou j'ay veu celle la venir. »
Mais Dieu, qui son amy n'oublie,
L'angë a luy si feist venir,
Qui l'osta de merencolie
Parquoy au bien se voult tenir.

L'ange luy dist : « Tu dois scavoir, *k* ij
La grace Dieu est nompareille,
Se l'ame du larron avoir
A voulu, si ne t'en merveille,
Toujours est prest de recevoir
Qui a bien faire s'appareille,
Mais qu'il face bien son devoir
Et a le servir se traveille. »

Après luy compta sans cesser
Du larron son intention,

Comment se venoit confesser
Par tresgrande devotion,
Le monde si vouloit laisser
Par une grant contriction,
Le chemin n'osoit approucher,
Doubtant de sa destruction.

« Combien qu'il eust esté tempté
Et que maint peché il eust fait,
Il estoit fort entalenté
Et repentant de son meffait.
Par ce Dieu luy donna santé
Par repentance fut refait,
Pource que bonne voulenté,
Si est reputee pour le fait.

Së as ouy chanter beaulx ditz *v°*
Ne t'en merveille nullement,
Car nous faisons en paradis
Du pecheur resjouyssement
Plus que de quatre vingtz et dix
Qui n'ont besoing d'amendement,
Pource que les bons sont tousdis
A nostre bon commandement.

Combien que par ce il n'entend pas
Que laisser doives a bien faire,
Mais te gouverne par compas,
Garde que peché ne t'enyvre,
Car tu ne scez pas ton trespas
Ne quant pourras estre delivre,
Si te conduis par si bon pas
Qu'a Dieu servir du tout te livre. »

3259. Lire : Combien que par ce n'entend pas. — 3260 Lire : a bien vivre.

L'hermite plus ne voult enquerre,
Quant eut ouy ceste nouvelle
Le mort tantost si alla querre
Pour l'enterrer en sa chappelle.
Une fosse si fist en terre,
Enterrer si le fist en celle.
Ceste hystoirë en ton cueur serre,
Car ellë est bonnë et belle.

Cy après parle de Theophilus. *k* iij

Encores te vueil dire comment
Theophilus si eut grant blasme,
Qui par son fol gouvernement
Renia Dieu et Nostre Dame,
Lettre de son sang proprement
Fist au dyable par grant diffame
En luy donnant generalment
Quant qu'il avoit, et corps et ame.

Neantmoins, il s'advisa arriere
En soy repentant par maniere
De la faulte qu'il avoit faicte,
Et fist doulcement sa priere
Envers la Vierge tresoriere
Qui de secours est tant parfaicte.
Mais celle doulcë aulmosniere
Si n'en fut pas rude ne fiere,
Mais fist tant que sa paix fut faicte
Par la doulce Vierge tres chiere,
L'ennemy si fist laide chiere,
Car la lettre si fut deffaicte.

Se plus compter je t'en vouloye
D'autres assez je t'en diroye,
Assez en as pour le present.

Or te remetz droit a la voye *v°*
De prier Dieu, qui te pourvoye,
Et de ton corps luy fais present ;
S'autrement fais, tu te forvoye,
Tout ne vault ung clou de couroye
Se tu ne prens Dieu a garant ;
Mieulx conseiller ne te scauroye
Se de parler je ne cessoye
Et fusse ton prochain parent.

Amy, m'as tu bien entendu ?
Je ne scay que tu contrepenses,
Je voy ton vouloir tant tendu
Se me semblë en desplaisances,
Ton sang si est tout respandu.
Garde que vers Dieu tu n'offences,
Car je te voy tant esperdu,
Au moins, dy moy ce que tu penses.

Le prisonnier respond a Reconfort :

Ha Reconfort ! trop je mettroye
Se tout compter je te vouloye
Ce que j'ay dedans ma pensee,
Aussi, certes, je ne pourroye,
Car de douleur est ma montjoye
En mon cueur trop fort amassee,
Combien que me monstres la voye
Parquoy conforter me devroye *k* iiij
Et ma douleur estre cessee,
Mais, supposé que je la voye,
Remedier je n'y scauroye,
Tant est ma douleur entassee.

Reconfort.

Supplie Dieu et Nostre Dame
De la garde de tes enfans,



Et aussi de ta povre femme;
3330 Bien voy que de douleur en fens.
Garde que n'en aye diffame
Car envers Dieu trop fort offens,
Pense seulement a ton ame
3334 Et de l'ennemy te deffens.

Le prisonnier.

Helas, trop me seroit contraire
Se mon cueur convenoit retraire
De celle qui tant l'a retrait,
3338 En elle mon cueur voulz attraire,
Car d'ung arc d'amours me vint traire,
De doulx regard estoit le trait;
Des ans il y a sept et treize
3342 Que mon cueur en luy voulz pourtraire,
Në oncques puis n'en fut fortrait,
Il n'est riens qui me peust surtraire
D'ellë, et me deust on detraire,
3346 Tant est mon cueur en luy entrait. v°

Reconfort.

Amy, il le te fault passer
Car tu es en trop dur passage,
Vueilles ton vouloir compasser
3350 Ou autrement tu n'es pas sage,
Tout homme convient trespasser,
Tant soit grant, ne de fort corsage,
Mais pour parler de repasser,
3354 Jamais tu n'en verras message.

Se tu es en affliction
Endurer te fault et souffrir,
Prie Dieu par devotion
3358 Et a luy te vueilles offrir,

Se tu as bonne intention,
Point ne te laissera mourir,
Par luy auras salvation
3362 Et si te viendra secourir.

Toute personne que Dieu ayme
Qui a aucun encombrement,
Ceste chose cy est certaine,
3366 Que Dieu est compains du tourment,
Mieulx si te vault estrë en peine
Avecques Dieu assemblement
Quë avoir plaisance mondaine *k* v
3370 Et en voye de dampnement.

Dieu dist qu'il rendra le merite
Des peines que pour luy on prent,
La promesse n'est pas petite
3374 Car grant joye en soy comprent,
Or fais labour qui te prouffite,
Car se Desconfort te surprent,
Tu perdroyes joyë eslite,
3378 Dieu par cecy si le t'aprent.

Tu ne perdras fors par paresse
La grant joye qui point ne cesse
Laquelle Dieu si te promet,
3382 Dieu tousjours son hommë adresse
Et luy donne quelque lyesse
S'a le servir bien s'entremet,
Et së il chet, il le redresse,
3386 Et le soustient qu'il ne se blesse
Ou le bon angë y commet.
Le vouloir Dieu fais sans tristesse
Pour acquerir la grant promesse
3390 A laquellë il se soubmet.

Le prisonnier.

Ha, Reconfort, je vous mercye
Le bien et la grant courtoysie v°
Que de grace vous m'avez faicte,
Remis m'avez de mort a vie,
Ma voulenté si est ravie
Et ma douleur du tout deffaicte.
Dieu de bon cueur je regracie,
Et la doulce Vierge Marie
De cueur et voulenté parfaicte,
Que ma douleur si est faillie,
Si leur plaist, je les en supplie,
Leur voulenté si en soict faicte.

Balade layee que ledit prisonnier fit le jour de Noël.

Puis que du jour de Noël me souvient
Qui est ennuyt, prier Dieu me convient
Et requerir en ma necessité
Que du grant mal qui nuyt et jour me tient,
Par Fortune qui sur moy la maintient
Et maintenu tout l'yver et l'esté
Que douze moys en ce point j'ay esté,
Si luy supplie en ma necessité
Qu'il luy plaisë estendre sa largesse
A moy oster le mal qui fort me blesse,
Combien de tout le loue et l'ay loué,
Mais s'il luy plaist que ma douleur me cesse,
Et moy donner aucun peu de lyesse, *k* vj
J'en crieray : Noël, Noël, Noël !

Crier Noël tresbien il appartient
Quant en ce monde ung tel prince si vient

3407 Lire : qui sur moy le maintient.

A son peuple donner sa charité,
Car c'est celluy qui le monde soustient,
Trestout le cueur certes si me revient
Quant me souvient de son humilité,
3423 Luy qui est roy de toute majesté
Qui naistre voult en grande povreté
Emprès le beuf et en coste l'asnesse.
O doulx Jesus qui as tant de noblesse,
Desnoue moy du neu dont suis noé,
Car Fortune me detient en sa laisse,
Mais s'il te plaist quë elle me delaisse,
3430 J'en crieray : Noël, Noël, Noël !

Et se par toy aucun bien ne m'advient,
Je pers espoir et ne scay qu'il devient,
De tout confort je suis desherité,
Desplaisance trop fort si me detient,
Se Reconfort par toy ne me revient,
De trestout bien je suis inhabité,
3437 Or me tiens je du tout en orfenté
S'il ne te plaist par ta felicité
Sur moy monstrer ta tresnoble proesse, v°
Je te vouë et si te fais promesse
Que se d'icy puis estre desnoé,
Et moy oster le dueil et la tristesse
Qui nuyt et jour ainsi le cueur me presse,
3444 J'en crieray : Noël, Noël, Noël !

Royne des cieulx, trespuissante princesse,
Mon reconfort et ma doulce maistresse,
De tresbon cueur a toy me suis voué.
Tu es celle qui maint pecheur redresse,
Je te supply que me monstre l'adresse,
3450 Et j'en criray : Noël, Noël, Noël !

Ledit prisonnier fit ceste balade
le premier jour de l'an.

Or ay je veu le temps que je souloye
Estre estrainé et aussi j'estrenoye
Ce jour de l'an, mais je doubte sans faille
Que puis qu'il fault que prisonnier je soye
Et que Fortune si forment me desvoye,
Par ce moyen que la reigle ne faille.
3457 Car je scay bien je n'ay denier ne maille,
Et par ainsi par faulte de cliquaille
Mes estraines par ce point cesseront,
Pour ceste fois ainsi se passeront.
Drapper ne puis par deffaulte de laine ; *k* vij
De prieres mes estrenes seront :
Dieu doint a ceulx qui me conforteront
3464 Bon jour, bon an et la tresbonne estraine.

Je doubte moult quë aujourd'huy ne voye
A mes estraines vers moy prendre leur voye
Pour me mener grant guerre et grant bataille,
Pour ce qu'avoir ne peuent de moy monnoye.
Bien taillé suis que remis je ne soye
En la prison, couché dessus la paille,
3471 Poulx et puces seront en ma drapaille,
De pain et d'eaue si sera la vitaille,
Ainsi mes maistres a moy se courceront,
Et encor pis mettrë ilz me feront
Dessus le gril ou dedans francolaine,
Mais se Dieu plaist, ilz se deporteront :
Dieu doint a ceulx qui me conforteront
3478 Bon jour, bon an et la tresbonne estraine.

Helas, ma seur, quant devers vous j'estoye
A ung tel jour de mes biens vous donnoye,
Et en prison fault que mon temps s'en aille,

Or n'est il moys que vers vous je n'envoye
A celle fin qu'a mon fait on pourvoye;
Mais je n'y voy appoinctement qui vaille.
3485 Batu seray et d'estoc et de taille, v°
Des çoups auray plus que poisson d'escaille,
Tous mes membres après s'en sentiront.
Las, je ne scay que mes amys diront;
En eulx avoye esperance certaine,
Je congnoistray tous ceulx qui m'aymeront:
Dieu doint a ceulx qui me conforteront
3492 Bon jour, bon an et la tresbonne estrene.

Prince, a tous ceulx qui adonc aideront
Et ceulx aussi qui me pourchasseront
A moy oster de ceste griefve peine,
Et a ceulx qui d'icy m'en gecteront,
Dieu doint a ceulx qui me conforteront
3498 Bon jour, bon an et la tresbonne estrene.

Ledit prisonnier fit ceste balade
le jour de la Purification.

O Vierge royne couronnee,
Une priere baladee
Vueil faire par devotion
3502 En l'honneur de ceste portee
Laquelle fut par toy portee
A ta purification.
Au templë a Saint Symeon;
3506 « *Nunc dimittis servum tuum* »
En le recevant si chanta, *k* viij
Par ceste presentation
Tu es en domination
3510 *Post partum inviolata.*

Tu fuz vierge avant nommee,

Viergë après es appellee
Sans nesune corruption.
Por toy la porte est deffermee
Qui par Eve nous fut fermee
Par peché de temptation.
Ta noble generation
Nous a mis a salvation;
Benoist soit qui tel fruict porta !
Porté l'as sans affliction,
Dont tu es sans condition
Post partum inviolata.

Tres doulce royne redoubtee,
De ta grace soit escoutee
Par toy ma supplication.
Je suis en prison fort fermee,
Se par toy ne m'est deffermee
Du tout suis a perdition.
Fais a ton filz petition
Qu'il me face remission
Si vrayement qu'i me racheta v°
Par sa benoiste passion,
Toy qui es en possession
Post partum inviolata.

Roynë, en grant contricion
Je te prie par delection,
Eya ergo advocata,
Metz moy hors de ceste prison,
Et je diray sans mesprison :
Post partum inviolata.

Le prisonnier.

En la prison je fuz malade
Tellement que ne peuz manger,
Si pris a faire une balade

Pour moy contre le mal venger,
Homme qui est en tel danger
Contre le mal si doit fuyr,
Lyesse le doit revenger
Malade se doit resjouyr.

Balade.

Or est-il temps que je commence
Que ma balade puisse faire,
Si prie Dieu a grant puissance
Que sens me doint pour la parfaire,
Si qu'il luy plaisë a retraire
Le mal dont suis entalenté, *l* i
Dire je ne doy le contraire,
Dieu en face sa voulenté.

Helas, vecy trop dure dance
Se la mort me vouloit attraire,
Car il n'y a escu ne lance
Ne archier, tant bien sache traire,
Que de la mort se sceust fortraire,
Par ce mon cueur est tourmenté.
Rien n'y vault le crier ne braire;
Dieu en face sa voulenté.

A ceste mort souvent je pense
Qui ainsi si me veult deffaire,
Et je voy bien que Desplaisance
Si tend moult fort a moy retraire,
A nul si ne vueille desplaire
Se je pense de ma santé,
Car de penser ne me puis taire;
Dieu en face sa voulenté.

Prince, soyez moy debonnaire
Car je suis tout espoventé,

La mort autour de moy repaire :
Dieu en face sa voulenté !

Cy après commence le testament que icelluy prisonnier fit, cuidant mourir luy estant en la prison. v°



On dit que tout bon chrestien
Quant vient a son trespassement
Si doit or disposer du sien
Et fairë aucun testament.

L'Eglise cecy nous commande,
Pource y devons obeyr.
Aussi seroit-il en amende
Qui y vouldroit desobeyr.

L'on me respond : « Et qui n'a rien
Il ne peult fairë ordonnance.
Fais ce que peulx, car Dieu scet bien l ij
La voulenté et la puissance ».

Or faut il donc que le mien face
Se je vueil faire mon devoir,
Mais s'il advient que je trespasse
De l'acomplir, c'est assavoir :

Chascun scet que suis prisonnier
Et je scay bien trop que la gent
Ne fait riens que pour le denier ;
Que feray je se n'ay argent ?

Au fort, puisqu'il le convient faire,
Je le feray si trespetit
Que ung mien amy a le parfaire
Pourra prendre son appetit.

Si prie a Dieu de paradis
Quë a le faire me doint grace
Tellement en faitz et en ditz
Que son vouloir du tout je face.

Premierement, luy rendz mon ame,
Du tout la metz en sa commande,
Aussi fais je a Nostre Dame,
De tresbon cueur luy recommande.

Item, prie Sainct Michel l'ange
Que mon ame vueille conduire
Et de l'ennemy la revenge
Affin qu'il ne me puisse nuire.

O ! patriarches et prophetes,
Apostres et evangelistes,
A mon amë avoir si faictes
La grant joye que vous acquistes.

Martyrs, confesseurs et hermites
De moy vous plaise souvenir

Que mon ame par voz merites
Puisse lassus es cieulx venir.

Les sainctes ne vueil oublier
J'ay bien besoing de leur poursuyte,
Toutes les vueil bien supplier
Mon ame soit par eulx conduyte.

Sainctz et sainctes vueil requerir
Tous et toutes ensemblement,
Qu'il leur plaise dë acquerir
A mon ame son sauvement,

En la foy de Dieu vueil mourir
Qui pour moy souffrit passion.
Pour moy saulver et secourir
De voye de dampnation.

A tout le monde mercy crie ;
Si je me suis habandonné
A faire mal ne villennie,
Pour Dieu qu'il me soit pardonné.

Je vueil que mes debtes se payent
Premiérement et mes torsfaiz,
A toutes gens amendes oyent, *l* iij
Si s'en alegera mon faiz.

Aux Jacobins eslis la terre
En laquelle vueil estre mis,
Pource qu'aux Jacobins d'Aucerre
Gisent plusieurs de mes amys.

Ung drap blanc estendu sera
Sur ma chassë en souvenance

3639 Lire : Et... amendes ayent.



Que nul homme n'emportera
Autre chose de sa chevance.

Encor le drap blanc signifie
Douleur et grant humilité,
Pource qu'a la fin de la vie
Doit estre tout orgueil gecté.

Mais sus le drap je vueil chappeaulx
Desquelz il sera tout couvert,
Et qu'ilz soyent jolys et beaulx
De bellë herbe toute vert.

De vanque les chappeaulx seront,
C'est herbë assez tost trouvee,
A tous ceulx qui honneur feront
Au corps si en auront livree.

Ceste venquë a tel nature
Verdë est yver et esté,
Aussi doit toute creature
Tousjours tenir sa loyaulté.

La verdeur signifie lyesse, v°
Car tout homme doit de cueur fin
Louer Dieu quant si bien l'adresse
Qu'il le recongnoist a la fin.

La venque, dont je vous fais feste,
Plusieurs gens l'appellent pervenche,
Et en portë on sus sa teste
De beaulx chappeaulx dessus sa menche.

Encor vouldroye bien avoir
Des menestriers ou trois ou quatre

3659 Lire : Et tous. — 3672 Lire : De b. ch. et sus sa menche.

Qui de corner feissent devoir
Devant le corps pour gens esbatre.

Que vault le plourer ne le braire
Qu'on fait après ung trespassé ?
La mort on ne scauroit retraire
Puis que le coup si est passé.

Puis que je meurs tout advisé
De mon fait, de ma conscience,
Comme j'ay dessus devisé,
Je doys avoir en Dieu fiance.

Item, au monstier je vueil estre
Porté par quatre laboureurs
Qui des vignes seront tins maistre,
Car de telz gens suis amoureux ;

En signe que du grant labour
De ce mondë en l'autre vois ;
C'est ung voyage sans retour, l iiij
Dieu doint qu'il ne nous soit mauvais.

Item les laboureurs auront
Chascun cinq solz d'argent contant,
Les menestriers qui corneront
Si en auront chascun autant.

Et quant est en mon luminaire
Je n'en vueil en riens diviser,
L'executeur le pourra faire
Tel qu'i luy plaira adviser.

Il me suffira d'une messe
De Requiem haulte chantee,

Au cueur me feroit grant lyesse
Së estrë povoit deschantee.

Combien qui plus dire en vouldroit
Pas ne vouldroye contredire,
Mais plus d'argent il y fauldroit,
Et c'est ce qui le me fait dire.

Et encor trop bien je vouldroye
Qu'a tous chantres qui chanteront
Qu'on leur donnast or ou monnoye,
De quoy bonne chiere feront.

A ce rapporter me convient
Que mes executeurs auront
Ordonné, car se d'eulx ne vient,
Mes ordonnances cesseront.

Mes executeurs vueil eslire, vº
Au moins tandis qu'il m'en souvient,
Affin qu'il leur plaise conduire
Mon fait, se le cas y advient.

Jë eslys Vitry le premier :
S'il luy plaist, il n'est pas estrange,
Et avec luy j'ay bien mestier
De Perrenet du Boc du Cange.

A eulx deux j'ay ma grant fiance
Car trouvé les ay mes amys.
Pour descharger ma conscience,
S'i leur plaist, je les ay commis.

Se je me meurs, ilz s'en yront,
S'il leur plaist, mes amys prier

Et mon testament leur diront
Affin qu'ilz me vueillent ayder.

D'avoir argent, presentement,
Trouver ne puis autre maniere,
Et on dit tout communement :
De vuide main vuide premiere,

Et s'ilz ne peuent trouver monnoye
Pour acomplir cest testament,
Mais quë en terre saincte soye,
Il me suffist tant seulement.

Se autre chose faire ne puis,
De mon povoir je m'en acquicte,
Advis m'est que vers Dieu je suis *l* v
Par ce point de voulenté quicte.

Se Dieu ne veult a moy entendre
A moy donner quelque santé,
Je luy pry qu'il me vueille prendre
Tout a sa bonne voulenté.

In manus tuas Domine,
Commendo spiritum meum,
Se par toy suis enluminé,
Bien devray chanter : *Te Deum.*

Je vous pry que près de la place
Ou seray mis, qu'on face escripre
Ces vers icy en peu d'espace,
En lieu quë on les puisse lire :

« Tel et tel » oster conviendra
Pour le droit nom et surnom mettre,

3736 Lire : De vuide main vuide priere.



Et puis le temps on comprendra,
3760 Par bon moyen selon la lettre.

« Icy devant en ceste terre,
Gist tel et tel bailly d'Aucerre,
Tout estendu, le dos envers,
Lequel, par fortune de guerre,
A Beauvais vint la mort acquerre,
Et sur ce voult faire ces vers.
Maintenant est mangé de vers,
3767 Ses membres en sont tous couvers;
L'an mil quatre cens en fevrier v°
Trente deux, se dit prisonnier
Ou dit moys mourut ung lundi.
Or vueillez Dieu pour luy prier
Que son ame vueille alleger;
3774 *Sic transit gloria mundi* ».

Comment ledit prisonnier, après son testament fait, prent congé.

Puis que je voy que me convient mourir
Piteusement, par deffault de santé,
Que personne ne me veult secourir,
Attendre fault de Dieu sa voulenté.
De dire adieu me suis entalenté,
Au departir, tandis qu'il m'en souvient :
3781 Adieu vous dy se mourir me convient,

Dire vous vueil dont me suis remembré
En sommeillant d'une trop dure dance,
Qu'on appelle la danse macabré.
Je doubte moult qu'a telle je ne dance,
Car j'ay au cueur douleur qui trop m'avance,
Je tiens teneur, mais la mort contretient :
3788 Adieu vous dy se mourir me convient.

Treshault prince, noble duc de Bourgongne,
Conte de Flandres et du pays d'Artoys, l vj
En vous servant et en vostre besongne
Mourir me fault, tres doulx prince courtois,
En ce point suis, il y a treize moys
Que Fortunë en cest estat me tient.
Adieu vous dy se mourir me convient.

Et vous aussi, haulte puissant princesse,
A qui Dieu doint honneur, santé et joye,
Depuis le temps quë estes ma maistresse,
De vous vëoir grant voulenté avoye,
Mais Fortune si c'est mise en ma voye
Qui d'y aller durement me retient;
Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu vous dy, chevaliers, escuyers,
Adieu la court et trestoute noblesse,
Servy vous ay en mon temps voulentiers,
Bien voy qu'il fault qu'a ce coup je vous laisse.
Adieu joyë et trestoute lyesse,
Mon cueur se part et ne scay qu'il devient;
Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu vous dy, dames et damoiselles,
Adieu vous dy, marchandes et bourgeoises,
Toutes vous ay trouvez bonnes et belles,
Doulces, plaisans, gracieuses, courtoises, v°
Perdre me fault a ceste fois mes aises
Car Rudesse mes joyes si detient;
Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu, adieu, povre cité d'Aucerre
De moy longtemps avez esté servie,

3812 Lire : Toutes vous ay trouvé.

Et maintenant par fortune de guerre
En dangier suis que ne perde la vie,
Se fait Danger qui a sur moy envie,
Qui en douleur durement me maintient;
3823 Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu, prelatz et toutes gens d'eglise
Qui a Aucerre avez voz benefices,
Je vous supply que chascun si advise :
Së en mon temps vous ay faiz nulz services,
Priez pour moy chascun en voz offices,
Mourir me fault se Dieu ne me soustient;
3830 Adieu vous dy se mourir me convient.

Archediacres et chantres et chanoines,
Soyent reguliers ou soyent irreguliers,
Prestres, cloistriers, moynes noirs et blancz moynes,
Les Jacobins avec les Cordeliers,
Priez pour moy et dictes voz psaultiers. *l* vij
Je vous en prie, commë il appartient.
3837 Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu, ma seur et ma chiere compaigne,
Or entendez a ce que je vous mande ;
Je vous supply, pour Dieu, qu'il vous souviengne
De noz enfans, je les vous recommande,
Autre chose certes ne vous demande.
Priez pour moy se le cas y advient.
3844 Adieu vous dy se mourir me convient.

Gens de conseil, vers lesquelz je souloye
Moy conseiller, adieu je vous vueil dire.
Je pers le sens et le bien que j'avoye
Apris de vous, tant ay de dueil et d'ire.
Se je me meurs, Dieu me vueille conduire;

Je sens trop bien le mal qui me survient :
3851 Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu, nobles et les bourgeois aussi,
Adieu, adieu, drapiers et espiciers,
Adieu, marchans, mourir me fault icy,
Adieu, adieu, massons et charpentiers,
Car massonner faisoye voulentiers,
Mais Fortunë a ce coup me retient :
3858 Adieu vous dy se mourir me convient. *vo*

Adieu vous dy, toutes gens de mestier;
Aussi faiz jë a ceulx de labourage,
A ceste fois j'ay de vous tous mestier.
Trouvé me suis en douloureux servage,
Courroux me fait nuyt et jour grant oultrage,
Je sens trop bien la mort qui a moy vient;
3865 Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu vous dy a tous les habitans
Qui sont Aucerre et dedans Vezelay,
Aymez vous ay et servy tout mon temps,
Mais je voy bien que plus n'ay de delay,
Plus ne feray rondeaulx ne virelay
Së autrement le cueur ne me revient ;
3872 Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu, adieu, mes parens, mes amys,
Oncles, tantes, nepveux, cousins, cousines,
Adieu vous dy a grans et a petis,
Adieu, voisins et toutes mes voisines,
Adieu, varletz et adieu mes mechines,
Mourir me fault se la mort ne s'abstient.
3879 Adieu vous dy se mourir me convient.

A Nicolas, mon sosson de prison, *l* viij
Desiré Marc, s'il vous plaist, vous direz

A mes amys sans nulle mesprison
De mon estat quant vous vous en yrez.
Car bien compter certes vous le scaurez,
Mon fait scavez comment il se contient.
Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu, mon maistre, nommé Pierre Du Puis,
Adieu, no dame et trestout le mesnage,
Je vous supply, si fort comme je puis,
Qu'il vous plaisë a faire mon message
Aux prisonniers qui sont en ce tourage,
Qu'ilz prient pour moy se la mort si maintient;
Adieu vous dy se mourir me convient.

Adieu vous dy, Beauvais et Beauvoisin
Et a tous ceulx qui y font leur demeure,
Je doubte moult que soye vostre voisin,
Car avec vous convient que je demeure.
La mort me fait le cueur plus noir que meure,
Elle me tue se joye ne parvient;
Adieu vous dy se mourir me convient.

Au temps que le dit prisonnier commençoit a faire
ses complainctes en l'an quatre cens trente et deux,
aucunes gens, qui n'aymoient pas ledit prisonnier, — se *v°*
trouverent par devers le roy Charles septiesme (dont
Dieu ayt l'ame) en Touraine, qui rapporterent audit
roy comment ledit prisonnier estoit en prison en la ville
de Beauvais en Beauvoisin et rapporterent beaucoup
de maulx dudit prisonnier, pour laquelle chose le roy
envoya hastivement ung escuyer nommé Alin Geron,
qui pour lors estoit bailly de Senlis et de Beauvoisin,
auquel luy fut fait commandement, pource que le dit
Beauvais estoit de son bailliage, qu'il s'en allast audit
lieu de Beauvoisin pour faire mettre a mort ledit bailly
prisonnier. Mais il trouva en ladicte ville de Beau-

vais La Hyre, Poton de Saintrailles, Floquet, messire Theaulde de Vaspergne, monsieur de Monstieraulier, Ricarville, messire Riguaut de Fontaines et plusieurs autres qui allerent au contraire, parquoy ledit Alin Geron ne peut exploicter ledit mandement qui avoit esté ordonné pour plusieurs causes qui se diront cy après.

C'est une complaincte nouvelle que ledit prisonnier fit.

Je voy trop bien quant a cela *m* j
Qu'en mon fait n'a tour ne demy,
Car je ne voy ne ça ne la
Personne qui parle pour my.
Je souloye chanter my la,
Mais chanter si m'y fault la my,
Or garde son amy qui l'a,
Car en prison n'a nul amy.

Le Lombard dit en ung commun langage :
Homo morto, amico perdito,
Oublié est, tant soit de grant lignage,
On n'y attend ne *quarto* ne *quinto*.
Puis dist après en son patois sauvage :
Homo en peison *non* est *comisuto*,
Plus n'a amys ne nesung parentage.
Bien l'apperçoy dedans mon memento.

Balade.

J'ay veu qu'on estoit bien joyeulx
D'avoir parens et grand lignage,
Car on en souloit valoir mieulx,
Mais a present g'y ay dommage.
Si vueil prendre le dit du sage
Qui dist : mieulx vault amy en voye

3909 Lire : en son c. l. — 3914 Lire : *Homo* en prison *non* est *conosciuto*.

Que ne fait denier en courroye.
Car mes parens sont endormis
Ausquelz esperance j'avoye, *v°*
Et pour ce bien avoir vouldroye
3927 Moins de parens et plus d'amys.

Bien doy louer le Roy des cieulx
Qui m'a donné telle avantage
D'ung amy qui est tant songneux
A moy oster hors de servage,
3932 Et ne me congnoist point, ce scay je,
Neantmoins de confort me pourvoye
Plus que dire je ne scauroye.
Du tout a mon fait c'est soubmis,
Trop louer je ne m'en pourroye,
Et pource bien avoir vouldroye
3938 Moins de parens et plus d'amys.

Venir fais ma femme et mon fieulx
Par devers moy tenir ostage,
Si supplie le Dieu des dieux
Qu'i leur doint faire bon voyage.
3943 Se j'estoye hors de cest tourage
A mes parens trop bien diroye
Commë a eulx tenu seroye,
Non pas comment m'avoient promis;
De telz parens me passeroye.
Et pource bien avoir vouldroye
3949 Moins de parens et plus d'amys. *m* ij

Prince, Roy des cieulx, or envoye
Bien et honneur, santé et joye
A l'amy que tu as commis,
En paradis si le convoye;
Et pource bien avoir vouldroye
3955 Moins de parens et plus d'amys.

Ledit prisonnier fit ce qui après ensuyt pour le meilleur amy qu'il eut oncques pendant sa prison.

Se scavez prendre par maniere
Ce dont chasteaulx et tours se font,
Et y adjouster la matiere
3959 De quoy les livres escriptz sont,
Sans vous y bouter plus parfond
Le nom de mon amy scaurez,
Par qui mes douleurs se meffont
3963 Et le surnom avec aurez.

Balade.

Je ne scay se la mort m'eslongne,
Mais mon cueur trop fort se remue,
Ce seroit trop bien ma besongne
C'elle povoit estre perdue;
3968 Autour de moy c'est trop tenue,
Je la devroye bien doubter. v°
Mais se je peussë escouter
Bonnes nouvelles que j'attens,
Je me peusse reconforter;
Dieu me vueille faire apporter
3974 Après fortune le bon temps.

Je doubte bien qu'il me conviengne
A attendre la revenue
De plaisance, qu'elle reviengne,
En elle j'ay mon attendue.
3979 C'elle fault, ma joye est perdue,
Je me tiens mort a brief compter,
Mais c'elle scet tant racompter
Que mes maistres soyent contens,
Mon fait se pourra supporter.
Dieu me vueille faire apporter,
3985 Après fortune le bon temps.

Moult me tarde que le jour viengne
Que doyve payer mon yssue,
Et quant je seray en Bourgongne
Je payeray ma bienvenue,
Car j'ay longtemps esté en mue
Ou du mal on m'a fait porter;
Mais se je me puis transporter,
Aucerre vers les habitans, *m* iij
Chascun me viendra conforter.
Dieu me vueille faire apporter
Après fortune le bon temps.

Prince, vueillez moy visiter,
Ne me laissez desheriter,
A estrë hors d'icy je tens;
Si vous plaise moy en gecter
Et me vueillez faire apporter
Après fortune le bon temps.

Comment ledit prisonnier commençoit ung peu a soy resjouyr de l'espoir qu'il attendoit et fit ceste chanson qui cy après ce couplet ensuyt.

En attendant le secours
De ma tresloyalle amye,
Pour oublier mes douleurs
Vueil faire chanson jolye.
Par elle sera ravie
Ma joye, je m'y attens,
Autrement je pers la vie
En espoir je passe temps.

Chanson.

Doulce maistresse,
Se par vous je n'ay lyesse *v*º
Aucunement,

Mourir me fauldra briefvement
    En grant tristesse.

Belle, entendez ma raison,
A vous me plains de Dangier
Qui me fait du mal foison,
Et me detient prisonnier ;
    En tel destresse
Nuyt et jour le cuer me blesse,
    Durement
Souffrir me fait grief tourment
    Par sa rudesse.
Doulce maistresse, etc.

Helas, se suis en prison
Ne me vueillez oublier,
Apportez moy guerison
Pour ma douleur allegier.
    Mon cueur ne cesse
D'attendre vostre largesse
    Doulcement.
Se par vous n'ay allegement
    La mort me presse.
Doulce maistresse, etc.

Comment ledit prisonnier se complaignoit de sa femme laquelle fut prise en venant vers luy. *m* iiij

Haro, haro, las que feray je ?
Haro, vecy dure nouvelle,
Haro, venu m'est ung messaige
Qui ma douleur trop renouvelle,
Car sans mal engin et cautelle
Ma femmë et mon filz sont pris,

4014 Lire : fauldra briefment. — 4033 Trop long.

Sans trouver faulceté en elle
Et sans avoir en rien mespris.

Ha, noble seigneur de hault pris *v°*
Qui de Gaucourt avez surnom,
De vous saufconduyt avoye pris.
Pour l'amour de vostre bon nom,
Pour Dieu, gardez vostre renom !
On a esté de riens encontre,
Qui dira ouy, je dy que non,
Bien en oseroye respondre.



Ne laissez vostre honneur confondre
Vous estant lieutenant du roy,
Car de douleur me fauldroit fondre,
Se vouliez souffrir tel desroy.
Remediez y par arroy

Comme le scaurez bien comprendre,
Car gens qui sont de tel arroy
4059 Certes si sont bien a reprendre.

Trop hardis sont dë entreprendre
Contre vous qui avez puissance
De les faire noyer et pendre.
4063 Ce vient de grant oultrecuidance,
Pour Dieu, or faictes diligence;
Le saufconduyt soit reparé,
Pour moy donner quelque allegence,
4067 Ou jamais joye je n'auray.

Car celle n'a pas comparé *m* v
Que pour moy doive mal porter,
Mon cueur si fust tout reparé,
4071 Se vers moy se peust transporter,
A vous m'en convient rapporter,
Pour Dieu, faictes votre devoir,
Sa douleur ne puis supporter;
4075 Helas, mettez peine a l'avoir.

Car a tous je fais assavoir
Que, se brief elle n'est delivre,
Vivre ne puis pour nul avoir,
4079 A la mort du tout je me livre.
Ainsi si finera mon livre,
Puisque ne puis faire autrement.
Je le sens bien, plus ne puis vivre,
4083 Mourir me fault piteusement.

Quant elle, qui si doulcement
Si venoit pour ma delivrance,
A esté prise faulcement
4087 Sur saufconduit, Dieu quel fiance !
Mectrë on la veult a finance,

Sans ce qu'elle ait en rien forfait!
Or Dieu si nous doint pacience
Il me semble que c'est tort fait.

Lay. v°

Mon cueur se deffait
Quant tout par mon fait
Elle a tant d'affaire,
Fortune le fait,
Son cueur est infait
A nous deux deffaire,
Et riens contrefaire
Ne puis ne forfaire
Pour avoir secours;
Je ne puis retraire
Par plourer ne braire
Toutes mes doulours.
Adieu, mes amours,
Or, adieu mes flours,
Adieu, ma montjoye;
En plaingz et en plours
S'en vont mes coulours,
Mon plaisir, ma joye,
Tant vous desiroye
Et joyeulx estoye
De vostre venue,
Car je m'attendoye
Que pour vous seroye
Mis hors de la mue.
Or est bien perdue
Toute m'attendue, *m* vj
Car a tresgrant tort
Elle est detenue,
En prison tenue
En grant desconfort.

Je me tiens pour mort,
Se brief bon rapport
Je n'ay de la belle,
Qu'elle soit au port,
Parquoy reconfort
Je puis avoir d'elle.
Mon cueur si l'appelle,
S'il n'en a nouvelle,
Mourir le convient.
La Vierge pucelle
Si aÿde celle
Qui l'ame soustient,
Car c'elle ne vient,
Fortune me tient
En trop grant martire.
Quant il me souvient
Quë on la retient
Ma douleur empire.
Chanter puis et dire :
Du cueur je souspire
Et pleure souvent.
La mort si me tire v°
Se vers moy de tire
Par le pou͛suyvant
Ne me vient allegement

Nuyt et jour la mort si me chasse
Et ne cesse de moy chasser,
Se le seigneur si ne pourchasse
Son sellé, ou fait pourchasser,
Il me fauldra faire enchasser
Mort ou vif dedans une chasse,
Car je ne s̄cay tant rechasser
Que Fortune ne me rechasse.

4127 Lire : Je puisse.

Rondel.

J'attens nouvelle de la belle
Qui me venoit reconforter,
Dieu les me doint faire apporter
Dont ma joye se renouvelle.

Car, de tout le monde, c'est celle
Par qui mes maulx puis supporter :
J'attens nouvelle de la belle.

Se brief je n'ay nouvelle d'elle
Ma douleur ne puis plus porter,
A Dieu m'en convient rapporter,
Sainct Gabriel bonne nouvelle :
J'attens nouvelle de la belle.

Se je n'ay nouvelle seüre *m* vij
Briefment que mon cueur rasseüre
De celle qui devoit venir,
Mon cueur ne peult plus soustenir
Le mal que je scay qu'elle endure.

Tout mon vouloir se desnature,
Sans raison suis et sans mesure,
Ne je ne scay que devenir
Se je n'ay nouvelle seüre

Helas, la bonne creature
Monstroit bien sa doulce nature
De venir hostage tenir.
Mon mal ne puis plus retenir,
Car la note trop si me dure
Se je n'ay nouvelle seüre.

Du vendredy benist.

Faire je vueil d'entente pure
Ce vendredy benoist ung dit,

Devant la precieuse figure
4185 De Jesus qui en croix pendit
Pour nous, quant Judas le vendit.
Sans cesser prier me convient
Pour ce que moult souvent on dit :
4189 Qu'on crie tant Noël qu'i vient.

Balade layee de la passion Nostre Seigneur.

Jesus par grant contriction
A toy ma supplication
A tel journee vueil je faire
4193 Que pour moy souffris passion.
Ayes de moy compassion,
Car nuyt et jour j'ay trop d'affaire.
Fortune bien me veult deffaire,
4197 Quant ma femme et mon filz venoient
Lesquelz bon saufconduyt portoient.
Neantmoins on les a detenuz,
Ma delivrance pourchassoient
Helas, du mal assez avoient,
4202 *Miserere mei Deus.*

Dimenche par devotion
Voulz prendre la possession
De Hierusalem et repaire,
4206 Le peuple par delection
Vint a grant congregation
A l'audevant pour toy complaire.
La chose te devoit bien plaire,
4210 Des enfants qui rainceaulx gectoient
Et qui a haulte voix chantoient :
Gloria, laus benedictus,
De l'entree joyeulx estoient, *m* viij
Car doulcement te recevoient,
4215 *Miserere mei Deus.*

Mercredy la vendition
Aux Juïfs par temptacion
Judas de ton corps voult parfaire,
Et jeudy ou mont de Syon
De la cene refection
Tes apostres si voulz refaire.
Mais le jourd'huy, roy debonnaire,
Les Juïfs lesquelz pris t'avoient
En l'estache si te batoient,
Tes membres furent estendus
En la croix et si les clouoient,
Et d'espines te couronnoient,
Miserere mei Deus.

Prince, tes playes sur moy soient
Estenduz et si me convoyent
Car tous maulx sont sur moy venus.
La nuyt et le jour me guerroyent
Se tes vertus ne me pourvoyent;
Miserere mei Deus.

Rime commune.

Helas, sans plus riens deviser,
Chascun se peult bien adviser *v°*
Et penser dedans son courage
Que Fortune me fait grant rage,
Quant a elle ne suffit pas
De moy tenir en son trespas,
Se ma femmë et son enfant
Ne retient, dont le cueur me fent,
Et si n'est pas par mon deffault.
Helas icy ma rime fault,
Du mal je porte tel foison
Que suis sans rime et sans raison,
Ne jamais mon cueur n'aura joye
Jusques nouvelles d'elle j'aye

Pour le fait de sa delivrance
Qui puisse estrë a sa plaisance.

Rime commune.

Helas, puisque parler convient,
On dit que quant ung mal si vient
Que voulentiers seul ne vient mye.
Ja n'est besoing que plus en dye,
On le peult bien appercevoir,
Car, combien que j'aye fait devoir,
Et ma femme sa dilligence
De trouver quelquë alegence,
Neantmoins a pleu a mon maistre
De moy faire sur le greil mettre.
Au pain et eaue de douleur, *n j*
Qui ne fait perdre ma couleur.
En ce point me convient mourir
Se Dieu ne me vient secourir,
Et poulx et pusses et punaises
Perdre me font toutes mes aises.
J'ay bien ma part des biens de France!
Dieu les me doint prendre en souffrance,
Et a tous autres prisonniers,
Soient d'eglise ou chevaliers,
Escuyers, bourgeois ou marchans
Ou laboureurs dessus les champs;
Il en y a moult largement
En grant peine et en grant tourment,
Qui est chose moult piteable.
La peinë est innumerable,
De toutes les pitiez la celle
Qui soit a comparer a elle
Jamais homme ne le scauroit
Qui essayé si ne l'auroit.
Dieu garde tous bons chrestiens

D'estre lyé de telz liens,
Et doint bien briefve delivrance
A tous ceulx qui sont en souffrance,
Je l'en supplie de cueur fin
Et a pardon a nostre fin.

Le prisonnier. *v*o

A Beauvais, droit devant sainct Pierre,
Ou je suis enfermé en pierre
En grant douleur, en grant servage
Dedans la tour de Beauvisage,
Enfergié en fers bien estrois
L'an mil quatre cens trente trois,
En avril du jour vingt six,
Sur la pierre je suis assis
Ou je fais la fin de ce livre,
En attendant d'estre delivre.
Mais se Dieu du ciel me pourvoye
Quë estre hors d'icy je soye.
Mon livre encores referay
Et d'autres choses y diray
Dont a present je me vueil taire,
Doubtant qu'a tous ne puisse plaire.
Mieulx se vault taire pour paix avoir
Qu'estre batu pour dire voir,
Et encores on dit toujours :
Longues parolles font cours jours.
Si prie ceulx qui le liront
Et en le lisant trouverront
Des faultes quë ilz les effacent,
Et que, pour Dieu, ilz les refacent.
On y en trouverra largement,
Faire ne se peult autrement. *n* ij

4293 Lire : vingt et six. — 4303 Lire : Mieux vaut taire. — 4311 « On y en » compte pour deux syllabes.

En ce point fineront mes dis,
Dieu nous octroye paradis.

Balade du premier jour de may que ledit prisonnier fit.

Bien soit venu ce premier jour de may
Qui m'aporte grant joye et grant liesse,
Osté si m'a de douleur et d'esmay,
Du bon rapport que j'ay de ma maistresse.
Oncques femme ne fist telle proesse
Ne poursuytë a plus grant diligence,
Le cueur n'a pas endormy en paresse,
De son vouloir Dieu luy doint la puissance.

Ung messagier est venu sans delay,
Lequel m'a dit que la belle ne cesse
De pourchasser mon fait et mettre au vray
Pour moy oster le mal qui tant me blesse.
Cecy luy vient de tres grande noblesse
Quant tel devoir fait de faire finance,
Et si scet bien que nous n'avons richesse.
De son vouloir Dieu luy doint la puissance.

Se vers moy vient, bien compter luy scauray
Ce qu'ay souffert, la douleur, la tristesse,
Mais de la veoir tant conforté seray,
Maulgré Dangier, vueillë ou non Rudesse.
Mon cueur si a longtemps tenu en presse, *vº*
A ceste fois il avoit alegence
Par le moyen de ma doulce deesse.
De son vouloir Dieu luy doint la puissance.

Prince d'amours, vueillez monstrer l'adresse
A celle qui poursuyt ma delivrance,
Car c'est celle qui mon cueur si radresse.
De son vouloir Dieu luy doint la puissance.



Quant ma femme vers moy si vint n iij
Et mon filz, tantost il convint.
Que pour moy tensissent ostage,
Et leur fut fait maint grant oultrage
Qui trop long seroit a compter
Se tout vouloye racompter.
Plus n'en dy, mais quant fus party,
Pour retourner en mon party,
Et je me trouvay sur les champs
Jë ouy des oyseaulx les chans,
Qui chantoient du moys de may.
Et combien que fusse en esmay,
Mon cueur se print a resjouyr,

Esperant encor de jouyr
De la grace dame Fortune.
C'elle m'avoit baillé pour une
Du bien, encor me pourroit faire
Sans me vouloir du tout deffaire,
En cel espoir fut tant surpris
Quë a chanter tantost me pris
Une chanson que ne feis oncques.
Mais pourquoy la chantay je doncques?
Pource quë au cueur me tenoit
Et a mon propos revenoit.
Maistre Alain, duquel Dieu ait l'ame,
Lequel cy gist soubz une lame,
Si la fit, com l'ay ouy dire. vo
Icy après la vueil escripre.

Chanson.

Triste plaisir et douloureuse joye,
Aspre doulceur, reconfort ennuyeux,
Ris en plourant, souvenir oublieux
M'acompaignent, combien que seul je soye.

Embuschez sont, affin qu'on ne les voye,
Dedans mon cueur, soubz l'umbre de mes yeulx,
Triste plaisir et douloureuse joye.

C'est mon tresor, ma part et ma montjoye,
Parquoy Dangier est sur moy envieulx;
Bien le sera s'il me voit avoir mieulx,
Quant il me hait de ce qu'Amours m'envoyent
Triste plaisir et douloureuse joye.

Et quant la chanson euz chantee,
Il me souvint en ma pensee

4381 Lire : envoye.



Que sans cause je l'escripvoye,
Car pas faicte je ne l'avoye.
Et quant j'euz pensé longuement,
Je la refis tout autrement
4389 Pour donner mon fait a entendre
Ainsi que je scauray comprendre.
Je vueil estre le charpentier
Ou masson, qui est de mestier, *n* iiij
Qui font souvent par leur raison
De vieil mesrien neufve maison.
Soyent charpentier ou masson,
4396 Je la feray d'autre fasson.

Chanson en balade layee.

Triste plaisir et douloureuse joye,
Aspre doulceur, reconfort ennuyeux.
Triste plaisir et douloureuse joye
Sont avec moy en allant par la voye
Et si semble que je soye joyeux ;
4402 Ce fait Fortune qui ainsi me desvoye,
Car nuyt et jour trop fort si me guerroye,
Mais j'ay espoir au puissant Roy des cieulx
Quant luy plaira qu'il me soit gracieux ;
Se ce n'estoit cest espoir, je mourroye,
Povre, pensif et melencolieux,
Sans avoir bien, mais a toujours auroye
4409 Aspre doulceur, reconfort ennuyeux.

Ris en plourant, souvenir oublieux
M'acompaignent combien que seul je soye.
Ris en plourant, souvenir oublieux
Souloye chanter en voulant par les cieulx,
Et en voulant j'ay pris une lamproye,
4415 Mais il m'advint ung cas moult merveilleux,
Car loups, regnars et sangliers perilleux v°

4395 Lire : Soye charpentier...

Me guecterent pour moy oster ma proye,
Si la m'osterent et mangerent le foye,
De quoy je fus et suis tout roupieux
Et desrobé du grant bien que j'avoye.
Car Desplaisir avec Dueil angoisseux
4422 M'acompaignent combien que seul je soye.

Embuschez sont, affin qu'on ne les voye,
Dedans mon cueur, soubz umbre de mes yeulx.
Embuschez sont, affin qu'on ne les voye,
En mon penser, estrains de la courroye
Du Faulx Dangier, le villain chacieux,
4428 Car la bonne, la doulce, simple et coye,
Cellë en qui tout reconfort trouvoye
A mis son corps qui est tant precieux,
Pour moy oster du lieu tres furieux
Et du dangier dedans lequel j'estoye.
De ce plaisir me souvient de tous lieux,
Parquoy souvent je souspire et lermoye
4435 Dedans mon cueur, soubz l'umbre de mes yeulx.

C'est mon tresor, ma part et ma montjoye,
Parquoy Dangier est sur moy envieux.
C'est mon tresor, ma part et ma montjoye
Que de Courroux, qui a nom Rabajoye,
Et Pensement qui me tient soucieux. *n* v
4441 Se ce n'estoit Espoir qui me pourvoye
De reconfort, tantost mort je seroye,
Car j'ay perdu tout, mes ris et mes jeux.
Tous le peuent veoir, soient jeunes ou vieulx,
Se je m'esbas ainsi que je souloye,
Mes faitz en riens ne sont melodieux.
Helas, certes, dire je ne scauroye
4448 Parquoy Dangier est sur moy envieux.

Bien le sera s'i me voit avoir mieulx
Quant il me hait de ce qu'Amours m'envoye.

Bien le sera s'i me voit avoir mieulx,
Se Faulx Dangier qui est tant oultrageux
Et plus rude que dire ne scauroye,
Mais j'ay espoir d'estre victorieux
Par la Vierge qui porta le doulx fieux
Qui les dolens et tristes cueurs resjoye,
Et le voit bien Dangier qui me forvoye
Et qui du tout si m'est maugracieux.
Souffrir me fault et fault que tout je voye,
Cecy luy vient d'ung cueur moult despiteux
Quant il me hait de ce qu'Amours m'envoye
Triste plaisir et douloureuse joye.

Le prisonnier.

Or avez vous ouy comment v°
J'ay mis en mon entendement,
Ainsi que faisoye mon voyage,
Ce rondel en nouvel langage,
Et ma finance pourchassoye.
Et du premier je pris ma voye
Pour m'en venir tout droit Aucerre
Mes parens prier et requerre
Qu'il leur plaisë a moy aider,
Affin que je peusse vuider
Mes ostages hors du tourage
Qui estoient en grant servage.
Pas ne feis a Aucerre demeure,
Ainçois me tiray en peu d'heure
Tout droit au pays de Bourgongne,
Cuidant mieulx faire ma besongne.
Et quant fus ou aller vouloye
Pas ne feis ce que je cuidoye,
Si m'en revins, par la Montaigne
De Chastillon, droit en Champaigne,
Et d'illec je me retournay

Droit a Lislë et a Tournay,
Et puis a Gand, et puis a Bruges,
Besoing n'avoye d'avoir les druges,
Puis a Malignes, a Brucelles ;
Et trestous ceulx et toutes celles
Qui de mon fait parler oyoient *n* vj
Au cueur grand pitié en avoient ;
Et ceulx qui avoient accointance
A moy si prenoient grant plaisance
A ouyr de mon livre lire.
Puis me venoient les aucuns dire
Moult doulcement et requerir
Que, pour leurs dames acquerir,
Je feisse chansons et rondeaulx
Ou mottez qui feussent nouveaulx.
Ainsi qu'ilz vouloient deviser,
Si me falloit bien adviser
Quë a chascun plaisir je feisse,
Et moy bien garder que ne deisse
Riens qui a nul si deust desplaire.
Et pour mieulx a chascun complaire,
De tout le mieulx que je scavoye
Rondeaulx et virelaiz faisoye,
Et balades pareillement
Selon leur vray entendement.
D'aucuns tantost vous en diray
Que cy après jë escripray.

Rondel.

Hau, guecte, hau, resveille toy, resveille :
Ung eschelleur a moy prendre si veille
Par ung engin fait sans boys et sans corde,
Mes yeulx le guident et mon cueur s'i accorde : *v°*
Se je suis pris, ce n'est pas grant merveille.

Pourgecté m'a d'une face vermeille



Par ung regard de beaulté nompareille
Son doulx maintien on ten que je recorde;
Hau, guecte, hau, resveille toy, resveille.

Qui sera las de veiller si sommeille,
A moy garder pour neant on traveille;
De l'eschelleur requier misericorde,
Requeux ou non et sans nulle discorde
Son prisonnier je suis, qui que le veille,
Hau, guecte, hau, resveille toy, resveille.

Autre balade [1].

Doulce, plaisant, gente et jolye,
Retenez moy vostre servant,
Et je meure joyeusement
Pour l'amour de vous chiere lye.

Pour moy oster melencolie
Et tout soucy doresnavant,
Doulce, plaisant, gente et jolye,

Mon cueur en vous du tout se lye,
Plus vous voit, plus se boute avant.
Puisqu'il vous requiert si souvent,
Retenez le, je vous supplie,
Doulce, plaisant, gente et jolye.

Fatras.

Doulce, plaisant, gente et jolye
Si rotissait de la boullie
Au plus hault d'ung molin a vent,

4518 Lire probablement : ou temps que je r. — 4523 Lire : Recreux ou — 4524 Lire : qui que me veille.

1. C'est un rondel.

4529 Lire : de vo chiere lye.

Et ung lus en une polye
Monta dedans ung sac a lye
Ung abbé et tout son convent
Trois lieues oultre soleil levant
Pour veoir le trou dont vient la pluye.
Mais du trou saillit une truye
Qui des poussins alloit couvant,
Et leur porta a l'audevant
Deux grans tonnes de mallevoisie,
Et leur dist : « Seigneurs, je vous prie,
Retenez moy vostre servant. »

Rondel.

Mourir my fault a grant martire
Quant vëoir je ne puis le mire,
Qui me souloit donner santé,
Pour luy dire ma voulenté
Ainsi que mon cueur le desire.

Bien scay que souvent il souspire,
Car son doulx cueur vers le mien tire v°
Së on ne l'eust espoventé,
Mourir m'y fault a grant martire.

Malebouche luy a fait dire
S'il vient il le fera destruire,
Dangier aussi s'en est vanté.
Mon cueur en est tout tourmenté,
Je les doy bien tous deux mauldire.
Mourir m'y fault a grant martire.

Rondel.

Adieu joye, adieu soulas,
Adieu plaisir, adieu lyesse,

4549 Lire : malvoisie.

Car Douleur, Soucy et Tristesse
Si me detiennent en leurs las.
De les servir je suis tant las
Que de dire mon cueur ne cesse :
Adieu joye, adieu soulas.

Ilz me batent d'ung eschallas
De desplaisir par tel destresse,
Et aussi font ilz ma maistresse
Dont ilz me font crier : helas,
Adieu joye, adieu soulas.

Comment ledit prisonnier se complaignoit a cause de sa femme.

Mil quatre cents et trois j'estoye *n* viij
En grant soucy et hors de voye
Dedans Gournay en Normandie
Pour pourchasser ma doulce amye
Qui pour moy si tenoit ostage
A Beauvais dedans le tourage.
Et en faisant ma dilligence
De pourchasser sa delivrance,
En ce temps, d'ung jour me remembre
Qui fut quatriesme de septembre,
Que parmy Gournay je queroye
Moyen pourquoy avoir pourroye
Un prisonnier a achapter
Pour ma compaignie rachapter.
Mais ainsi que alloye querant
Et ma compaignie pourchassant,
Je vueil dire ce qu'il m'advint,
Dont tousjours après me souvint.
Je trouvay une damoyselle,
Doulce, plaisant estoit et belle,

4579 C'est-à-dire 1433. — 4592 Lire : ma compaigne.

Nommer ne scauroye son nom,
Mais de Blangis avait surnom,
En son maintien tres gracieuse
Combien que une chiere piteuse
Faisoit, la tresdoulce pucelle
Assise dessus une selle
Ou des nois vers elle cassoit, v°
Dont doulcement se repassoit.
Et quant je vy son doulx regard,
Je luy vins dire : « Dieu vous gard »
Et la saluay doulcement
Selon mon povre entendement.
Si se leva et remua
Et doulcement me salua.
Mais or, quant elle fut levee,
Je vis qu'elle estoit enfergee,
Dont mon cueur souffroit grant martire,
Com cy après vous orrez dire,
Car il me souvint promptement
De celle qui pareillement
Pour moy portoit la penitence.
Encor je avoye desplaisance
De veoir a celle creature,
En laquelle Dieu et Nature
Avoit ouvré si richement,
Porter si dur prisonnement.
Car c'est contre Dieu et raison
Quant femme l'on tient en prison ;
Mais maintenant l'on tient l'usance
Parmy le royaulme de France,
Car plusieurs prisonniers mourroient
Se femmes ne les delivroient
Pour aller leurs amys chercher. oj
Si me pris d'elle m'approcher

4632 Lire : Si me pris d'elle a m'approcher.

Mais tantost des noix me donna
Et toutes les m'abandonna,
Dont je mangay ou trois ou quatre
Pour passer le temps et esbatre,
Puis luy enquis dont ce venoit
Que telle prison si tenoit ;
Si me respondit doulcement
Que pour son pere proprement
En la prison tenoit ostage,
Qui me fit mal de mon courage
Veu sa beaulté, sa contenance,
Sa bonté et sa sapience,
Son maintien et son doulx langage
Yssuë de noble lignage,
Et puis d'autre me souvenoit
Que par tel point prison tenoit.
D'elle me prist si grant pitié
Que je feis tant par amytié
Que des fers la feis defferger,
A ses maistres la feis pleger
De tenir loyalle prison
Sans faire nulle mesprison,
Dont tresfort la me mercia
Et en moy du tout se fia.
Toute bonne estoit, se me semble, *vº*
Noz fortunes disions ensemble,
L'ung a l'autre feablement.
Ung jour me requist doulcement
Que pour sa douleur supporter
Je luy voulsissë apporter
Et faire tant pour l'amour d'elle
Une balade bien nouvelle,
Laquelle faire luy promis,
Et ma peine du tout y mis
Pour son cueur ung peu resjouyr ;
Cy après la pourrez ouyr.

Balade layee que le prisonnier fit pour une damoiselle qui tenoit prison pour son pere.

Ma tresdoulce et plaisante damoiselle,
Je prie Dieu que tresbonne nouvelle
Il vous envoye de vostre partement;
A celle fin, que en la saison nouvelle
Vostre joye du tout se renouvelle,
Et que puissiez trouver loyal amant
Qui vous ayme de bon cueur vrayement,
Car vous l'avez desservy loyaulment,
Chascun le voit parquoy je le puis dire,
Vostre maintien et bon gouvernement,
Je prie a Dieu, sans le dire autrement, *o* ij
Qu'il vous doint ce que vostre cueur desire.

Se j'en avoye en prison une autelle,
Fust par ostage ou par autre cautelle
Point ne seroit enfergee nullement,
Car je vous tiens a si bonne et si belle
Et courtoise sans point estre rebelle
Que vous aurez tout habandonnement
Sur vostre foy, sans le faire autrement.
Mais toutesfois portez paciemment
Vostre prison sans courroux et sans ire,
Après sera vostre honneur grandement.
Je prie a Dieu, sans le dire autrement,
Qu'il vous doint ce que vostre cueur desire.

Or requerez la tres doulce pucelle,
Mere de Dieu, car, par ma foy, c'est celle
Par qui pourrez avoir alegement;
Qui de bon cueur la requiert et l'appelle,
Soit en monstier ou en une chappelle,
Ou autre lieu a part secretement,
A secourir se mettra doulcement

Celluy ou celle qui requiert humblement ;
De reconfort c'est le souverain mire,
Or la priez doncques diligemment.
Je prie a Dieu, sans le dire autrement, v°
Qu'il vous doint ce que vostre cueur desire.

Prince d'amours, faictes le jugement
De la belle qui douloureusement
Pour son pere si souffre tel martire,
En vostre court pourveez la grandement.
Je prie a Dieu, sans le dire autrement,
Qu'il vous doint ce que vostre cueur desire.

Balade layee.

Homme qui veult estre tenu pour sage
Doit Dieu prier de treshumble courage,
Sainctz et sainctes trestous assemblement
En leur faisant souventesfois hommage,
Et requerant le tresnoble heritage
Lequel dure perpetuellement.
Qui ainsi fait, en mon entendement
Com je le dis et comme je propose,
Il me semble que c'est fait sagement.
De trestous biens c'est le vray fondement :
Fol est celluy qui plus demander ose.

Et s'il est homme qui tienne son mesnage,
Qui ait hostel qui luy soit d'avantage,
Rentes et biens assez souffisamment,
Du blé, du vin, du boys et du potage,
Ung beau jardin pour avoir du fruictage, *o* iij
Pour son estat maintenir doucement,
Sans rien devoir pour vivre lyement,
S'il n'est content, quant a moy je suppose
Qu'il est homme de povre entendement,

Et puis dire par tout publicquement:
4732 Fol est celluy qui plus demander ose.

De requerir estat c'est grand oultrage,
Trop biens mondains ne vallent ung fromage,
Qui plus en a, plus est en pensement,
Nous ne devons pourchasser le dommage
De nul qui soit, mais autel advantage
4738 Comment pour nous sans dissimulement.
Tendre devons qu'a nostre sauvement
Soyons ou lieu ou nostre Dieu repose ;
Pensons y bien et tres diligemment ;
Se nous l'avons, nous aurons bon payement :
4743 Fol est celluy qui plus demander ose.

Prince royal de tout le firmament,
Je ne requiers de toy tant seulement
Que ta grace, je ne vueil autre chose,
Et du surplus de mon gouvernement
Du tout me metz de ton commandement.
4749 Fol est celluy qui plus demander ose.

Dict en complaincte. vº

Se devant avez leu, vous avez veu comment
En prison fuz tenu et traicté durement,
Tres bien y fuz batu et tres villainement,
4753 Dequoy je me suis teu de parler nullement.

En ladicte prison assez souffris de peine,
Car mes maistres avoient la voulenté vilaine,
A Beauvais chascun scet ceste chose certaine,
4757 Par ung an et huit mois la je fiz ma novaine.

4734 Lire : Tous bien mondains. — 4738 Lire : Convient p. n. — 4748 Lire : en ton c.

Et quant hors je fuz mis, pas ne l'euz davantage,
Car soubz mon sauf conduit fut fait grand outrage,
Sans faulte fuz repris ou jë euz grant dommage.
4761 Laisser vueil tout aller et parler du voyage.

Mes maistres eurent de moy sans partir de la ville
Mil escus tous contans, et pour autre deux mille
Mes ostages retindrent; plus n'avois croix ne pille;
4765 Pour le surplus trouver convint voye subtile.

En la prison disoye que quant serois delivre,
Que encore referoye d'autre façon mon livre,
Mais tant d'affaires j'ay qu'a peine je puis vivre,
4769 Qui me font tout mon sang plus dur que pot de cuivre.

Pour ravoir mes ostages je vendi de ma terre, *o* iiij
Et puis fuz mes amys deprier et requerre,
Gens d'eglise et gens laiz avecques gens de guerre,
4773 Et les bons habitans de la ville d'Aucerre.

Et quant j'euz partout pourchassé et bien quis,
Je trouvay plus secours en mes amys acquis
Quë en tous mes parens, tant fussent bien requis;
4777 Loüer dois Dieu de l'eure que telz amys conquis.

Philippe, le bon duc de Bourgongne, mon maistre,
De ses biens m'a voulu tres largement repaistre,
Et prie le doulx Roy, qui de vierge voult naistre,
4781 Qu'i luy doint a sa fin paradis pour son estre.

Des grans biens qu'i m'a faiz bien doy estre contant,
Car par luy suis delivre, com vous vois racomptant,
Si furent mes ostages; si dois dire pourtant
4785 Que qui bon maistre sert bon loyer en attend.

4759 Lire : Car soubz mon sauf conduit me fut fait. — 4762 Lire : au partir. — 4763 Lire : et pour autres deux mille. — 4774 Lire : Et quant j'euz tout partout p.

Qui bon maistre sert
Bon loz en attend,

Son loyer ne pert
4789 Qui bon maistre sert.

On doit estre appert
De servir pour tant;
Qui bon maistre sert *v°*
4793 Bon loz en attend.

Bien m'a recompensé de trestout mon service,
Et puis si m'a remis arriere en mon office,
Se ne le congnoissoye, tenu seroye pour nice
4797 Et plain d'ingratitude, qui est tresmauvais vice.

Plusieurs autres si eut, lesquelz pareillement
Si me firent des biens assez et largement,
A eulx je me repute tenu tres grandement,
4801 Je les ay tous escriptz en mon entendement.

Trop longuement mectroie se les vouloie dire,
Mais tous dedans mon cuer je les ay fait escrire,
Si prie a Dieu du ciel, qui est souverain mire,
4805 Car il leur doint a tous ce que leur cueur desire.

Les grans biens qu'ilz m'ont faiz raconter ne sauroie
Ne les recompenser aussi je ne pourroye,
Mais le corps et le cueur, le pomon et le foye
4809 Sont leurs, pour les servir, quelque part quë ilz soient.

Icy feray ma fin, plus ne pense d'escripre,
Si prie tous ceulx qui ce livre vouldront lire
Que pardonner me vueillent s'il y a a redire,
4813 En le faisant j'estoye tout plain de dueil et d'ire. *o* v

4809 Lire : quelque part que je soye.

Je prie le vray Dieu qu'il doint paix et santé
Au noble sang de France et des biens a planté,
Et a leur povre peuple qui tant est tourmenté,
4817 Et a la fin sa gloire se c'est sa voulenté. Amen.

FIN DU LIVRE DE LA PRISON.





I. *Cy après s'ensuyt une requeste que ledit prisonnier fit a monseigneur le duc de Bourgongne au partir de la prison.*

A treshault et tresexcellent et puissant prince monseigneur le duc de Bourgongne.

Tres humble supplication
Vous fait par lamentaction,
Piteusement, sans fixion,
Vostre povre bailly d'Aucerre,
Qui vous a par dilection
Servy en bonne intention,
Et sans dissimulation,
Par temps de paix et temps de guerre,
Dont il a grant vexation
Et de vous n'a solation,
Car tant a eu d'affliction
Que venduë en a sa terre.
Contrainct de persecution vº
Et doubtant sa destruction,
Tres humblement vous fait requeste
Quë en ayez compassion.

Sa terre n'a pas vendue
 Ne perdue
Par jeu ne par grant despence,

15 Lire : vous fait requerre.

Deux ans a esté en mue
    En la grue,
En prison en grant souffrance,
En dangier, en grant balance
    Et doubtance,
La chose est assez congneue ;
Perdu y a sa chevance
    A oultrance,
De desplaisir en tressue.

Des escorcheurs escorché
    Et torché,
Prins, navré, escarmouché
    Et haché
A esté nouvellement,
Son gibassier arraché
    Et sarchié,
Son pourpoint fut destaché
    Et cherché
Tout partout bien rudement, o vj
A pied fut mis promptement,
    Lourdement
Et batu villainement,
    Longuement.
Son corps en fut tout taché.
Il vouldroit bien vrayement
    Que briefment
L'escorcheux hastivement
    A tourment
Au gibet fust ataché.

Mal sus mal si n'est pas santé,
Trop sus trop si est grant oultrage,

Vostre baillif est tourmenté,
Mal sus mal si n'est pas santé.

Et quant il s'en est lamenté,
On a dit que c'est grant dommage.
Mal sus mal si n'est pas santé,
56 Trop sus trop si est grant oultrage.

Fatras.

Mal sus mal si n'est pas santé
Quant *in camo* en fut planté
En ung four tout chault plain de neige,
60 Et *freno* de sa voulenté,
Si a *maxillas* enchanté,
Et luy a rompu le visage *v°*
De beurrë et d'ung gras fromage,
64 Car *eorum* c'estoit vanté
A *constringe* par ung breuvage
Fait de poil de beste sauvage
Duquel *qui non* beut a planté,
Et dit a *approximant ad te* :
69 Trop sus trop si est grant oultrage,

Prince de puissance,
Ayez souvenance
De vostre servant,
73 S'il n'a alegence
Toute desplaisance
Si le boute avant,
Et je vous couvant
77 Quë en maint couvent
A usé jeunesse ;
A pluyë, au vent,
Derriere et devant,
81 Au large et en presse,
En joye et lyesse,

66 Lire : Et dit *approximant ad te*.

En toute noblesse
Il se maintenoit;
85 Se sus sa vieillesse
Douleur ou tristesse *o* vij
Si le gouvernoit,
Tost perdu seroit,
89 Ne scay qu'il feroit,
Tantost seroit mort,
Plus ne chanteroit,
Son temps useroit
93 En grant desconfort.
Vous estes le fort
Plain de reconfort
Ou du tout se fie,
97 Il n'a pas grant tort,
Donnez luy confort,
Il vous en supplie.
Vostre seigneurie
101 A tousjours servie
De corps et d'avoir,
En dangier sa vie
A esté partie
105 Pour faire devoir.
Bien pourrez scavoir
Se cecy est voir,
Chascun le scet bien,
109 Vueillez le pourvoir,
Faictes luy avoir,
S'il vous plaist, du bien,
112 Car servy vous a du sien. *vo*

Oyez vostre povre bailly
Qui se complainct piteusement,
Necessité l'a assailly
116 Pour avoir servy loyaulment,
Se par vous n'a alegement

Vivre le fault en grant souffrance,
En peine, douleur et tourment,
Qui luy sera grant desplaisance.

Il a tousjours vostre ordonnance
Acomplie de point en point,
Escript luy avez sans doubtance
Plusieurs fois qu'il ne doubtast point,
Et que vous ne luy fauldriez point.
Du tout en tout a vous se fie,
A nul autre ne s'attend point,
Vostre sera toute sa vie.

Les mauvais ont sur luy envie
Ou contempt de vostre service
Ou i est; mais je vous affie
Qu'il leur fait raison et justice.
Il fait bien, car c'est son office,
Riens ne doubte qu'il ne le face;
A telz larrons n'est pas propice, *o* viij
Parquoy souvent on les menace.

Il n'ose aller en nulle place
De plat pays ne de villages
Se des gens n'a une grant trasse,
A qui il fait des avantages,
Et si n'a que cent francz de gaiges
Pour tout son estat maintenir,
Luy quinziesmë et deux mesnages,
Et si luy fault tout soustenir.

Or vous plaisë a souvenir
Du povre bailly souffreteux,
Lequel vers vous n'ose venir,
Car de demander est honteux,

136 Lire : on le menace.

Et si sont les chemins doubteux.
Pour vous servir a mis en vente
Ses biens, dont il est disetteux,
A vous s'en complainct et lamente.

Aussi fait il a vostre tante,
Sa tres redoubtee maistresse,
Qu'i luy plaise mettre s'entente
A luy oster la grant destresse
Qui nuyt et jour le point et blesse,
Laquelle tousjours durera *v°*
Et par vous n'a quelque lyesse
Parquoy sa douleur cessera.

Et jamais jour ne finera
Que soy, sa femme et son mesnage
Et son filz qui vous servira
En priant Dieu de bon courage,
Pour vous et vous noble lignage,
Qu'i vous vueille garder tousdis
Et vous doint après l'heritage
Du royaulme de paradis.

Autre requeste.

II. *A treshault, tresexcellent et puissant prince monseigneur le duc de Bourgongne.*

Tresnoble duc de treshaulte excellence,
Plain de vertus et de toute puissance,
Vostre bailly d'Aucerre vous supplie
Qu'il vous plaise l'avoir en souvenance.
Servy vous a de bon cueur sans doubtance
Trente six ans en vostre seigneurie;

159 Lire : Se par vous. — 165 Lire : pour vous et vo noble.

Vostre pere servit une partie,
Puis vous après, sans faire departie.
Tres humblement si vous requiert pourtant
Qu'il vous plaise, de vostre courtoisie, *p j*
Luy aÿder doulcement vous en prie,
Car qui bien sert bon loyer en attend.

Voz subjectz a tenu en ordonnance
Tousjours unis en vostre obeyssance,
Sans esclandre et sans grant tirannie.
En vous servant partie de sa chevance
A despendue. et c'est mis en balance,
En grant dangier pour y perdre la vie.
Voz ennemys ont dessus luy envie;
Par plusieurs fois luy ont fait villennie,
Tout cë est vray qu'i vous va racomptant.
Maintenant a la bourse desgarnie,
Necessité le contrainct qu'il le dye,
Car qui bon maistre sert bon loyer en actend.

Or est ainsi qu'il s'en va hors d'enfance,
Sa force pert, plus n'aura que loquence,
Des jeux d'amours ne quiert plus compaignie,
Plus ne pourra porter escu ne lance,
Combien encores il se prent a la dance,
Cuidant fairë ung peu de chiere lye,
Et se maintient de maniere jolye,
Mais, par ma foy, c'est ung peu de folye ;
Quant il dancë il ne va pas saultant,
A fort souffler et suer ne s'oublie. *v°*
A vous se rend, sa puissance est faillie,
Car qui bien sert bon loyer en attend.

Prince puissant en maincte seigneurie,

24 Lire : Car qui bien sert.

Faictes du bien a celluy qui deprie,
Si luy donnez, pour Dieu, qu'il soit contant.
A receveur la demandë ennuye ;
Faictes luy tant que par tout il publie
Car qui bien sert bon loyer en attend.

Requeste.

Se loyaulment vous a servy,
S'il vous plaist, faictes luy du bien.

De bien avoir a deservy,
Se loyaulment vous a servy.

Pour bien servir s'est asservy,
Car despendu y a le sien.
Se loyaulment vous a servy,
S'il vous plaist, faictes luy du bien.

III. *Chanson en rondel que ledit prisonnier fit devant monseigneur le duc de Bourgongne et monseigneur le duc de Bourbon au boys de Dyjon a leur requeste.*

La y la, amans, la y la,
Tirez vous tous en vostre garde,
Chascun en son endroit bien garde *p* ij
L'oeil au boys deça et dela.

Dangier y est quant a cela
Qui de tous costez vous regarde ;
La y la, amans, la y la.

Amours crient : haula, haula,
Le deduyt est en l'avant garde,

Le veneur en l'arriere garde,
Si va cornant qui la y la ;
La y la, amans, la y la.

IV. *Balade morale que le prisonnier fit.*

N'a pas longtemps quë en mon lict j'estoye
En pensement, car point ne sommeilloye,
Si me boutay en grant melencolie,
Et en ce point ainsi que je veilloye,
En moy mesmes ung compte je comptoye
De ce monde, son estat et sa vie
Ou je ne voy quë Orgueil et Envie,
Avarice, Luxure et Tricherie.
De Verité peu de gens tiennent compte,
Loyaulté dort, Bonne Foy n'y est mye.
Tout bien compté il convient que je dye :
Et somme neant a la fin de mon compte.

Et en ce lieu, ainsi que je dormoye, *v°*
A mon advis peu de gens je vëoye
Aymer le bien de bonne policie,
Car nuyt et jour ung chascun se desvoye
Pour amasser or, argent ou monnoye
Et pour avoir la bourse bien fournie,
Puis après vient par une maladie
L'ame du corps estre tantost saillie,
Et devant Dieu si convient qu'elle compte ;
La povre chair si est ensevelie,
Mangee de vers et en terre pourrie,
Et somme neant a la fin de mon compte.

Ou est Artus, ou est Hector de Troye,
Ou sont les preux qui crierent : Montjoye,
Charlemaignë et sa grant seigneurie,
Ou est Paris qui en amours eut joye,
Ou est Helene, la belle simple et quoye,
Alexandrë et sa chevalerie,
Vaspasian qui conquesta Surie,
Et Facin Quam qui fut en Lombardie,
Sallisbury qui fut si vaillant conte,
Ou est Boece et Chaton et Thobie ?
Ou sont ilz tous ? Leur puissance est faillie,
Et somme neant a la fin de mon compte.

Se de telz gens nommer je vous vouloye, *p* iij
Tous trespassez assez en nommeroye,
Il en y a trop grant genealogie,
Après ceulx la nous fault prendre la voye.
Or pensons bien que nul ne se forvoye,
Que l'ennemy en ses las ne nous lye,
Pensons y bien ou nous ferons folie.
Chascun vers Dieu humblement s'umilie
Pour le grant jour duquel chascun racompte.
Et *loquatur* est adverse partie,
Radiatur fera la departie,
Et somme neant a la fin de mon compte.

O princesse, doulce Vierge Marie,
Ma deesse, ma maistresse, m'amye,
Gardez moy bien que je ne me mescompte ;
A ce grant jour humblement te supplie
Que face tant que pour Dieu je ne crie :
Et somme neant a la fin de mon compte.

V. *La complaincte de la mort de Anne de Chauvigny, contesse de Joigny.*

Plourez, plourez, la conté de Joigny,
Bourbon Lanciz, d'Uchon et d'Antigny,
Plourez trestous, manans et habitans,
Ceulx de Poilly, Bourbilly, Montigny :
Perdue avez Anne de Chauvigny. *vo*
Vostre contesse n'a pas esté longtemps,
De plus sage n'eustes passé cent ans
Ne plus doulce, courtoisë, honnorable.
Dieu la vouloit, n'en soyez mal contens;
Après yrons, a cela je m'attens,
Perdue l'avons, jamais n'est secourable.

Plourez, plourez, chevaliers, escuyers,
Bourgeois, marchans et gens de tous mestiers,
Plourez, plourez, dames et damoiselles,
Plourez, prestres, jacobins, cordeliers,
Et chantez messes par dedans ses monstiers;
Plourez, marchandes, bourgoises et pucelles,
Plourez, plourez ces piteuses nouvelles :
Vostre mirouer a sa lune cassee.
Plus n'y verrez les laides ne les belles,
En ce mirouer plus n'y congnoistrez celles,
Puisque la lune est morte et trespassee.

Plourons, plourons, nous servans et servantes,
Plus ne nous fault y avoir noz attentes,
Perdue avons nostre bonne maistresse,
Bien devons estre tous dolens et dolentes.
Querir nous fault noz parens et parentes
Pour les servir en peinë et destresse;

11 Lire : jamais n'ert secourable. — 27 Lire : ses parens.

Perdue avons l'exemple de noblesse *p* iiij
Endoctrinee de bons enseignemens
Pour toutes gens de jeunesse ou vieillesse;
Par son maintien et sa doulce simplesse
33 Meilleur n'avoit dessoubz les elemens.

Qui ne plaindroit une si haulte perte,
Que chascun scet et qui est tant experte,
Quant ceulx qui oncques ne la virent la plaignent
Et quant sa mort si a esté ouverte
38 Et a chascun a esté descouverte?
Non congnoissans durement la complaignent,
Quel dommage quant telz choses adviennent,
Veu la grace que Dieu luy avoit faicte.
Car toutes gens si bonne si la tiennent,
Et en tous lieux la dient et maintiennent,
44 Car elle estoit sur toutes tresparfaicte.

Las, que dira son bon seigneur de pere
Et sa notable et tres bonne grant mere
Quant ses piteuses nouvelles ilz orront?
Et puis sa seur, las, quelle douleur amere!
49 Et que dira le frerë a son frere?
Las, quel douleur ilz auront, quel martire...
Jamais douleur ne pourront avoir pire,
Le Roy des cieux les vueille conforter;
Tous plains seront de grant douleur et d'ire. *v°*
Ha Mort, ha Mort, on te doit bien mauldire,
55 Dieu leur doint tout patiemment porter.

Helas, helas, qui orroit les complainctes
Arrachez de son cueur a granz plainctes
Que nuyt et jour si fait le piteux conte
En sa chambrë, a genoulx, a mains joinctes,
60 Disant parolles, lesquelles ne sont fainctes.

57 Lire : Arrachees de son cueur.

C'est grant pitié que d'en ouyr le compte,
Car tous les biens d'elle souvent racompte,
Et puis après se gecte sus sa couche
A bouchetons et de luy ne tient compte,
Plains et souspirs nesung si n'en mescompte
En souspirant plus dru que chat ne mouche.

La maladie le jour de Noël prit
Par froidure que si fort la surprit,
A matines si fut trop longuement,
Cuydant bien faire, combien qu'elle mesprit.
Le bon conte plusieurs fois l'en reprit,
La bonne Anne respondoit doulcement :
« Ha, monseigneur, c'est nostre sauvement,
Ce jour cy est de grant auctorité,
Car ce jour d'huy si est l'enfantement
Que la Vierge enfanta humblement
Le doulx Jesus en sa nativité ». p v

Trois jours après son mal plus fort sentoit,
Tousjours disoit que de froit si estoit,
En sa chambre se tenoit chauldement,
Neantmoins sa main sur son ventre mettoit
Et son enfant remuer si sentoit,
Dont elle avoit grant esbahissement,
Si n'en faisoit semblant aucunement,
Mais prenoit tout en grande patience
En priant Dieu tousjours devotement
De tresbon cueur et trespiteusement,
Elle n'avoit en autre sa fiance.

En bon estat a Noël s'estoit mise,
Sa conscience du tout avoit remise
Au doulx Jesus et a sa voulenté,
Et puis après voult faire son emprise,

65 Le sens de ce vers n'est pas clair.

93 S'ainsi estoit que de mort fust surprise,
D'estre son corps en la terre porté.
En l'hostel Dieu par grant humilité,
Hors de Joigny esleut sa sepulture,
Avec les povres, priant la deité
Qu'il luy plaise recevoir en pitié
99 Celle qui est de mort en adventure.

De testament ne fit autre ordonnance, *v°*
Fors seulement qu'elle donna puissance
A son mary et a son pere faire
A leur vouloir; elle y avoit fiance,
104 Etant certaine de leur grant conscience,
Que ilz mettroient peine pour le parfaire.
Plus riens n'y vault ne faire ne deffaire,
Autre chose si n'y fut ordonnee,
Au vouloir d'eulx du tout se voult abstraire.
En priant Dieu qu'il luy pleust a retraire
110 Son corps, son ame qu'elle luy a donnée.

Et puis après son bon mary manda,
Quant fut venu, a Dieu luy commanda
Et doulcement si luy fit sa priere,
Grace et pardon après luy demanda,
115 Criant mercy et tout luy amenda,
Et qu'il luy pleust donner sa grace entiere
Et prendre en gré d'elle sa chamberiere.
Së envers luy n'a bien fait son devoir
En faitz, en dictz, en sens ou en maniere,
C'elle a mespris en chose qui n'affiere,
121 Mercy requiert pour pardon recevoir.

Quant le bon conte ouyt ceste requeste,
Helas, Dieu scet qu'il ne fist pas grant feste,
Au cueur en eut une grant desplaisance, *p* vj
En arrachant les cheveulx de sa teste,

126 Plourant, criant et hullant comme beste :
« Ha Dieu », dist il, « en qui j'ay ma fiance,
Las, me veulx tu oster mon aliance,
Se tu la m'ostes, si me prens avec elle,
Mon reconfort, toute mon esperance ;
Se je la pers je perdray pacience,
132 Envoye moy avant la mort cruelle ».

La bonne Anne requist moult humblement
Qu'on luy donnast son dernier sacrement
Qui s'appelle dernierë unxion ;
Si la receut de cueur piteusement,
137 Les assistans plouroient moult doulcement,
Priant a Dieu pour sa remission ;
Au cueur avoit grande contriction,
Et cela fait, maint homme et mainte femme
Virent faire la separation,
Comme il sembloit a leur advision,
143 Et departir du noble corps son ame.

La ouyssiez plourer, crier et braire,
De desconfort nul ne se sceut retraire,
Plus grant plaincte ne scavoit estre veue,
Cheveulx tirer, arracher et destraire,
148 Nul si n'eust peu resister au contraire v°
Pour la bonne que l'on veoit perdue.
Plusieurs avoient en ellë attendue ;
Quel dommage de telle creature !
Plus grant douleur si ne fut oncques veue,
Veoir la perte d'une telle venue
154 Que Dieu avoit formeë et Nature.

Le dueil si fut le lendemain plus fort,
Plourer veissiez et mener desconfort
Tout le peuple et tous les habitans,
Criant a Dieu : « Sire, tu nous fais tort,

Tu nous ostes le donjon et le fort,
De la bonne nous estions bien contans,
Nous de Joigny, manans et habitans,
En elle avions du tout nostre fiance ».
Femmes, filles, toutes desconfortans,
Petis enfans s'alloient lamentans :
« L'une des bonnes perdons qui soit en France .»

Se tout compter icy je vous vouloye,
Le dueil qu'on fit, dire ne le scauroye,
Jamais homme ne le scauroit penser,
Tousjours diray le dueil, ou que je soye,
Il n'est homme qui assez ne le voye,
C'est tous les jours a le recommencer.
Se personnë on en vouloit tancer, *p* vij
On trouverroit assez gens pour respondre,
Ne preignent pas heure de commencer,
Bien leur fauldroit du premier pourpenser.
Gens trouverroient assez pour les confondre.

La bonne Annë ainsi son temps passa,
Le jour des Roys a mynuyt trespassa
Mil quatre cens avec cinquante six;
Sa povre vie en brief temps compassa
Et a ce jour grant peuple s'amassa
Qui n'estoient pas fort bien de sens rassis,
Courcez estoient et dolens et pensifz,
Quant telle dame on n'a peu secourir;
Riens n'y vallent trestous les deffensis,
Venans au monde de peu sont anansis,
Quant chascun jour ainsi il fault mourir.

A ceste mort doit chascun garde prendre
Et envers Dieu soy garder de mesprendre,

186 Lire : avansis.

Car c'est celluy qui tout lye et deslye ;
A le servir doit chascun bien apprendre
192 Et soy garder de plus riens entreprendre
Contre son vueil, car on feroit folye.
Chascun vers Dieu humblement s'umilie
A celle fin, que quant la mort viendra,
Que l'ennemy qui sur tous a envie *v°*
Ne leur puisse reproucher de leur vie :
198 Dieu par ce point a luy les retiendra.

Prions Jesus, le roy tres glorieux,
Prions ce prince qui est victorieux,
Prions le tous pour ceste trespassee
Que a son amë vueille estre gracieux.
203 Pour le servir elle a cherché maintz lieux
Et mainte peine pour luy si a passee,
Son plaisir soit que soit recompensee,
Car servy l'a en ses faitz et ses ditz;
Elle en a bien de tous la renommee,
Si vueille Anne de Chauvigny nommee
209 Pour son salaire luy donner paradis.

VI. ***Cy après s'ensuyt ung compte, lequel fit ledit Jehan Regnier, bailly d'Aucerre, pour une mauvaistié que l'on vouloit contre son dommage et deshonneur, lequel Regnier se gouverna si bien que tout vint a son honneur et tout fut sceu a la fin.***

Je vueil icy compter ung compte
Au mieulx que le scauray compter,
Vray si est ce que je racompte,
4 **C**omme je le vueil racompter, *p* viij
On ne me scauroit mescompter,

Vous qui gectez et tenez compte,
Rayez ce qui n'est de compter,
Tout dire se ne me mescompte.

D'ung lieu partis ou le flot monte
Et avec moy ma compaignie,
Bon lieu est, les autres surmonte,
Regars plaisans n'y faillent mye,
Visages fais en Femenie,
Gracieux, plus doulx que parmain,
Et neantmoins nous tirasmes vie
Sans attendre le lendemain.

Ce jour prismes nostre chemin,
Ensemble tous estions joyeulx,
Tantost en pris ung par la main,
Bien parlant pour deviser mieulx,
Oncques comptes plus gracieulx
Ne furent ditz ne plus sauvages,
En devisant de plusieurs lieux
Tant d'amours que de voyages.

Ainsi quë estions en langages
De tout ce que nous voulions dire,
Nous tous retournions noz visages v°
Sus ung qui n'est fait que pour rire,
Si l'appelle disant : « Beau sire,
Dictes pour vostre bienvenue
Quelle chosë il nous fault lire,
Elle sera bien retenue. »

Et quant ma voix eut entendue,
Je vis sa couleur empirer,

8 Le sens de ce vers n'est pas clair. — 15 L'imprimé porte : Neantmoins; je me suis permis cette correction afin de rétablir l'acrostiche. — 24 Vers trop court.

Mot ne dit ne que beste mue,
Tres fort se print a souspirer.
Oncques riens ne voult deviser,
Mais tantost se tira arriere,
Nous tous sceusmes bien adviser
Que dolent fut a sa maniere.

Riens n'y valut nostre priere,
Tousjours nostre chemin allasmes,
De nous tous se tiroit arriere,
Ce jour a luy plus ne parlasmes.
Bien tard estoit quant nous logeames,
Soupper nous convint et loger,
Et puis après nous nous couchasmes,
Pour brief ce compte abreger.

Son soupper si fut bien legier,
Car il ne faisoit que penser,
Toute nuyt ne fit que songer,
Et soy tourner et soy lancer,
Il n'avoit garde de dancer
Ne de chanter, n'en doubtez point.
Homme ne l'eust peu avancer
A plain chant në a contrepoint.

Le matin vestit son pourpoint,
Au point du jour, quant il s'aveille,
Dieu scet s'il estoit en beau point
Quant nuyt et jour ainsi traveille,
Car il ne dort ne ne sommeille,
Si convint que nous levissions,
De quoy nous donnions grans merveilles,
Et que nous nous en allissions.

Autrement bien fait nous eussions
Se l'eussions voulu contredire,

Mais jamais ne le voulsissions,
Veu son courroux et son martire.
Tant estoit plain de dueil et d'ire,
En luy mesmes se lamentoit,
De son fait ne scavions que dire,
Tant de douleur au cueur avoit.

Je pensoye bien que c'estoit, *v°*
Mais nul semblant je n'en faisoye;
Voyant qu'il se desconfortoit,
En mon cueur dolent en estoye,
Ne parler a luy je n'osoye,
Toutesfois, je pris hardement
Qu'en chevauchant demanderoye
Qu'il avoit, ne quoy, ne comment.

Si me tiray tout coyement
Près de luy, par bonne maniere,
Et puis tant que peuz doulcement
Envers luy je feis ma priere,
Quë il me dist d'amour entiere
Son cas et qu'il avoit a faire;
Se la chose n'estoit trop fiere,
J'estoye prest de la parfaire.

Et luy diz : « C'est pour vous deffaire
De tenir vostre cueur couvert ;
Quant il vous vient aucun affaire,
A vostre amy doit estre ouvert,
Soit mol, soit dur, soit meur ou vert,
Quelque chose qu'il vous adviengne,
A vostre amy soit descouvert,
Et de cecy si vous souviengne.

Ne faictes pas tant qu'il conviengne *q* ij
Que vostre courroux vous deface ;

Se longuement fault qu'il vous tiengne,
Vous en perdrez et corps et face,
Pour quelque chose qu'on vous face,
Monstrez vous pacient et sage,
Si fort que vostre cueur reface
Le corps, si n'y aurez dommage.

Declairez moy vostre courage
Et se dont la douleur vous vient,
Se l'on vous a fait point d'oultrage,
Remedier il y convient,
Se tousjours il vous en souvient,
Vous en aurez douleur villaine;
Dictes moy le mal qui vous tient,
A l'amender je mettray peine. »

Le respondant respond cy après par laiz.

J'ay grant courroux qui me pourmene,
En son domaine
Homme plus grant ne peult avoir,
A racompter chose incertaine
Nul ne se peine,
Raison fera scavoir le voir.
HElas, doy je mal recevoir, v°
Grant gré scavoir
Ne doy je a qui tel mal m'envoye.
J'ay fait en tous lieux mon devoir
Et mon povoir,
Riens n'y vault, Jesus me pourvoye.

A racompter je ne pourroye
Ne n'oseroye
Declairer le mal que je sens,
Je pers mon bien, je pers ma joye,
Ou que je soye,



Ma memoirë et tout mon sens.
Dès maintenant je me consens
Que je suis sans
Avoir joye ne reconfort.
Homme n'y a d'icy a Sens
Jusque a cinq cens
Mené a plus grant desconfort.

Je pers le donjon et le fort,
Dont tenu fort
Me suis tout le temps de ma vie,
Je pers le chemin et le port
Par faulx rapport
De Malebouchë et d'Envie,
Qui me cuident oster ma vie *q* iij
Par flaterie ;
Sans cause me font grant rudesse,
De tous deux convient que je dye :
«Dieu les mauldie ! »
De souspirer mon cueur n'en cesse.

Helas, j'ay usé ma jeunesse
En grant lyesse,
En doulceur et en toute joye,
Et il convient que en ma vieillesse
En grant tristesse
Vive, quelque part que je soye,
Par Envie qui me guerroye
Et desvoye
Tant que ne scay que devenir.
En ce point vivre ne pourroye
Ne ne scauroye,
Bien voy qu'il me convient finir.

156 **Lire** : Et me desvoye.

L'acteur.

Si luy dis pour le retenir,
Quant je le vis ainsi troubler :
« Pour riens qui vous puisse advenir,
Le fol ne vous fault ressembler ;
Malebouche vous fait trembler,
Ce ses faiz vous sont dommageux,
Les vertus vous fault assembler *vo*
Pour vous deffendre de ces jeux.

L'homme doit estre courageux
Pour bien deffendre son bon droit,
Voire, qui plus est, oultrageux,
Autrement rendre le fauldroit.
Deffendez vous et parlez droit,
En verité n'a point de honte,
Deshonneur vous en adviendroit,
De faulx rappors ne tenez compte. »

Et quant il eut ouy mon compte
Ainsi comme je luy sceuz dire,
Si parle a moy et me racompte
Comment il seuffre grief martire ;
Puis après me print a redire :
« Je congnois bien que vous m'aymez,
Mon cueur se plainct et si souspire
De ce que dit icy m'avez.

Mais toutesfoiz grant tort avez,
Car bien scavez
La fortune qui m'est venue,
Tout au long veue vous l'avez.
Se vous n'avez
Trop fort troublee vostre veue, *q* iiij
Vëoir povez que j'ay perdue

Mon attendue,
Dont je suis plain de dueil et d'ire,
Plus dolent n'a dessoubz la nue;
En une mue
Me fault bouter sans plus rien dire.

Mon cueur si seuffre grief martire
Qui fort me tire
A douleur, car le fait me touche,
Je sens bien le cueur qui empire,
Et si souspire
Aussi sarté comme une souche;
Tout ce me vient par Mallebouche
Qui më acrouche
De sa voulenté tant perverse,
Et sans causë elle m'approuche
De faulx reprouche,
Pour moy bailler une traverse. »

L'acteur.

Se Malebouche la diverse
Vous veult sans causë assaillir,
Gardez qu'elle ne vous renverse;
A l'audevant vous saillir
Tout hardiment sans tressaillir.
Preud'homme si se peult bouter *v*o
Tout par tout, il ne peut faillir,
A respondre ne doit doubter.

Le respondant.

Lay.

Or vous plaise moy escouter
Et bien noter
Mon cas, ainsi que le diray,

212 Lire : A l'audevant vous fault saillir.

Tant de mal si me fault porter
Et supporter
Que je ne scay que je feray,
N'a qui je me conforteray,
N'a qui diray
Le mal que j'ay et la souffrance.
Pas longuement je ne vivray,
La mort auray
Bien brief, par grande desplaisance.

J'ay servy depuis mon enfance
Sans offence
Ung prince doulx et gracieux,
Sagë, excellent en puissance;
Sans doubtance
De prince on ne peult dire mieulx.
Or est ainsi quë envieux
Mesenvieux
Luy ont donné faulx a entendre,
Dont je suis melencolieux, *q* v
Le Roy des cieulx
Me doint grace de moy deffendre.

Que j'eussë osé entreprendre
De mesprendre
Envers celluy qu'ay tant servy!
On me devroit tuer ou pendre
Sans attendre.
Helas, pas ne l'ay desservy,
Oncques tel chose je ne vy,
Car asservy
Me suis du mien en son service,
En desplaisance suis ravy,
Quant a la my
On joue de moy par malice.

251 Le vers est altéré.

L'acteur.

Si luy respons : « Vous estes nice
D'avoir telle melencolie,
Vous me semblez une nourrice
Qui se courrouce a sa boulye,
Il convient que tout si s'oublye,
Ne vous souviengne plus de rien,
Car ce n'est que toute folye ;
Vostre desplaisir est le mien.

Trestout votre fait je scay bien *vo*
Et de quoy la douleur vous vient,
Je tiens que ce n'est que tout bien
Qui par ce moyen vous advient,
Des gens bien souvent ne souvient
Sinon quant on les voit venir,
Veu en vous a, le cas advient,
Grant bien vous en peult advenir.

De parler cuidez vous tenir
Male bouchë avec Envie ?
Point ne les scauroient retenir
Vous ne tous ceulx qui sont en vie,
Pource quë en mainte partie
Et en plusieurs lieux soubz la nue
Leur grant puissance est departie,
Nul temps elles ne sont en mue.

En leur fait n'a point de tenue,
Homme n'y doit avoir fiance,
Leur vouloir souvent se remue,
Elles n'ont point de conscience ;
C'elle peult avoir l'aliance
De Fortune pour le deffaire,
Par Nostre Dame de Lience,
L'homme si aura bien affaire.

267 Lire : Veu on vous a. — 281 Lire : C'elles peuent avoir.

Fortunë a deux arcs pour traire *q* vj
Qui ne sont pas bien accordans,
L'ung tire droit, l'autre a contraire,
L'ung par dehors, l'autre dedans,
L'ung est sainture sans mordant,
Car il est doulx et debonnaire,
L'autre fait pis que arracher dens;
A personne ne veult bien faire.

Mais je vous diray pour refaire,
L'homme, tandis qu'il m'en souvient,
Vers une grant dame retraire
Incontinent il le convient,
Et se de son party se tient,
Malebouche ne sa guisarme
Në Envie qui la soustient
Si n'oseroient crier alarme.

Qui est gardé de celle dame,
Que je n'ay pas encor nommee,
Elle garde le corps et l'ame :
Elle a nom Bonne Renommee
Qui de tous les bons est aymee.
Chascun en bien la peult avoir,
Car elle est tresbien reclamee,
Mais que l'on face son devoir.

Elle est preste de recevoir *v°*
Roys, ducz, contes, seigneurs et dames
Sans en prendre argent në avoir,
Et tous hommes et toutes femmes;
Mais quë ilz soient sans diffames
Et sans autre villain reprouche,
Elle les servira sans armes
Contre Envië et Malebouche.

Entendez cy, le fait vous touche,
Ce que je dy bien retenez,
Së Envye si vous approuche,
Bonnë Renommee tenez,
Avecques vous la maintenez
Tousjours, par grant discretion,
De mal faire vous abstenez
Et si fuyez sedition. »

Le respondant.
Lay.

Je n'euz oncques intention
N'affection
En ma vie d'autrement faire,
Je ne quiers point discention,
Dilection
Je demande pour mon affaire,
Së Envye me veult deffaire
Sans point meffaire,
Ce m'est grand admiration; *q* vij
Raison requiers pour moy refaire
Et bien parfaire
Pour trouver ma salvation.

L'acteur.

Or faisons declaration
De votre fait, se vous voulez :
Par ma determination
Advis m'est de peu vous doulez,
De courroux vous vous affoulez
Et vous mettez en grant martire,
Se vous avez aeles, vollez !
N'y pensez plus, il nous fault rire.

Or sus, encor vous vueil je dire,
Deux vers que fit ung apostolle ;

Pour vous oster de dueil et d'ire,
Vous les tiendrez de mon escolle.
Or escoutez ceste parolle,
Le latin est bien compassé,
La doctrine si n'est pas folle,
Je l'ai apris ou temps passé :

Audi, *vade*, *vide*, *tace*
Entendez se scavez l'usage,
Se tu vis vivere pace,
Qui ainsi fait c'est fait de sage. *v°*
Et l'on dit en nostre langage :
Trop parler nuict, trop grater cuyt ;
Ce n'est pas ung patois sauvage,
Tant grate chievre que mal gist.

Celluy qui ce langage mist
Et en françois et en latin
De grant prudence s'entremist,
Le proverbe si est certain.
Je l'ay apris ung bien matin,
Après que fusmes resveillez,
En l'hostel d'ung duc palatin ;
A le scavoir vous traveillez.

Et plus si ne vous merveillez
De ce qu'on dit et fait a court,
Ne dictes mot, dormez, veillez,
Se vous parlez, faictes le court,
Faictes l'aveuglë et le sourt
Et ayez tousjours grans oreilles,
Se bien scavez faire le lourt,
A la court vous verrez merveilles.

Soit de jour ou de nuyt, aux veilles,
Gouvernez vous y sagement.

Honneurs verrez plus que de pailles, *q* viij
Il en y a treslargement.
Se riens voulez, premierement
A nul ne dictes vostre fait
Se ne scavez certainement,
Qu'il soit bien vostre amy parfait.

Car bien souvent on est deffait
Par trop declairer son affaire.
Or sus, venons a vostre fait,
Sur ce qu'on vous a voulu faire.
N'avez vous pas bien peu affaire
D'y penser, esbahy suis comme
Ainsi vous en povez deffaire,
Car tout si ne vault une pomme.

Le respondant.
Lay.

Hannibal voult conquester Romme
    Mais tout, en somme,
Faillit par ung bon champion,
Plus hardy n'eut d'icy en Somme
    Le vaillant homme,
Et avoit a nom Scipion,
Il eut a sa promotion
    Commission
De conquester ceulx de Cartage,
Et vint en son intention,
    Sans fiction *vo*
Aux Rommains leur fit faire hommage.

Chando, Anglois, fut homme sage
    De hault courage,
Et fut vaillant homme de guerre,
Il fit en France maint dommage
    Par son oultrage

Et y conquesta mainte terre,
Mais quant plus n'eurent que conquerre
Ne riens acquerir,
En leur pays s'en retournerent.
Se de ce voulez plus enquerre,
Allez le querre,
Les croniques le rapporterent.

Ainsi ces deux se transporterent
Et emporterent
En leur pays tout leur bagage;
Mais si trestost qu'ilz y entrerent,
Ilz rencontrerent
Envyë et tout son lignage,
Et Fortune la tres sauvage
Par leur langage
Les firent du pays absens,
Nonobstant leur vasselage,
Vent au visage
Leur fut mis, commë hors du sens.

Depuis l'an mil six quatre cens
Gens tres puissans
Qui estoient parmy la France
Si ont esté fais non puissans,
Non congnoissans
Le cas dont ilz avoient souffrance
Par Envye sans congnoissance.
J'ay souvenance
Que qui voit la maison ardoir
De son voisin, je croy et pense
Que grant doubtance
De la sienne bien doit avoir.

412 Lire : Ne rien acquerre. — 426 Trop court.



Puis que je puis appercevoir
Et concevoir
Qu'Envye me veult assaillir,
Ne dois je faire mon devoir ?
C'est assavoir
A l'audevant me fault saillir,
Sans avoir paour ne tressaillir.
Dois je faillir
A Malebouche et a Envye ?
Sans cause me veullent tollir
Sans defaillir v°
Mon bien, mon estat et ma vie.

L'acteur.

Je croy trop bien une partie
Des exemples que vous baillez,
Mais vostre fait tel si n'est mye,
Pource pour neant vous merveillez,
Robe de plusieurs draps taillez
De couleur vert, rougë et perse,
Pour Folie vous traveillez,
Qui bien se soustient point ne verse.

Bien scay qu'Envye la perverse
Fait bien souvent l'homme verser,
Quant Fortune la tres diverse
Veult avecques elle converser.
Mais quant l'homme scet traverser
Leurs faitz, en les bien renversant,
Il se garde bien de verser
Par trop passer en traversant.

Vous avez ung maistre puissant
Qui maintient si noble maison,
Prudent est et bien congnoissant

Et de bon conseil a foison,
Avecques ceulx de la Toison,
Qui honneur ont si bien gardee, r ij
Par grant justicë et raison
Ont acquis bonne renommee.

Së Envye prent sa fumee
A vous donner aucune charge,
Venir povez sans main armee
Et sans porter escu ne targe,
Pour bien monstrer vostre descharge.
A ce doubter ne devez rien;
Puisque le prince ne vous charge,
Ne vous chaille, vous estes bien.

Quant il a ung serviteur sien,
Ne doubtez qu'il scet bien congnoistre
Së il fait mal ou s'il fait bien,
En telz choses scet bien son estre.
Selon que le servant peult estre,
Du bien luy fait, n'en doubtez point,
Il monstre bien qu'il est bon maistre,
A son bon servant ne fault point.

Or me dictes, avez vous point
Veu serviteur en son service,
Ou l'on ait trouvé tour ne point
Pour l'oster hors de son office,
Sinon qu'il ait fait aucun vice? v°
Et se le prince peult entendre
Que son serviteur si soit nice,
Selon le cas le fait deffendre.

Se cecy scavez bien entendre,
Ne chargez point vostre vouloir,
A mieulx servir vous devez tendre

Sans vous plaindre ne vous douloir,
D'Envye ne luy doit chaloir
De chose que puisse mesdire,
Car son parler peult peu valoir ;
Sus elle a assez a redire.

Vostre maistre vous a fait dire
Qu'il vouloit bien que vous sceussiez
Que pour riens qu'on sceust contredire
Contre vous, que vous ne creussiez
Quë en sa grace ne fussiez ;
Car il vous tient son bon servant,
Et veult que toujours vous faciez
Ainsi que avez fait par avant.

Se l'on parle de vous souvent
Par envye, ne vous en chaille,
Laissez aller, ce n'est que vent,
Mais que le maistre ne vous faille ; *r* iij
Prenez le grain, laissez la paille,
De vous toujours soit bien aymee
La dame, qui les biens vous baille,
Que j'ay devant icy nommee.

Së en vous est bien enfermee
Sans departir, vous n'avez garde
D'Envye ne de son armee,
Car se sera vostre avant garde,
Et si fera l'arriere garde
Qui sera vostre sauvement,
Car c'est celle qui tousjours garde
Ceulx qui la servent loyaulment.

Prenez en vous esbatement,
Joye, soulas avec lyesse,
Et vous ostez de pensement ;

Laissez soucy avec tristesse,
Car c'est ce qui le cueur vous blesse,
Et boutez hors melencolie,
Qui vous tient en si grant destresse,
Ou vous ferez tres grant folie.

Le respondant.
Lay.

Mon bon maistre, je vous mercie
La courtoisie
De laquelle me confortez; *v°*
En dangier estoye de ma vie
Par grant envie
Dequoy vous me reconfortez,
Moy qui estoye desconfortez
Me supportez
Par vostre grant misericorde;
Mon mal en bien vous transportez,
Et rapportez
Mon fait en amour et concorde.

Envye mon cueur si encorde
En une corde
Dont ne le pouvoye descorder,
Mais quant de voz ditz me recorde,
Je më accorde
A vostre vouloir accorder
Et trestous voz ditz concorder,
Sans discorder,
Jamais ne les discorderay,
En mon cueur les vueil encorder,
Sans descorder,
Car tous voz ditz j'accorderay.

L'acteur.

Or escoutez, je vous diray :
Ne soyez melencolieux,
En ce faisant vous aymeray r iiij
Et n'en pourrez valoir que mieulx,
Ne parlons plus des envieux,
De joye parler nous convient,
Et parlons de ces plaisans lieux.
Desquelz la compaignie vient.

A'vous veu, se il vous en souvient,
Es ditz lieux mainte creature
Ou Dieu du ciel, qui tout soustient,
A bien ouvré, si a Nature ?
Et en allant a l'adventure,
Ainsi qu'on va de rue en rue,
On n'y voit belle forniture,
Plus belle ne peut estre veue.

A galans qui ont bonne veue
Qui bien si scaivent contenir
Il me semble que soubz la nue
N'a meilleur lieu pour eulx tenir,
Mais qu'ilz se sachent maintenir
Par raison, qui sur tous domine,
Car bien souvent le con tenir,
Art le corps et la bource mine.

Le respondant.
Lay.

Se ce n'eust esté Mimequine,
Nostre meschine, v°
Qui se tenoit en la cuysine,

579 Lire : On y voit.



Et Calquin, fille de l'hostesse,
Et la fille nostre voisine
Qui se endoctrine
D'estre doulce, plaisant et fine,
Et en doulx regars si s'adresse,
Et puis la belle Brodaresse,
Jamais lyesse
Je n'eusse ëu, fors que tristesse,
Mais je y passoye mes douleurs,
Et Drogue la bonne maistresse,
Qui point ne cesse
De monstrer aux amans l'adresse
En son hostel au Puis d'Amours,
Ung bien peu au dessus de l'Ours.

L'acteur.

Se d'icy aviez pris le cours
Au Kairë, ou est le souldam,
Ne verrez vous plus bel acours
En ville des filles Adam,
Fustes vous vers le Flamidam
Et la ou fut l'hostel du Pas,
On y arrache mainte den
A telz qui ne s'en ventent pas.

Le respondant.
Lay.

Par mon serment, je ne croy pas r v
Que oncques trespas
Plus gracieux on sceust passer,
Car bien on y prent son repas
Par bon compas,
Qui bien si le scet compasser.
Je ne me scauroye passer
D'y rapasser,

Tant y a gracieux passaige :
Homme n'y scauroit trespasser,
Mais amasser
625 Fault argent ou non est pas saige.

L'acteur.

Aucuns y vivent d'avantaige
Et les autres baillent argent,
Quant argent fault, fault bailler gaige,
629 Ou on a tantost le sergent,
Et bien souvent n'y a si gent
Qui ne musë et qui ne pense,
Et qui ne soit bien diligent
633 A la fois pour faire finance.

Ainsi nous tous, par grant plaisance,
Nostre chemin nous en allasmes ;
A nostre amy sa desplaisance
637 Par ce moyen nous luy ostasmes,
D'illec en avant chevauchasmes v°
Joyeusement, pous nous desduire ;
Des bourdes a plain bras comptasmes,
641 Trop je mectroye a les redire.

Le respondant.

Mon nepveu, point de vous fault dire
Ou s'en va nostre compaignie,
Nous ne sommes faiz que pour rire,
645 **B**ien vous congnoissez nostre vie,
Les regretz de la departie
Estoient faiz par grande maniere ;
Reconfortez nostre partie,
649 **V**ous la congnoissez, pas n'est fiere.

625 Lire : ou on n'est pas saige.

A noz bons amys, par priere,
Pourrez monstrer ceste matiere,
Treshumblement les en prirez,
653 Et se riens y a qui n'affiere,
Lisez devant et puis derriere,
Incontinent le trouverrez
Par eulx, quant leur demanderez.
657 Ostez tout ce que vous pourrez
Trouver qui a nul puist desplaire,
Puis après vous leur monstrerez,
Honnestement le garderez;
661 Tousjours a chascun on doit plaire.

A tous autres par exemplaire r vj
Direz qu'a eulx me recommande,
Se rien je puis pour leur complaire,
665 Je vous supply qu'on le me mande,
Et je vueil payer grosse amende,
Sans en ravoir amendement,
Së aucun d'eulx rien si me mande
669 Se je faulx a leur mandement.

Adieu dy generalement
A la court et a son demaine,
Adieu, or a Dieu vous comment,
673 Dieu vous doint joye souveraine.
Fin du compte fais a grant peine
L'an quarante neuf quatre cens,
A Chasteau Regnault en Ardaine,
677 Deux moys avant les Innocens.

Le complaignant.

Ce compte fait, par gens passans
Je le feis porter a la court,
A seigneurs tres bien congnoissans
681 Tout mon fait pour le faire court,

Quant l'eurent veu, le bruyt en court
Tellement que la congnoissance
Vint au prince qui tout secourt,
685 Dont après il eut souvenance.

Les aucuns avoient desplaisance *v°*
De mon courroux quant le veoient,
Et les autres prenoient plaisance,
689 En le lisant ilz s'en ryoient,
Les autres au prince disoient
De moy du bien plus qu'i n'avoit ;
D'en trop dire temps ilz perdroient,
693 Le princë assez en scavoit.

VII. *Balade que ledit prisonnier fist en l'an mil CCCCXXXIX*[1], *a la requeste de la royne de France, derniere trespassee, de madame la Daulphine et de madame de Calabre et de plusieurs autres, lesquelles dames estoient a Chaalons.*

Qui est celluy qui se scauroit tenir
D'estre joyeulx et de soy abstenir
D'estre amoureux, sans joye et sans lyesse,
Voyant roynes hault estat soustenir,
La daulphine plaisamment maintenir,
6 De Bourgongne la trespuissant duchesse,
De Calabre la tresbelle princesse,
Avecques elles mainte chevaleresse,
De damoiselles chascune bien garnie ?
Entre telz gens n'auroit jamais tristesse *r* vij
Car de douleur, de beaulté, de jeunesse
12 Oncques ne vy plus plaisant compaignie.

692 Lire : perdroient. — 1 Lire : 1445. — 11 Lire : de doulceur.



Qui a Chalons si eust voulu venir,
Toutes ces choses on eust veu advenir,
De chevaliers, d'escuyers grant noblesse
Qui tous tendoient a honneur parvenir,
Les grans destriers bien faisoient soustenir
A la jouste pour montrer leur proesse,
Chascun tendoit pour sa dame et maistresse
A rompre boys, lances par grant rudesse,
A fort jouster chascun prenoit envye,
Dont les aucuns cheoient a la renverse;
Quant ilz cheent tantost on les redresse.
Oncques ne vy plus plaisant compaignie.

Quant de ces belles je ay le souvenir,
Le cueur, le corps me font rejouvenir,
Sans soucy suis, riens ne sens qui me blesse;
Et leur servant leur plaist moy retenir,
Jamais autre je ne vueil devenir,
Car nuyt et jour de penser je n'y cesse.
Je leur fais veu et si leur fais promesse,
Maulgré Dangier, vueillë ou non Vieillesse,
A les servir tout le temps de ma vie;
Amours le veulent et mon cueur si m'en presse,
Puisqu'ilz le veulent, fait sera sans paresse. v°
Oncques ne vis plus plaisant compaignie.

Prince, le dieu d'Amours ne la deesse
Si n'ont riens fait de plus grande haultesse,
N'assemblee qui soit mieulx acomplie
De tout honneur et de toute richesse;
Heraulx crioient a haulte voix : « largesse »;
Oncques ne vy plus plaisant compaignie.

VIII. *Autre balade que ledit prisonnier fit en la ville de Reims en l'an devant dit, a la requeste de madame de Bourgongne et de toutes ses dames et damoiselles.*

Je vis l'autrier sur ung rivage
Entre trois femmes grant devise,
Qui lavoyent linge de parage;
L'œuvre devisoient a leur guise.
La plus jeunë une chemise
Mectoit seicher dessus des rains,
Et dist aux autres, sans faintise :
Qu'il n'est ouvrage que de Reins.

La seconde par grant courage
Luy dist : « Vous parlez par maistrise,
Vous blasmez l'oeuvrë et l'ouvrage *r* viij
De Damas, de Troyes, de Venise
Et de Paris la bien assise :
Vous ont cë apris voz parrains »?
La jeune dist : « Rien ne les prise,
Qu'il n'est ouvrage que de Reins ».

La tierce, qui fut caulte et sage,
Luy va disant : « Ores, Denise,
Je n'entens point vostre langage,
Reins est cité tresbien comprise,
Mais aussi bien, qui bien l'advise,
Partie du corps sont les reins;
Declaration par vous soit mise
Qu'il n'est ouvrage que de Reins ».

Dames, ouye avez l'emprise,
Jugez qui mieulx a dit ou moins?

9 et 10 manquent dans l'exemplaire de la Bibl. Nat. et sont donnés d'après celui de la Bibl. de Versailles.

La jeune se tient a sa prise,
Qu'il n'est ouvrage que de Reins.

IX. *Balade*[1] *que monseigneur de Nevers envoya audit Jehan Regnier, bailly d'Aucerre, faicte au chasteau de Montenoison en l'an CCCCLXIII.*

Entre nous, povres hermites,
Sommes a Montenoison v°
Venus pour faire raison
A Dieu de tous noz debites.

Nous en serons du tout quittes
Ains que vuydons la maison,
Entre nous povres hermites.

Quant messe et heures sont dictes,
Nous beuvons vin de saison,
Et mangeons bien d'ung oison,
Et de bonnes tripes frites,
Entre nous povres hermites.

Tout au tour de nostre maison
Avons boys assez et foison
Hayes et buysson fort d'espine.

Dont au pied de nostre hermitage
Si a mainte beste sauvage
Et grant planté de sauvagine :

De chevreux, lievres et levreaux,
De sangliers, connins, lapereaux
Le plus du temps prenons saisine.

1 Ce n'est pas une ballade, mais un rondeau.

Bonnes perdris et gras chapons,
Faisans, poulles, paonnes et paons
Font souvent fumer la cuisine.

Par fois sont oyseaulx de riviere
Gectez hors de la gibeciere
Pour estre mis a la dodine.

Chevreaulx, cochons, beuf et mouton
Nous font tant crosler le menton
Qu'enflee en devient la bodine.

D'une andouille entre deux jambons
Faisons services beaulx et bons,
Avecques ce beau plat d'eschine.

Grosses carpes, barbues et tenches,
Grans luz, carreaulx et parches blanches
Sont mangees a la galentine.

Bon pain avons, feves et pois;
Bon vin, bon lart avec des pois,
Point ne serons prins par famine.

Poires cuites, fromage gras,
Pouldre de duc et ypocras
Prenons parfois par medecine.

Quant nous voulons aller esbatre
Pour bestes et oyseaulx combatre,
Nous n'oublions pas la bodine.

Nous vous demandons tous ensemble :
« De nostre fait, que vous en semble,
Menons nous point vie divine » ?

Si prions Dieu que face a face
Le puissons vëoir par sa grace
En sa gloire qui point ne fine.

X. *La responce que le dessusdit Jehan Regnier fit a monseigneur de Nevers.* v°

Aux pelerins du grant pardon
Lesquelz n'ont pas fait par chemin,
Mais par bulles en parchemin,
Du pape l'ont acquis par don.

Maulmigny l'estat et lourdon
Ordonnoit sans parler romain
Aux pelerins du grant pardon.

Saupiquet et Tirelardon
Et Marchegay et soir et main
A l'appareil mettoient la main.
Ilz y ont taillé maint lardon
Aux pelerins du grant pardon.

En plus fort chastel que l'Ordon
On a donné pardon divin
Aux pelerins du grant pardon.

Mangé n'ont rousse ne gardon,
Mais grans poissons sans alevin,
Sauvagines, chairs et bon vin
Meilleur que vin de Galardon,
Aux pelerins du grand pardon.

5 Lire : Maulmigny l'escharpe et bourdon.

Forclos leur fut par ung brandon
D'user du fruict de chauconnin
Aux pelerins du grant pardon.

Tous autres fruictz ont a bandon : *s* ij
Capendu, roueau, jalemain,
Quierville, mainfroy et parmain,
Dieu si en rendra grant guerdon
Aux pelerins du grant pardon.

Aux pelerins et aux hermites
Acquerans le pardon de Romme
Pour estre de leurs pechez quictes,
Comme doit estre tout preudhomme,
A tous vous fais scavoir en somme,
Apres recommandation,
Que pardon ne vault une pomme,
Qui ne fait satisfaction.

Satisfaction si fault faire
Tantost après contriction ;
A plusieurs elle est forte a faire
Du cueur sans contradiction,
Mais qui la fait sans fixion,
Dieu par ce point est contenté,
En la faisant d'affection,
Car il scet bien la voulenté.

La voulenté voire sans fainte
Si est reputee pour le fait,
C'elle est necte comme jacinte, *v°*
Le pardon si est tout parfait ;
C'elle est autrë, on n'a riens fait,
Perdu on a temps et voyage,
Et le pelerin tout deffait,
S'il n'a nectoyé son courage.

22 Lire : chaut connin.

Courage nect et gracieux,
Piteux, courtois et veritable
Si fait monter l'amë es cieulx,
Car elle est a Dieu delectable,
Et non pas viande de table,
Sangliers ne serfz, chevreux ne dains,
Ne coursiers qui sont en l'estable,
Ne tous autres plaisirs mondains.

Plaisirs mondains souvent si font
Plaisir au corps, dommage a l'ame,
Car il les mect si tresparfond
En lieu plain de feu et de flamme
Qui le corps et l'amë enflamme.
Compter fault après la despence,
Car gesir fault dessoubz la lame :
Il est sage qui bien y pense.

Qui bien y pensë et souvent
Advis m'est que c'est grant prudence, *s* iij
Car ce monde cy n'est que vent.
Se des biens y a habondance,
Si fault il aller a la dance
De Macabré la tresdiverse ;
Il convient que chascun y dance ;
Tresbien dance qui point ne verse.

Qui point ne verse a la renverse
Si fault il gesir dos envers,
Il n'y a destour ne traverse,
Car tous serons mangez de vers.
Pelerins estans a Nevers,
Pensez au temps qui après vient,
Et vueillez bien noter ces vers,
Car une fois mourir convient.

Mourir convient et n'en souvient;
Je ne scay pas que ce peult estre,
Et si ne scet on qu'on devient
88 Në ou l'en va, në en quel estre;
Il n'en est point de si grant maistre
Qu'il ne faille passer le pas,
Ou a dextrë ou a senestre;
92 Bon y fait passer par compas.

Par compas bon y fait passer, *v°*
Affin que l'ame soit ravie,
Pour la doubte du trespasser
96 Quant l'heure sera assouvie,
Combien que mener bonne vie,
Boire, manger en temps et lieu
Sans penser mal ne villennye,
100 Ceci ne desplaist point a Dieu.

Adieu je dy generaulment
Aux pelerins d'une aliance,
En priant Dieu treshumblement,
104 Auquel on doit avoir fiance,
Que tous soyez de conscience
Purs et nectz, du cueur cler et fin,
Et au surplus par sa puissance
108 Vous doint paradis a la fin.

Escript a Aucerre, sans jour,
En decembre le dernier jour.

109 Lire : sans sejour.

XI. *Cy après s'ensuyt unes lettres que ledit Jehan Regnier envoya a Monbleru.*

Mon nepveu, le plus que je puis,
Mon fait vous rescriptz brief et court :
Le procès scavez ou je suis
Contre monseigneur de Gaucourt; *s* iiij
En parlement a la grant court
Sommes renvoyez des requestes,
Se le prince ne nous secourt;
Estre vouldrions la ou vous estes.

Esté y avons douze testes
Pour ung cas lyez d'ung lien,
Bien rabrouez et fussions bestes
Nous ne scavions nostre maintien;
Certes Jehan de Sainct Julien
Ne le portoit paciemment,
Ne nesung de nous aussi bien,
Car mal n'avons fait sciemment.

A peine de bannissement
Et de perdre le corps et biens,
Adjournez fusmes vistement;
Chascun si fit pleiger les siens.
Quant a moy je pleige les miens,
Des dommages avons assez;
On fera tant que n'aurons riens;
Nous nous en fussions bien passez.

Peu de biens avions amassez,
Et pour neant les fault despendre,
De telz procès sommes lassez, *v°*
Il sembloit qu'on nous voulsist pendre;

4 Lire : Jaucourt.

Nous avions bon loysir d'apprendre;
En escoutant en parlement,
On y oyt qui le scet entendre;
Bien souvent tel qui parle ment.

Journee avons par contrement
Pour retourner a l'audience,
A la sainct Martin proprement.
Prendre nous fault en pacience,
Nous tous disons d'une aliance,
Et si voulons bien qu'on nous oye,
Quë au bon duc avons fiance
Pour nous delivrer a grant joye.

Quant du mestier estre souloye
Duquel l'aprentif si est maistre,
A Paris voulentiers alloye,
Trop bien je y scavoye mon estre.
Fust a dextrë ou a senestre,
Bien queroye mes apatis
Partout les lieux ou povoye estre;
Maintenant plus n'en suis hastis.

J'avoye ung martel tant fetis
Qui de foul si avoit le manche, 5 v
Et mes boutons beaulx et gentilz;
Je ferroye trop bien sans planche,
Fust jour ouvrier ou fust dimenche,
Trestous les jours de la sepmaine,
Boutant la beste de la hanche,
Je n'y avoye pas grant peine.

Bien scavoye serrer la veine,
Car j'avoye bonne lancette
Assereë et bien certaine,
Et si avoys bonne cornette.

Se la beste estoit du corps necte,
Il n'y failloit traveil ne brayes,
Mais qu'en disant une sornette
Je tentoyës en toutes playes.

En villes, en boys et en hayes,
Tout partout ou je me trouvoye,
Toutes ces choses cy sont vrayes,
Je ne tenoye chemin ne voye,
Hardement et puissance avoye
Si tendoyës a conquerir,
Nul autre vouloir je n'avoye
Pour honneur tousjours acquerir.

Honte n'avoye de requerir, v°
Tout prest si estoit mon harnois,
Je ne cessoye de querir,
Le combatre m'estoyent nois,
Mais a present bien je congnois
Que plus ne seray consentant
Du mestier. je le descongnois
Desormais il m'est trop grevant.

A l'heure que l'homme s'entend
C'est a l'heure qu'il est incluz,
Et pource me tiendray a tant,
Du mestier je seray recluz.
Mon temps est passé et excluz,
Mes outilz sont trop refoulez,
Jamais je ne seray conclus,
Car mes membres sont affoulez.

Entendez bien, se vous voulez,
Que plus ne quiers avoir confort,

64 Lire : Je tentoyë. — 70 Lire : Si tendoyë. — 76 Lire peut-être : Le combatre n'estoit ennois.

Mieulx me vallent les pois coulez ;
L'user de l'autre m'est trop fort.
Se j'en use je me fais tort,
Car après m'en plaingz et souspire,
Le cueur souvent si est d'accord
De ce dont le corps si empire.

Au bon marquis du Sainct Empire s vj
Et au prince de Charrolois
Trestout mon fait leur pourrez dire,
Et a tous ses gentilz galois
Yssus du bon sang de Valois,
Comme mon bon maistre d'Estampes,
Beaujeu l loufe ont leur loix,
Bien peuent frapper en ses estampes.

Ces gros symiers, ces belles hampes,
A dix dois ilz peuent trop bien prendre,
Pource qu'ilz ont plaines leurs lampes
Du saing d'amours; pour bien comprendre,
Le faict ilz ne scauroient mesprendre.
Pour escriprë ont bonne plume
Qui n'est refoulee ne tendre,
Il ne leur fault que beau volume.

Aux princes selon la coustume
Faictes recommandation,
Au bon Croy et a Anthume,
Point n'y faictes dilation,
Tous et toutes, sans fiction,
Dictes leur, bien leur scaurez dire,
Que Dieu leur doint perfection
De tout ce que leur cueur desire.

103 Ce vers est tout à fait altéré.

Escript a Aucerre, sans sejour, *v*
D'octobrc le seiziesme jour,
Totus vester avunculus,
Satis grossus, non parvulus.

XII. *Balade que le dessus nommé fit a la requeste de damoiselle Ysabeau Chrestienne, sa femme, en l'an mil CCCCLX.*

Et l'en requist la dicte damoiselle, comme en luy disant : « Mon amy, nous avons esté longuement ensemble et tousjours vescu joyeusement et pour l'amour de moy avez faictes chansons et autres joyeusetez, mais pource que sommes maintenant en nostre ancien aage, vous ne faictes plus riens, au moins je vous prie que en faciez une pour l'amour de moy ». Lequel dessus nommé luy respondit que il estoit contant et qu'elle seroit selon le temps ou ilz estoient et qu'elle se tensist contente. Laquelle damoiselle luy dist que, quelque chose qu'il fist, il ne luy en desplairoit en riens. Si luy fit ladicte balade qui s'ensuyt.

Puis que je sens que Vieillesse a moy vient
Et Jeunesse me laisse et si m'oublie,
Prendre congé des armes me convient,
Car ma puissance si m'est du tout faillie. *s* vij
Mon fait ne vault desormais une oublie ;
Tel desjeuner ne quiert que le polet,
Mieulx me vauldroit manger ung euf molet
Pour soustenir mon corps en bon propos.
Je suis maistre, j'estoye meilleur varlet ;
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

Quant du bon temps passé il me souvient,
Que nous allions chasser a l'acropie,
Et ou printemps, que chascun en aviens
Que nous allions querir les nidz de pie,
Et maintenant j'ay au nez la roupie,
Nulles dens n'ay, je mangeue soupe en laict,
Fourré je suis et si ay mantelet,
Emprès le feu vin et eaue en deux potz,
Les mains me tremblent et bois au gobelet;
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

A m'amye! se temps la plus ne revient,
Se l'attendons, c'est a nous grant folye,
Aller s'en fault sans scavoir qu'on devient,
Crier nous fault : « oublye, oublye, oublye! »
Mon desjeuner si sera de boulye,
Des jeux Sainct Mort j'ay prins le chapelet,
Je scay trop bien que ce jeu vous est lait.
Adieu, Amours, et a tous ses suppos; v°
Ne m'amenez Margot ne Ysabelet;
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

Prince, l'aagë en ce point si me mect,
J'estudie kalendriers et compost,
Medecine de mon fait s'entremet,
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

Et quant ladicte damoiselle Ysabeau Chrestienne eut ouye ladicte balade, elle dist qu'elle n'estoit pas trop belle et qu'il eust mieulx fait se il eust voulu.

13 Lire peut-être : chascun an avient. — 21 Vers trop long.



XIII. Je suis celluy qui porte la bourcette *s* viij
De fin drap d'or bien brodee et bien faicte,
Et de boutons de perles bien garnie,
Donnee me fut en faisant chiere lye,
Dieu gard de mal qui l'a donnee et faicte !

Ce me desplaist se la couple est deffaicte,
Quant est a moy, l'amour n'est point faillie;
Je suis celluy qui porte la bourcette. v°

A! fleur plaisant, vert, blanche, vermeillette,
Qui au printemps venez dessus l'herbette,
Souviengne vous de nostre departie.
Ja n'est besoing que plus je vous en dye,
Souviengne vous de vostre ceinturette;
Je suis celluy qui porte la bourcette.







NOTES

1. Ce début rappelle celui d'une oraison rimée :

> Jhesu qui te laixais estendre,
> En la croiz et pour homme pendre.

Voir Langfors, *Incipit*, p. 185.

88. Voir *Bibliographie*, p. VI et VII.

135. Le 14 janvier 1432 (n. s.) était un lundi et non un dimanche, comme l'auteur le dit au vers 144.

168. Le bailli était porteur de lettres qui permirent à ses adversaires de l'identifier.

246. *Benedictus Deus in donis suis et sanctus in omnibus operibus suis, qui vivit et regnat in secula seculorum*, citation empruntée à la *Benedictio mensae* du Bréviaire romain.

287. Monnaie d'or frappée en France par Henri VI. La face représentait une Vierge devant laquelle l'ange Gabriel déployait une banderole sur laquelle se lisait le mot : *Ave*.

362. Allusion au voyage de Terre sainte.

447 et suivants. Presque tous les saints invoqués par l'auteur se retrouvent dans le *Breviarium secundum usum ecclesie autissiodorensis*, imprimé, le 24 avril 1483, par Pierre Le Rouge de Chablis (Bibl. nat., réserve vélins 1595-6) Sur ce livre, voir Monceaux, *Les Le Rouge de Chablis*, t. I, p. 116-118. Le souvenir de la plupart de ces saints était conservé à Auxerre par un monument ou des reliques : saint Chris-



tophe avait sa statue dans la cathédrale, saint Germain était le patron de la ville, saint Amatre et saint Pélerin y furent évêques, saint André était le patron de la Bourgogne et, selon les chroniqueurs, sainte Madeleine, dont les reliques reposent dans l'église abbatiale de Vézelay, aurait converti le roi et la reine de Bourgogne.

536. L'auteur compte *a Avalon* pour 3 syll. et *a Auxerre* pour 2. Voir pièce X, 109 et XI, 121.

536. Sur l'église saint Lazare, autrefois saint Ladre, voir E. Petit, *Avallon et l'Avallonais*, p. 389.

595. Nièvre, arr. de Clamecy, chef-lieu de canton. Il s'y trouvait une église bénédictine sous le vocable de saint Liénard.

616. Luc XXIV, 6.

633. Couvent de sainte Catherine.

676. Le thème de ce fatras a été développé dans un petit poème moral qui se trouve à la suite de *Plusieurs devotes contemplations sur les injures, derisions et opprobres faictz a N-S. Jesus Christ touchant les parolles dictes par Pylate : Ecce homo* (Bibl. nat., fonds franç. 2307, fol. 41).

680. Ce fatras est de ceux que les arts de rhétorique nomment « impossibles ». Voir E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, p. 192 et suiv.

752. *Fol s'i fie* est un surnom donné aux gens trop crédules. Dans le *Testament* de Jean de Meung, l'auteur dit :

> Agnès n'ame Robert, non fait Perot Belon,
> Il ont nom fol s'i fie, s'a droit les apelon.
> *Roman de la Rose*, éd. Méon, t. IV, p. 25.

858. Je comprends : je ne sais ce qui m'épouvanta et je ne pus empêcher qu'on ne s'en aperçût.

1098. L'hôtel de la porte Barbette, auquel Jean Regnier fait allusion, appartint successivement, à la fin du XVe siècle, à Adam Day, à Nicolas de Mauregard et à Jean de Montagu : celui-ci le vendit, en 1401, à Isabeau de Bavière. C'est en sortant de chez elle que Louis d'Orléans fut assassiné, le 23 novembre 1407, par les hommes de Jean sans Peur. A l'époque du bailli, la rue Barbette était le prolongement de la vieille rue du Temple de laquelle elle était séparée par une poterne, d'où le nom de rue de la Porte ou

de la Poterne Barbette. Voir Guillebert de Metz, *Description de Paris sous Charles VI*, éd. Leroux de Lincy et Tisserand, p. 216, et surtout Ch. Sellier, *Le quartier Barbette* (*Bibl. de la société des études historiques*, fasc. II), 1899.

1291. Jean Regnier, dans sa prison, sculptait probablement de petites quenouilles qu'il offrait aux dames qui venaient le voir.

1368. Paraphrase de l'antienne :

> *Regina coeli, laetare, alleluia,*
> *Quia quem meruisti portare, alleluia,*
> *Resurrexit sicut dixit, alleluia.*
> *Ora pro nobis Deum, alleluia.*

Voir Dom F. Plaine, *L'Antienne « Regina Coeli »*, dans *Science catholique*, t. IV, p. 400-408.

1397. Je comprends : « même si tu étais allé en Savoie, je te tenais pour si fidèle que j'aurais cru que tu reviendrais ».

1459. Par Romenie l'auteur désigne l'empire grec.

1465. *Ciflovine* est une mauvaise lecture pour le nom de l'île appelée actuellement Céphalonie. Le texte de Jean Regnier donnait peut-être *Ciflonie*, (il faut une rime en ie), forme qui se trouve dans un des mss. des *Voyages et ambassades* de Guillebert de Lannoy (éd. Potvin, p. 12). Dans *Le saint voyage de Jherusalem* du seigneur d'Anglure, on trouve *Chifornia* (éd. Bonnardot et Longnon, p. 7) et *Chiffolonye* dans le *Pélerinage en Terre sainte et au Sinaï* publ. par M. Moranvillé (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1905 p. 78).

1472. L'auteur du *Voyage de la saincte cité de Hierusarem* (éd. Schefer, p. 106) dit : « Et la est une grande croix qu'on dit estre la croix du bon larron, qui fut la apportée par la dicte Helaine, et y a au meillieu d'icelle croix une petite piece de la croix de N. S., bien honnestement attachée et est entrée dedans ladicte grant croix... Plusieurs miracles ont esté faict par la dicte croix, comme on dit, et y vont plusieurs en pellerinaige. »

1485. Voir *Vie de Jean Regnier*, p. XIV.

1490. Il existe deux pièces sur la mort de Salisbury : *La derrision des Orlianois contre les Anglois* et la *Response dès Anglois*. Elles se trouvent dans le ms. 592 de la bibl. muni-

cipale de Besançon et dans un registre d'archives de Saint-Pierre-Eglise (Manche); pour les éditions voir *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1896, p. 153.

1541. Visite de l'empereur Charles IV à Charles V en 1377.

1543. Allusion à l'alliance franco-castillane et surtout à l'entrevue du duc d'Anjou et du comte de Trastamara à Aigues-Mortes, en 1367. Voir Daumet, *Etude sur l'alliance de la France et de la Castille au* XIV[e] *et* XV[e] *siècle* (*Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes*, fasc. 118), p. 30.

1549-56. La strophe n'est compréhensible qu'en supposant une forte anacoluthe, c'est-à-dire : « je ne sais à quoi pensaient ceux qui avaient l'habitude de conseiller, quand ils ne savaient ou ne voulaient prendre une décision ; je puis dire sans injustice que c'est par leur faute que le pays est ruiné ».

1600. Sous-entendu : « les nobles ».

1601 et suiv. Voir *Le livre des Fortunes et adversitez*, p. XXVIII.

1621-28. La même idée est développée dans le *Prisonnier desconforté* :

> Le pere fault a son enfant
> Et l'enfant barate son pere;
> Je vois grant discorde souvent
> Pour les biens entre frere et frere;
> Le fils fault a perë et mere
> Quant plus ne se povent aidier...

1781-2. *Placebo* et *Dilexi* sont les premiers mots des premier et dernier versets du psaume CXIV : *Dilexi quoniam exaudit Dominus vocem orationis meae* et *Placebo Domino in regione vivorum*. Sur l'emploi de ces deux expressions voir Langfors, *Le roman de Fauvel*, p. 122-5.

1783. Futur burlesque de *flatter*.

1852. Matthieu XVIII, 7.

1873. C'est-à-dire : « Il a vraiment pris un mauvais chemin celui qui l'abandonne au milieu ». Il existe un proverbe analogue : « Il ne va pas du tout a honte qui de demy voye se retourne ». Voir Langlois, *Anciens proverbes français* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LX, 1899, p. 585).

1972. L'auteur dit : Prenez vos thèmes dans les Evangiles afin de ne pas donner au peuple des sujets de haine et de soulèvement. Il y a peut-être dans ce passage une allusion à frère Thomas Couette qui, pendant l'année 1428, « regna en yceulx pays l'espace de cinq ou six mois, et fut en plusieurs notables cités comme Cambray, Tournay, Arras, Amiens et Terrewane ou il fist, comme dist est, plusieurs predications a la louenge du menu peuple » ; il était accompagné « de grand multitude de peuple, allans loin aux plains champs au-devant de luy ». En 1432, alors qu'il se trouvait à Rome, il fut reconnu coupable d'hérésie et brûlé. Voir la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, liv. II, chap. LIII et CXXVII.

2058. Les Anglais, les partisans du roi et ceux du duc de Bourgogne.

2069. En 1428, Guillebert de Lannoy rédigea un avis sur la croisade et il en fit un second l'année suivante (*Œuvres*, éd. Potvin, p. 201-2). Sur la demande de Cesarini, légat du pape, la diète de Nuremberg de 1431 décréta la croisade contre ces hérétiques.

2135 et suiv. Ce passage sur les lectures instructives du bailli est intéressant, mais bien peu précis. Quel livre d'Alexandre connut-il ? Est-ce la rédaction de Jacques de Vignay mentionnée dans l'inventaire de la bibliothèque de Charles VI, ou est-ce la traduction de l'*Historia de proeliis* dont P. Meyer a relevé dix-sept mss. et qui jouit d'une grande vogue jusqu'au XVIe siècle (*Alexandre le Grand dans la littérature du Moyen-âge,* t. II, p. 305) ? L'indication du poème sur la *Destruction de Troye* n'est pas plus complète ; celui de Jacques Millet est hors de cause, puisqu'il est postérieur au livre du bailli. Est-ce celui de Benoît de Sainte-Maure ou le remaniement latin de Guy de Colonne dont il existe trois versions ? La première, de 1380, aurait pu être connue de Jean Regnier (Bayot, *La légende de Troie*, *Soc. d'émulation de Bruges*, *Mélanges*, t. I, 1908 p. 19). Le livre d'Artus est un des nombreux romans de la Table ronde et celui de Charlemagne une chanson de geste du cycle du roi. Quant à Bléopatois d'Espaigne, il m'est inconnu. Est-ce une erreur d'impression pour Dolopatois ? Mais il était de Sicile. Ou est-ce Bliobéris ?

2256. La pièce est dite « en trois » parce qu'elle est formée de deux ballades qui pouvaient se lire séparément, comme nous les imprimons, ou en une seule :

M'amour souveraine croyez certainement
Je vous vueil escripre pour vous donner joye...

Une pièce de cette sorte se trouve, sous le nom de ballade triple, dans le *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, publ. par M. E. Langlois, p. 100.

2312. C'était une œuvre pie de visiter, et, si possible, de racheter les prisonniers. Le *Prisonnier desconforté* regrette de n'avoir pas accompli cette œuvre de miséricorde :

L'on doit bien souvent visiter
Et conforter les prisonniers,
A son povoir les racheter.
Je ne l'ay pas fait volentiers
Et maintenant, endementiers,
A moy qui me rachetera?

Le passage du texte de Jean Regnier montre que ces visiteurs n'étaient pas toujours très délicats.

2364 et suiv. M. E. Roy a publié cette ballade dans les *Mélanges offerts à M. M. Wilmotte* (1910, partie II, p. 581-588). Expliquant le vers 2387, il suppose que *brelroit* signifie *brûle rouge* et que Jean Regnier ne savait pas très bien l'anglais. Peut-être n'y a-t-il là qu'une faute de typographie; nous ignorons complètement quelles étaient les connaissances linguistiques du bailli. M. L. Thuasne, qui a également édité cette pièce, propose de voir dans *brelroit* le mot *brelare* que Villon emploie dans le *Grant Testament* (*Roberti Gaguini epistole et orationes*... t. II, p. 495). L'explication de M. Roy nous semble plus plausible : le vers entier étant en anglais, pourquoi ce dernier mot ne le serait-il pas? D'autre part, et ceci est important, *brelroit* rime avec *estoit*; *brelare* ne conviendrait pas.

La façon de parler des Anglais et des Ecossais a été souvent raillée en France au moyen-âge. Voir Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 366-379. Voici trois pièces peu connues : *Ballade en dialogue de deux Escossois* dans le ms. fr. 2206, fol. 128vº de la Bibl. nat.; *Ballade*

d'un Escossois, insérée dans le *Jardin de Plaisance*, éd. Vérard, fol. 62 v°; un *Noël en escossoys* qui se chante sur l'air : *Vray Dieu d'Amours confortez-moi*, ou sur : *Il n'est plaisir n'esbatement* (Voir *Cat. Rothschild*, art. 2981).

2396. On trouve un Jean Faucon, écuyer, mentionné dans les *Actes de la chancellerie de Henri VI*, publ. par M. Le Cacheux, t. II, p. 255.

2681. 28 octobre, date à laquelle on réglait ses dettes.

2868. Il est probable que l'auteur avait écrit comme au vers 4 : *desrendre*.

2970. Le texte cité ne se trouve pas dans Job, mais dans la première Epitre de saint Pierre (IV, 18) : *Et si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parebunt*. Le *Prisonnier desconforté* dit de même :

> Et l'aultre après savoir debvez
> Qui est en la saincte Escripture :
> A peinne est le juste saulvés.

2992. Ezechiel XVIII, 23. Ce passage est également cité par le *Prisonnier desconforté*.

3051 et suiv. Voici l'opinion de saint Augustin, qui est probablement un des clercs auxquels Jean Regnier pensait : *Judam traditorem non tam scelus quod commisit, quam indulgentiae desperatio fecit penitus interire. Non erat dignus misericordia, ideo ei non fulsit lumen in corde, ut ad ejus indulgentiam concurreret quem tradiderat, sicut illi qui eum crucifixerant*; *sed desperando se occidit, et laqueo suspendit se, suffocavit se. Quod fecit in corpore suo, hoc factum est in anima ipsius*. Sermon CCCLII, *Patrologie latine* de Migne, t. XXXVIII, col. 1558.

3083. Je n'ai pas retrouvé cet exemple pieux.

3275. Pour se persuader de la miséricorde de Dieu, le *Prisonnier desconforté* se rappelle également les consolantes histoires de Marie-Madeleine, du bon larron et du « desvoyé Theophilus ».

3451. Les rondeaux, ballades et chansons composés pour le nouvel an sont très nombreux ; Oton de Grandson, Eustache Deschamps, Charles d'Orléans et Jean de Garancières par exemple ont traité ce sujet.

3499. La ballade du jour de la Purification a été écrite pour le 2 février 1433.

3506. Luc II, 29.

3510. *Post partum Virgo inviolata permansisti, Dei Genitrix intercede pro nobis*. Troisième antienne du troisième nocturne du commun des fêtes de la Vierge du *Bréviaire romain*.

3537. Expression empruntée au *Salve regina*.

3704. Jean Regnier réclame une messe déchantée, c'est-à-dire une messe avec chœur à plusieurs voix. Il l'oppose non seulement à la messe basse, mais aussi à la messe à note, qui est une messe haute en plain chant.

3721. Ce Vitry est peut-être de la même famille que Jacquet de Vitry, drapier, demeurant à Auxerre, qui avait, en 1412, confectionné pour le duc de Bourgogne, une robe et un chaperon. Voir Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, *Preuves*, t. I, p. 71-72.

3749. Luc XXIII, 46.

3784. Il est intéressant de relever la forme *Macabré* qui rime avec *remembré*; elle se retrouve un peu plus loin, pièce X, vers 74. Cette expression a été étudiée par G. Huet, *Notes d'histoire littéraire*, *Moyen-âge*, XX (1917), p. 148 et suiv.

3787. Je chante le ténor, tandis que la mort m'accompagne au contre-ténor.

3796. Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon; il l'épousa en janvier 1430.

3887. Les Du Puis étaient une famille de bourgeois; à la fin du XIVe siècle, un Jean Du Puis fut maire de Beauvais (Archives communales de Beauvais, liasse CC. 15).

P. 137. La formule « dont Dieu ait l'ame » a été ajoutée au XVIe siècle par l'éditeur. Tout ce passage sur Beauvais et le Beauvaisis en 1433 est éclairé par les actes cotés BB3 et BB4 des archives communales de Beauvais. Voir l'*Inventaire sommaire*... publ. par R. Rose.

P. 138. Dans le *Chevalier délibéré* d'Olivier de la Marche, La Hire et Poton de Saintrailles reposent ensemble dans le cimetière de Mémoire :

Soubz une tombe de leiton
Trouvay enseveliz deux corps

Dont fut honneste le diton;
Ceulx furent La Hyre et Poton,
Des bons guerriers de ce temps lors,
Des mains de Debile sont mors,
Malgré leur bonne renommée
Qui leur est au moins demourée.
Ed. de Schiedam, fol. dj.

3956-3963. Il semble que l'ami du prisonnier se soit nommé Pierre d'Encre; il appartenait probablement à la même famille que Jean d'Encre, qui était prévôt du Beauvaisis en mai 1441 (Bibl. nat., Pièces originales 1050, dossier 24236).

4045. Raoul VI de Gaucourt, conseiller et chambellan du roi. Voir P. Anselme, *Histoire généalogique...*, t. VIII, p. 366.

4189. Refrain de la *Ballade des proverbes* de Villon, éd. Longnon, p. 134.

4290. Cette prison se trouvait dans la tour de la façade de l'évêché (aujourd'hui palais de justice) longeant la rue Limaçon. Voir E. de La Fontaine, *Hist. de Beauvais*, t. II, p. 85.

4363. La chanson de Maître Alain eut un succès considérable jusqu'au milieu du XVIe siècle. Elle se trouve dans sept mss. au moins : Lyon 1235, publ. par M. Clédat dans *Lyon-Revue*, 1886, second semestre, p. 320; Grenoble 874, fol. 59; Paris, Bibl. nat., fonds franç. 9346, fol. 74 v°, publ. par Gasté, *Chansons normandes*, p. 108, et par M. T. Gérold, *Le ms. de Bayeux*, art. 73; Berlin, ms. Rohan, fol. 65, publ. par Loepelmann, *Die Handschrift Rohan*, art. 60; Florence, Laurentienne, Ashb. 51; Londres, Mus. brit., roy. 20 C. VIII, fol. 165; Oxford, bodl. 213, fol. 56, publ. par Stainer, *Dufay*... art. 9 avec la musique de Binchois. C'est probablement sur cet air que Jean Regnier la chanta lui-même. Ce rondeau forme la quatrième strophe de la *Complainte du prisonnier d'Amours* qui a été publiée par M. A. Piaget dans les *Mélanges offerts à M. E. Picot*, t. II, p. 155-162. Cette chanson est encore citée par Rabelais, liv. V, chap. 33, et elle est le timbre d'une *Basse dance* publ. par Closson, art. 31.

4481. Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or, chef-lieu d'arr.

4538. Voir vers 676.

4581. Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, chef-lieu de canton.

4627. Philippe Bouton, dans son *Miroir des dames* (éd. Beauvois, p. 16), parle des prisonniers qui furent sauvés par leurs femmes :

Ne scey combien de prisonniers
Furent condamnés a mourir,
Leurs femmes les avoyent tant chers
Qu'elles se vindrent devestir
Et de leurs habitz les vestir.
Ainsi leurs maris hors vuiderent
Et leurs femmes la demourerent.

4757. C'est une erreur, Jean Regnier resta un an et cinq mois en prison. Le premier mai, sa femme et son fils arrivèrent à Beauvais (p. 152); il fut libéré peu après, car, à sa sortie du « tourage », il entendit les « oiseaux qui chanteoient du moys de may ».

I. *Première requête au duc de Bourgogne.*

57-69. *In camo et freno maxillas eorum constringe qui non approximant ad te*, Psaume XXXI, 9.

141. Voir *Vie de Jean Regnier*, p. XV.

153. Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre. Elle mourut le 8 mars 1441. Ses relations avec son neveu furent souvent troublées; en juin 1434, elle eut une entrevue avec le duc à Mons et, un mois plus tard, il lui assura une rente régulière. Cette réconciliation permit à Jean Regnier de la nommer dans sa requête, qui par conséquent serait postérieure à 1434.

II. *Seconde requête au duc de Bourgogne.*

6. A cause de ce vers, M. E. Petit a cru pouvoir affirmer que cette pièce était de beaucoup postérieure à la précédente, et qu'elle avait été composée en 1460. Il nous semble, au contraire, qu'elle date de 1440 environ. En admettant que le bailli soit né en 1391 ou 1392, il serait entré au ser-

vice du duc à 14 ans, ce qui est normal; il se plaint de la vieillesse, car au moyen-âge on considérait qu'à partir de quarante ans « l'homme ne fait que languorir » (*Testament de Jean de Meung*, éd. Méon, t. IV, p. 9). Alain Chartier âgé de quarante ans, ne disait-il pas : « mon age tourne ja vers declin »? (*Romania*, XXX (1901), p. 41). Il faut évidemment faire, dans ces plaintes du bailli, la part de l'exagération nécessaire pour attendrir le duc; c'est ainsi que dans la première des requêtes il dit avoir été deux ans en prison, ce qui, comme nous l'avons vu, est inexact.

III. *Chanson faite au bois de Dijon* (*1442*).

Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, assista avec sa femme Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, et leur fils aîné Jean, aux fêtes données à Dijon en été 1442. Voici comment Olivier de la Marche, l'historien de ces fêtes, rapporte le fait : « Le duc de Bourgoigne se retira en sa ville de Dijon, ouquel lieu il passa le plus beau de l'esté en grans chieres, festimens, bancquetz, chasses et volleries et en plusieurs et divers deduictz, et revint le duc de Bourbon et la duchesse de Bourbon, seur du duc, et Jehan de Bourbon, comte de Clermont, leur ainsné filz, devers ledit duc de Bourgoingne, ou ilz furent bien festoyez et bien recuilliz », *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. I, p. 266-7.

IV. *Ballade morale*.

Pour toute cette ballade voir le chapitre de l'introduction intitulé *Regnier et Villon*, p. XXXVI.

31. Vespasien commença la campagne de Syrie (66-68) que son fils Titus termina.

32. Facino Cane, condottiere, mort en 1412, joua un rôle important en Italie septentrionale dans les combats entre Guelfes et Gibelins. Voir Galli, *Facino Cane e le guerre guelfo-ghibelline nell' Italia settentrionale*, *Archivio storico lombardo*, 1897, t. VII, p. 339-378 et t VIII, p. 1-42.

33. Voir vers 1485.

46-47. L'auteur se représente le jugement dernier comme un grand procès où le diable, cherchant à avoir le plus d'âmes possible, énumérera tous les péchés, tandis que la « départie », c'est-à-dire Dieu, effacera la liste des démérites.



V. *Complainte sur la mort d'Anne de Chauvigny* (*1457*).

Douze vers de cette détestable pièce ont été publiés par Challe dans son *Histoire de la ville et du comté de Joigny* (*Bulletin de la soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, 1882, p. 253). Il s'extasie sur cette « touchante élégie » et sur « les strophes si attendrissantes qu'on ne peut les lire sans une profonde émotion ». En tant que seigneur de Guerchy, Jean Regnier relevait du comte de Joigny, Louis de la Trémoïlle, dont Anne de Chauvigny était l'épouse.

1. Joigny, Yonne.

2. Bourbon-Lancy, Saône-et-Loire, arr. de Charolles, chef-lieu de canton; Uchon, Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres; Antigny-la-Ville, Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc.

3. Poilly-sur-Tholon, Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant; Bourbilly, Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur, comm. de Vic-de-Chassenay; Montigny, Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon, comm. de Turny.

178. 6 janvier 1457.

VI. *Conte en vers composé le 28 octobre 1449 environ, et adressé par le bailli à son neveu Guillaume de Monbléru.*

Comme nous l'avons remarqué plus haut (p. XXIX), cette pièce est quelque peu obscure. C'est un débat entre l'auteur et sa raison, à propos des calomnies dont il était l'objet. Grâce à l'acrostiche du premier huitain, nous savons que l'envieux, qui cherchait à lui nuire auprès du duc, était Philippe de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, gouverneur de l'Auxerrois. Dans la onzième pièce, Jean Regnier fait allusion au procès qu'il plaide contre ce personnage, qui, pendant presque vingt ans, le poursuivit de sa méchanceté.

353. Ce précepte fut souvent exprimé : « Oez, voiez, taisez, souffrez », disait Eustache Deschamps (éd. Queux de Saint-Hilaire, t. I, p. 314.)

Oy, voy, parle poy ;
Se tu parles garde toy,
De qui tu parles et de quoy.

se trouve dans une sentence qui suit les *Notables, enseignemens, adages et proverbes de* Pierre Gringore, imprimés à Paris vers 1528 (voir Lacombe, *Livres d'heures* .., n° 3, 135 et 265 et Picot, *Cat. Rothschild*, n° 500). Ce conseil est inscrit sous le portrait de Rigaut d'Aurelle, (conseiller, chambellan et maître d'hôtel des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier), qui fit partie de l'exposition des peintures murales organisée au Musée des Arts décoratifs du 25 mars au 10 mai 1918 (n° 352 du catalogue).

405. Chandos, héraut d'armes du Prince Noir, auteur d'une chronique publiée par H. Octavius Coxe pour le Roxburghe Club, en 1842, et par Francisque Michel, en 1883.

429. Allusion à la haine entre Orléans et Bourgogne. Louis d'Orléans fut assassiné en 1407.

473. L'ordre de la Toison d'Or fut fondé en janvier 1430.

605. L'hôtel de l'Ours est mentionné dans un compte de dépenses de Charles le Téméraire; en juin 1467, deux chevaux qui lui appartiennent y sont entretenus (Arch. du Nord, B. 3431).

610. Flamidan est la transcription française de Vlamincdam, ancien nom de la rue Saint-Georges. Voir Gilliodts van Severen, *Bruges ancienne et moderne*, p. 78.

648. Par « nostre partie » l'auteur désigne probablement sa femme, Isabeau Chrestien, qui était restée à Auxerre et à qui Monbléru tenait compagnie.

676. Château-Regnault (Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Monthermé) dépendait du comte de Nevers et de Rethel. Voir L. H. Labande, *Trésor des chartes du comté de Rethel*, t. III, p. 317, 320-22 etc.

677. Environ le 28 octobre 1449.

VII. *Ballade faite à l'entrevue de Châlons-sur-Marne, en 1445.*

La ballade de Jean Regnier est faussement datée; l'entrevue à laquelle elle fait allusion, qui eut lieu en juin 1445, à Châlons-sur-Marne, est racontée par Olivier de la Marche (éd. Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 54) et par Matthieu d'Escouchy (éd. Buchon, *Panthéon littéraire*, chap. V). On y régla l'exécution de certains articles du traité d'Arras et le roi René y obtint la remise de la somme



qu'il devait encore sur sa rançon. Au sujet des réjouissances dont parle notre auteur, Mathieu d'Escouchy dit : « Or se faisoient tres frequemment les joustes et autres esbatements dedans le marché d'icelle ville, auxquels se trouvoient de jour en jour plusieurs grands seigneurs, chevaliers et escuyers en fort notable arroy, bien parés de diverses manieres de couleurs et riches paremens, lesquels desiroient tous d'acquerir de l'honneur et le prix et l'estime et louange des dames ». Ce fut à la requête de la reine de France, Marie d'Anjou, femme de Charles VII, qui mourut en 1463, de Marguerite d'Ecosse, femme du dauphin Louis, qui mourut subitement à Châlons pendant ces fêtes, de Marie de Bourbon qui venait d'épouser Jean de Calabre, de la reine de Sicile, femme du roi René, et de la duchesse Isabelle de Bourgogne, que Jean Regnier dit avoir fait sa ballade. Puisque l'auteur ne mentionne pas la mort de la Dauphine, qui plongea dans le deuil toute la société, il faut supposer que sa ballade a été rédigée au début des fêtes.

VIII. *Ballade faite à Reims pour la duchesse de Bourgogne et ses demoiselles* (*1445*).

La duchesse quitta Bruxelles pour Reims le 13 mars 1445 ; c'est donc à cette date, que Jean Regnier composa pour elle et son entourage l'étonnante ballade qui suit (Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. IV, p. 130).

IX. *Vers de monseigneur de Nevers* (*1463*).

Comme nous l'avons remarqué (p. 212), cette soi-disant ballade est un rondeau suivi de treize tercets. Charles de Nevers écrivit ces vers en son château de Montenoison (Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery). Ils ont été publiés par Mgr. Crosnier, *Le comte de Nevers à Montenoison*, *Bull. de la soc. nivernaise*, 1863, p. 371.

27. Le *Menagier de Paris* mentionne dans ses menus pour diners « de grans seigneurs », des oiseaux de rivière, des mallars et des oies à la dodine (p. 91. 92, 96 de l'éd. J. Pichon).

31. Cette équivoque se retrouve dans une ballade ordu-

rière publiée par M. Schwob dans le *Parnasse satyrique*, p. 121.

36. La galentine est une sauce bouillie dont le *Ménagier de Paris* donne la recette : galentine pour raie (p. 202), galentine de poisson froid (p. 174 de l'éd. J. Pichon).

43. La façon de faire la poudre de duc et celle d'hypocras est indiquée par le *Ménagier*, éd. citée, p. 248.

X. *Réponse de Jean Regnier au comte de Nevers, (31 décembre 1463).*

5. Maulmigny a été identifié par Mgr. Crosnier à Guy de Maumigny, conseiller et premier maître d'hôtel de Charles de Nevers. Voir *art. cité*, p. 373.

8. Saupiquet et Marchegay se retrouvent parmi les queux et aides de cuisine, à la date du 12 janvier 1468, dans un état de la maison de Jean de Nevers, frère et successeur de Charles (Bibl. nat., fonds franç. 2903, fol. 24). Les autres cuisiniers de cette maison portaient presque tous des noms amusants : Marée, Camelyne (c'est le nom d'une sauce réputée au xv[e] siècle), Carbon. En parlant des surnoms imposés aux domestiques, Pierre Michault dit, dans le *Doctrinal rural du temps present* :

Ung autre aussy aura nom imposé,
Crocquelardon, Saulpicquet ou Potaige,
Qui lui sera donné ou imposé
Pour ce qu'il a sur cë aulcun usaige.

Bibl. nat., fonds franç. 1654, fol. 8 v°.

13. Château d'Ordon, Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Julien-du-Sault, comm. de Saint-Loup d'Ordon.

19. Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon.

25. *Capendu* et *rouveau* sont des noms de pommes *parmain* est celui d'une poire.

74. Voir note au vers 3784.

84. Charles de Nevers mourut au début de mai 1464, âgé de moins de cinquante ans, cinq mois seulement après que Jean Regnier lui eût adressé cet avertissement. Voir R. de Lespinasse, *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, t. III, p. 504.



XI. *Lettre de Jean Regnier à son neveu Monbléru.*

Cette épitre n'est pas datée; mais à cause de la mention de Nicolas Rollin, seigneur d'Authume, (appelé dans le texte : Anthume), qui mourut en janvier 1461, elle ne peut être postérieure à cette date.

L'auteur raconte à son correspondant comment il est en procès avec Philippe de Jaucourt, son ennemi personnel, qui en 1449 avait déjà essayé de lui nuire (voir pièce VI). Philippe de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, capitaine, puis gouverneur de l'Auxerrois, avait épousé Agnès de la Trémoïlle dont il n'eut point d'enfant; destitué en 1465, il mourut trois ans plus tard. Voir comte de Chastellux, *La Famille de Jaucourt*, dans le *Bulletin de la société des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, 1878, p. 102-3, et Lebeuf *liv. cit.*, t. II, p. 174-5.

Jean Regnier nous dit que son procès est renvoyé devant le parlement de Paris. Cette affaire dut traîner en longueur, car, en mai 1468, nous lisons dans les registres du Parlement : « Entre Me Blaise Tribolé, advocat du roy nostre sire a Aucerre, appellant de messire Philippe de Jaucourt, chevalier, soy disant gouverneur dudit lieu d'Aucerre, et de Jehan Regnier le jeune, lieutenant du bailli dudit lieu..... et Messire Germain Trové, intimé d'autre part, appoinctié est que la dicte appellation est muée et convertie en opposition, la court renvoie les dictes parties devant le dict bailli d'Aucerre ou son lieutenant au premier jour de juin prochain » (Arch. nat. X1a 831, fol. 185).

13. Le texte n'est pas très clair, mais les vers 13-15 semblent bien indiquer que Jean de Saint-Julien était le témoin de la partie adverse. Ce personnage est mentionné dans un compte d'Etienne Baudoyn (1425); il reçoit quinze livres pour avoir fait un voyage qui lui était ordonné par le maréchal de Bourgogne, pour informer le duc de ce qui se passait au pays d'Auxerre (Arch. Côte-d'Or, B. 2567). C'est très probablement avec un membre de la même famille que Jean Regnier fut en procès, car, le 23 août 1467, une transaction eut lieu par devant le bailli de Troyes, entre Jean Regnier, écuyer, seigneur de Vauvrilles et de Guerchy,

pour lui et se portant fort pour noble homme Jean Regnier, bailli d'Auxerre, son beau-père, et noble homme Claude de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Milly, au sujet d'une pièce de bois contenant quatre arpents, sis en la paroisse de Guerchy, finage de Chassaignes et autres droits, au sujet desquels ils avaient contestation (Bibl. nat., fonds franç. 30759, fol. 205).

41-88. Je n'insiste pas sur ces vers qui enrichissent considérablement notre connaissance du vocabulaire libre de la seconde moitié du xve siècle.

97. Il s'agit du marquisat d'Anvers qui appartint aux ducs de Brabant et passa, en 1430, au pouvoir du duc de Bourgogne.

98. Charles le Téméraire porta le titre de comte de Charolais jusqu'à la mort de son père.

102. Jean de Bourgogne, dit de Clamecy, comte d'Etampes, frère et successeur de Charles, comte de Nevers (1464).

103. Pierre II, duc de Bourbon, qui porta le titre de seigneur de Beaujeu jusqu'en 1488, date de la mort de son frère aîné Jean II.

115. Antoine de Croÿ, qui mourut en 1475.

116. Nicolas Rollin, chancelier de Bourgogne, seigneur d'Authume, mourut en janvier 1461.

123. Jean Regnier semble avoir joui, vers la fin de sa vie, d'un certain embonpoint, ainsi que le prouve le passage suivant : « Ledit Jehan Midi, pour la maison et pressouer a lui advenuz par succession de ses feuz pere et mere, qu'ilz ont acquise de Jehan Regnier l'aisnel, nommé le gros bailly d'Aucerre » (Arch. Yonne, G. 1890, fol. 4vo).

XII. *Ballade faite par Jean Regnier pour sa femme (1460).*

Cette ballade est un petit tableau de genre : on y voit le vieux bailli, assailli par toutes sortes de maux, regretter le temps passé.

12. Cette façon de chasser est citée par Gaston Phébus dans son *Livre de la chasse.* Voir planches 74 et 88 de la reproduction du manuscrit 616 du fonds franç. de la Bibl. nat., faite par les soins de M. C. Couderc : *Comment on*



doit prendre les loups a la croupie et *Comment on puet prendre les lievres a la croupie.*

16. Le *Menagier de Paris* donne la recette du potage au lait (p. 177 de l'éd. J. Pichon).

26. Les jeux saint Maur sont la goutte. Eustache Deschamps en parle souvent (éd. Queux de Saint-Hilaire, t. IV, p. 289; t. V, p. 3; t. VI, p. 232, 233; t. VII, p. 54; t. VIII, p. 21, etc.) Dans le *Petit Testament*, Villon laisse à Jean de la Garde : une potence saint Mor, c'est-à-dire une béquille.

XIII. Ce dernier rondeau a été ajouté par l'imprimeur pour terminer le livre, mais il n'est certainement pas de la même époque que les pièces précédentes. C'est une assez jolie bluette où l'auteur évoque avec discrétion le souvenir d'une rencontre amoureuse.





GLOSSAIRE

Acerter, 2035 ; essarter, défricher.
Acours, VI,608; assemblée.
Afferir, VI, 653; convenir.
Affubler, 858; métaphoriquement : égarer, étourdir.
Appatis, 231 ; XI, 46; redevance.
Attaintes (***venir a ses***), 2882; parvenir à ses fins.
Attendue, V, 150 ; VI, 192; espérance.
Avaler, 3180; descendre.
Avansir, V, 186; avantager.

Bodine, IX, 30; 45 ; bedaine
Bot, 200; coup.
Boucheton (***a***), V, 64; à plat ventre.
Brandon, X, 21 ; arrêt.

Carreau, IX, 35 ; carrelet, poisson.
Cault, VIII, 17; avisé.
Celeriere, 1912 ; gardienne.
Chappeau, 3653 ; 3657; 3572 couronne.
Cliquaille, 2757; 3458; argent.
Coloigne, 1291 ; quenouille.
Compain, 3366 ; compagnon.
Compas (***par***), VI, 619; régulièrement.
Compasser, VI, 619; mesurer.
Confès, 1069; 3112; confessé.
Convent (***avoir en***), 833; promettre; (***tenir***), 835; 1419; tenir sa promesse.

Debite, IX, 4; dette.
Deffensis, V, 185; résistance.
Defferger, 4561; délivrer des fers.
Defferre, 1588; dépouille.
Deporter, 2780; délivrer.
Descorder, 737; VI, 555; enlever les cordes.
Desparer, 1346; délivrer.
Dodine, IX, 27; sauce, voir note.
Dommageux, VI, 166; dommageable.
Double, 2811 ; perfide.

Drapper, 3461 ; fabriquer du drap.
Druges (*avoir les*), 4486 ; plaisanter.

Embusché, 4375 ; 4423 ; 4425 ; tapi.
Emprinse, 1181 ; V, 92 ; VIII, 25 ; entreprise.
Encorder, 740 ; VI, 553 ; VI, 562 ; attacher avec une corde.
Enfergé, 4291 ; 4614 ; 4683 ; *enforgé*, 225 ; enchaîné.
Esduire, 1569 ; 2766 ; écartér.
Esparé, 1344 ; effacé.
Espartir, 958 ; séparer.
Estache, 4224 ; poteau.
Estampe, XI, 104 ; ?
Estargier, 220 ; attarder.

Fetis, XI, 49 ; bien fait.
Festis (*pain*), 236 ; ordinaire.
Finance, 1495 ; rançon (*mettre a*), 255 ; rançonner ; (*faire*), 4328 ; VI, 633 ; payer la rançon.
Forclos, X, 21 ; interdit.
Foul, XI, 50 ; hêtre.
Francolaine, 3475 ; instrument de torture.

Galentine, IX, 36 ; sauce, voir note.
Get, 226 ; lanière du faucon.
Grenetiere, 1907 ; gardienne du grenier.
Grimasse, 1100 ; personne grotesque.

Huller, V, 126 ; hurler.

Jarfault, 679 ; gerfaut.

Lamproie(*payer la*), 213 ; faire les frais.
Lectré, 168 ; garni de lettres.
Loquence, II, 26 ; éloquence.
Lune, V, 19 ; 22 ; glace du miroir.
Lunete, 1289 ; linotte.
Lus, 4541 ; IX, 35 ; brochet, poisson.

Masse, 1016 ; massue.
Mescompter (*se*), 53 ; 54 ; IV, 51 ; VI, 5 ; se tromper dans un récit.
Mesenvieux, VI, 236 ; envieux.
Mesprison, 72 ; faute.
Mesrien, 4394 ; matériel de construction.
Moison, 1610 ; redevance en nature.
Mordan, VI, 289 ; ardillon de la ceinture.
Mue, 4115 ; VI, 195 ; VI, 276 ; prison, cage.
Muser, 680 ; probablement pour *musser*, cacher.

Naige, 154 ; fesse.
Nice, VI, 2513 ; VI, 499 ; sot.

Orfenté 3437 ; misère.

Parage (*chemise de*), VIII, 3 ; linge de luxe.
Parche, XI, 35 ; perche.
Patis, 234 ; pâturage.
Plaige, 844 ; 1402 ; caution.
Pleger, 4652 ; XI, 20, XI, 21 ; garantir.

Rain, VIII, 6 ; branche.
Ramasse, 1095 ; balai.
Rapasser, 1526 ; rabâcher.

Roupieux, 1377 ; métaphoriquement : couvert de honte.

Saing, XI, 108 ; huile.
Saisine (*prandre*), IX, 21 ; possession.
Sarchié, I, 35 ; fouillé.
Sarté, VI, 202 ; arraché.
Sas, 1518 ; tamis.
Sasser, 1518 ; 1519 ; tamiser.
Saziere, 1517 ; ?
Selle, 4604 ; siège sans dossier.
Sep, 2367 ; entrave.
Solation, I, 19 ; joie.
Sosson, 3880 ; compagnon.

Tenter, XI, 64 ; sonder.
Teste, XI, 9 ; témoin.
Torsonniere, 1923 ; féminin de *torsonnier*, bourreau.
Trasse, I, 139 ; suite.
Triche, 2953 ; trompé.

Value, 1140 ; 1146 ; 2528 ; valeur.
Vanque, 3656 ; 3661 ; 3669 ; pervenche.
Vitaille, 2748, 3472 ; nourriture.





TABLE ALPHABÉTIQUE

Les chiffres romains indiquent les pages de l'introduction, et les chiffres arabes celles du reste du volume. La lettre n désigne les notes, la lettre v, les vers.





LISTE DES GRAVURES

1. Fol. aij. La crucifixion. Comme l'a remarqué M. Davies, ce bois doit provenir du fonds de Pigouchet.

2. Fol. aij v°. Le bailli en prison, les pieds « enfergés ».

3. Fol. av v°. Le bailli et son valet sont attaqués par un « compagnon de la feuillée ».

4. Fol. bij v°. Cette gravure est formée de deux bois juxtaposés : d'une part un Christ bénissant et de l'autre un petit bonhomme en prière.

5. Fol. biiij. Comme la précédente, cette gravure est composée de deux morceaux différents : à gauche, le petit bonhomme déjà cité, à droite, la Vierge avec l'enfant qui se trouve dans le *Psaultier Nostre Dame selon Saint Jerosme*, Paris, s. d., Vérard, fol. a vj v°. Le bois semble avoir été modifié chez Vérard où la Vierge ressort sur un fond noir éclairé d'étoiles.

6. Fol. ciiij v°. Le bailli et le messager qui lui apporte des nouvelles.

7. Fol. eij v°. Le prisonnier en prière.

8. Fol. eiij v°. Le bailli en prière; dans le fond une ville.

9. Fol. fij. Isaac bénissant Jacob, bois emprunté à la *Mer des histoires*, Paris, s. d , Vérard, fol. cxxxii, au *Premier volume d'Orose*, Paris, 1491, Vérard, fol. xxxix ou à la *Bible en françoys*, Paris, s. d., Vérard, fol. 23 vo.

10. Fol. diiij v°. Jean Regnier et Isabeau Chrétien.

11. Fol. gviij v°. Le prisonnier reçoit la visite de la dame qui lui offre un brin de « ne m'oubliez mie ».

12. Fol. lj v°. Même gravure que n° 9.

13. Fol. miiij v°. Isabeau Chrétien entre avec son fils dans le « tourage »; c'est la copie d'un bois du *Chasteau de labour* de Gringore, Paris, 1500, 31 mars, Philippe Pigouchet pour Simon Vostre, fol. bvj. Les personnages s'y appellent Bon ceur, Bonne voulenté et Talent de bien faire, la maison est le Château de labeur. Ce même bois illustre la *Nef de santé*, Paris, s. d., veuve Trepperel, fol. Aij v°; il est reproduit dans le *Catalogue Fairfax Murray*, p. 568.

14. Fol. nij v°. Isabeau Chrétien et son fils retrouvent le prisonnier.

15. Fol. sviij. La dame offre la boursette à son ami; la gravure a été abîmée par un lecteur irrespectueux.





ERRATA

P. VIII. M. Ph. Renouard a l'obligeance de me signaler un exemplaire de l'édition de Jean de la Garde à la bibliothèque de la ville de Grenoble. Voir A. Ducoin, *Catalogue*..., nº 16023.

V. 1303. Correction inutile.
V. 1447. Lire : delivre *moy*.
V. 1538-40. Erreur de numérotation.
V. 1863. Lire : des*t*achez.
V. 2374. Lire : en pourroye.
V. 2452. Lire : d'ung tel do*n*.
V. 2653. Lire : *m*on courage.
V. 2740. Lire : Si fait.
P. 221, v. 115. Lire : A*u*thume.





TABLE DES MATIÈRES



Publications de la SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS (*En vente à la librairie* EDOUARD CHAMPION, *5, quai Malaquais, à Paris-6ᵉ arr.*).

Bulletin de la Société des Anciens Textes Français (années 1875 à 1921). N'est vendu qu'aux membres de la Société au prix de 5 fr. par année, sur papier de Hollande, et de 9 fr. sur papier Whatman.

Chansons françaises du XVᵉ *siècle* publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris par Gaston PARIS, et accompagnées de la musique transcrite en notation moderne par Auguste GEVAERT (1875). Epuisé.

Les plus anciens Monuments de la langue française (IXᵉ, Xᵉ siècles) publiés par Gaston PARIS. Album de neuf planches exécutées par la photogravure (1875) . . . . Épuisé.

Brun de la Montaigne, roman d'aventure publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de Paris, par Paul MEYER (1875). Sur papier Whatman seulement. . . . . 50 fr.

Miracles de Nostre Dame par personnages publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT; texte complet, t. I à VII (1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1883), le vol. . 25 fr.

Le tome VII est épuisé en papier Hollande.

Le t. VIII, dû à M. François BONNARDOT, comprend le vocabulaire, la table des noms et celle des citations bibliques (1893). . . . . 35 fr.

Guillaume de Palerne publié, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par Henri MICHELANT (1876). Sur papier Whatman seulement. . . . . 60 fr.

Deux Rédactions du Roman des Sept Sages de Rome publiées par Gaston PARIS (1876). Sur papier Whatman seulement . . . . 60 fr.

Aiol, chanson de geste publiée d'après le manuscrit unique de Paris par Jacques NORMAND et Gaston RAYNAUD (1877). Sur papier Whatman seulement. . . . . 70 fr.

Le Débat des Hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate between the Heralds of England and France by* John COKE, édition commencée par L. PANNIER et achevée par Paul MEYER (1877). . . . . 25 fr.

Œuvres complètes d'Eustache Deschamps publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par le marquis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE, t. I à VI, et par Gaston RAYNAUD, t. VII à XI (1878, 1880, 1882, 1884, 1887, 1889, 1891, 1893, 1894, 1901, 1903), ouvrage terminé, le vol. 30 fr.

Le saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure publié par François BONNARDOT et Auguste LONGNON (1878) . . . . 30 fr.

Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468) publiée avec notes et pièces diverses par Siméon LUCE, t. I et II (1879, 1883), le vol. . . . . . . 30 fr.

Elie de Saint-Gille, chanson de geste publiée avec introduction, glossaire et index, par Gaston RAYNAUD, accompagnée de la rédaction norvégienne traduite par Eugène KOELBING (1879). . . . . 25 fr.



Daurel et Beton, chanson de geste provençale publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique appartenant à M. F. Didot par Paul Meyer (1880). Sur papier Whatman seulement . . . . 45 fr.

La Vie de saint Gilles, par Guillaume de Berneville, poème du XIIe siècle publié d'après le manuscrit unique de Florence par Gaston Paris et Alphonse Bos (1881) . . . . 30 fr.

L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amour, poème attribué à Martial d'Auvergne, publié d'après les mss. et les anciennes éditions par A. de Montaiglon (1881). . . . . 25 fr.

Raoul de Cambrai, chanson de geste publiée par Paul Meyer et Auguste Longnon (1882). Sur papier Whatman seulement . . . . 70 fr.

Le Dit de la Panthère d'Amours, par Nicole de Margival, poème du XIIIe siècle publié par Henry A. Todd (1883) . . . . 30 fr.

Les Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par H. Suchier, t. I et II ensemble (1884-85). . . . . 60 fr.

La Mort Aymeri de Narbonne, chanson de geste publiée par J. Couraye du Parc (1884). . . . . 30 fr.

Trois Versions rimées de l'Évangile de Nicodème publiées par G. Paris et A. Bos (1885) . . . . 30 fr.

Fragments d'une Vie de saint Thomas de Cantorbéry publiés pour la première fois d'après les feuillets appartenant à la collection Goethals Vercruysse, avec fac-similé en héliogravure de l'original, par Paul Meyer (1885). 30 fr.

Œuvres poétiques de Christine de Pisan publiées par Maurice Roy, t. I, II et III (1886, 1891, 1896), le vol. . . . . 30 fr.

Merlin, roman en prose du XIIIe siècle publié, d'après le ms. appartenant à M. A. Huth, par G. Paris et J. Ulrich, t. I et II (1886). Sur papier Whatman seulement le vol. . . . . 60 fr.

Aymeri de Narbonne, chanson de geste publiée par Louis Demaison, t. I et II (1887). Sur papier Whatman seulement le vol. . . . . 60 fr.

Le Mystère de saint Bernard de Menthon publié d'après le ms. unique appartenant à M. le comte de Menthon par A. Lecoy de la Marche (1888). 25 fr.

Les quatre Ages de l'homme, traité moral de Philippe de Novare, publié par Marcel de Fréville (1888) . . . . 30 fr

Le Couronnement de Louis, chanson de geste publiée par E. Langlois (1888). Sur papier Whatman seulement. . . . . 70 fr.

Les Contes moralisés de Nicole Bozon publiés par Miss L. Toulmin Smith et M. Paul Meyer (1889). . . . . 35 fr.

Rondeaux et autres Poésies du XVe siècle publiés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Gaston Raynaud (1889). . . . . 30 fr.

Le Roman de Thèbes, édition critique d'après tous les manuscrits connus, par Léopold Constans, t. I et II (1890) ensemble. . . . . 70 fr.

Le Chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. nat. fr. 20050), reproduction phototypique avec transcription, par Paul Meyer et Gaston Raynaud, t. I (1892). . . . . 140 fr.

Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole publié d'après le manuscrit du Vatican par G. Servois (1893). Sur papier Whatman seulement. . . . . 60 fr.

L'Escoufle, roman d'aventure, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de l'Arsenal, par H. Michelant et P. Meyer (1894). . 35 fr.

Guillaume de la Barre, roman d'aventures, par Arnaut Vidal de Castelnaudari, publié par Paul Meyer (1895). . . . . 30 fr.



Meliador, par Jean FROISSART, publié par A. LONGNON, t. I, II et III (1895-1899), le vol... 30 fr.

La Prise de Cordres et de Sebille, chanson de geste publiée, d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale, par Ovide DENSUSIANU (1896).. Épuisé.

Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy, publiées par Arthur PIAGET et Emile PICOT, t. I, II et III (1896, 1899, 1908), le volume.. 30 fr.

L'Art de Chevalerie, traduction du *De re militari* de Végèce par JEAN DE MEUN, publié, avec une étude sur cette traduction et sur *Li Abrejance de l'Ordre de Chevalerie* de JEAN PRIORAT, par Ulysse ROBERT (1897). 30 fr.

Li Abrejance de l'Ordre de Chevalerie, mise en vers de la traduction de Végèce par JEAN DE MEUN, par Jean PRIORAT de Besançon, publiée avec un glossaire par Ulysse ROBERT (1897)...................... 30 fr.

La Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, traduction contemporaine de l'auteur, publiée d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale par le Docteur A. Bos, t. I et II (1897, 1898) ensemble......... 60 fr.

Les Narbonnais, chanson de geste publiée pour la première fois par Hermann SUCHIER, t. I et II (1898)...................... Épuisé.

Orson de Beauvais, chanson de geste du XII[e] siècle publiée d'après le manuscrit unique de Cheltenham par Gaston PARIS (1899)........ 30 fr.

L'*Apocalypse en français au XIII[e] siècle* (Bibl. nat. fr. 403), publiée par L. DELISLE et P. MEYER. Reproduction phototypique (1900).... 140 fr.
— Texte et introduction (1901)................................ 35 fr.

Les Chansons de Gace Brulé, publiées par G. HUET (1902)......... 25 fr.

Le Roman de Tristan, par Thomas, poème du XII[e] siècle publié par Joseph BÉDIER, t. I et II (1902-1905), le vol.......................... Épuisé.

Recueil général des Sotties, publié par Ém. PICOT, t. I, II et III (1902, 1904, 1912), le vol.. 30 fr.

Robert le Diable, roman d'aventures publié par E. LÖSETH (1903)... 30 fr.

Le Roman de Tristan, par BÉROUL et un anonyme, poème du XII[e] siècle, publié par Ernest MURET (1903).............................. Épuisé.

Maistre Pierre Pathelin hystorié, reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron (1904).. 25 fr.

Le Roman de Troie, par BENOIT DE SAINTE-MAURE, publié d'après tous les manuscrits connus, par L. CONSTANS, t. I, II, III, IV, V et VI (1904, 1906, 1907, 1908, 1909, 1912), le vol .... 35 fr.

Les Vers de la Mort, par HÉLINANT, moine de Froidmont, publiés d'après tous les manuscrits connus, par Fr. WULFF et Em. WALBERG (1905). Épuisé.

Les Cent Ballades, poème du XIV[e] siècle, publié avec deux reproductions phototypiques, par Gaston RAYNAUD (1905)...................... 30 fr.

Le Moniage Guillaume, chansons de geste du XII[e] siècle, publiées par W. CLOETTA, t. I et II (1906, 1911), le vol.......................... 35 fr

Florence de Rome, chanson d'aventure du premier quart du XIII[e] siècle, publiée par A. WALLENSKÖLD, t. I et II (1907, 1909), le vol...... 30 fr.

Les deux Poemes de La Foiie Tristan, publiés par Joseph BÉDIER (1907).. Épuisé.



Les Œuvres de Guillaume de Machaut, publiées par E. Hœpffner, t. I (1908) t. II et III (1911, 1921), le vol . . . . 35 fr.

Les Œuvres de Simund de Freine, publiées par John E. Matzke (1909). 30 fr.

Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rethorique, reproduction en fac-similé de l'édition publiée par Antoine Vérard vers 1501 (1910)........ 140 fr.

Chansons et descorts de Gautier de Dargies, publiés par G. Huet (1912) . . . . 20 fr.

L'Entrée d'Espagne, chanson de geste franco-italienne, publiée par A. Thomas, t. I et II (1913) ensemble................................ 70 fr.

Le Lai de l'Ombre, par Jean Renart, publié par J. Bédier (1913).. 35 fr.

Le Roman de la Rose, par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, publié d'après les manuscrits, par E. Langlois.
Tome I (1914), II et III (1920), IV (1922), le vol.............. 35 fr.

Le Roman de Fauvel, par Gervais du Bus, publié d'après tous les manuscrits connus, par M. A. Långfors (1914-1919)............... 30 fr.

Doon de la Roche, chanson de geste, publiée par P. Meyer et G. Huet (1921). . . . . 35 fr.

Le Roman de la Comtesse de Pontieu, publié par C. Brunel (1922). 30 fr.

Jean de Paris, publié par Mme E. Wickersheimer (1923). . . . . . . 25 fr.

Le Mistére du Viel Testament, publié avec introduction, notes et glossaire, par le baron James de Rothschild, t. I-VI (1878-1891), ouvrage terminé, le vol. . . . . 30 fr.

(*Ouvrage imprimé aux frais du baron James de Rothschild et offert aux membres de la Société.*)

Tous ces ouvrages sont in-8°, excepté *Les plus anciens Monuments de la langue française* et la reproduction de l'*Apocalypse*, qui sont grand in-folio, et la reproduction du *Jardin de Plaisance*, qui est in-4°.

Il a été fait de chaque ouvrage un tirage à petit nombre sur papier Whatman. Le prix des exemplaires sur ce papier est double de celui des exemplaires sur papier ordinaire.

Les membres de la Société ont droit à une remise de 25 p. 100 sur tous les prix indiqués ci-dessus.

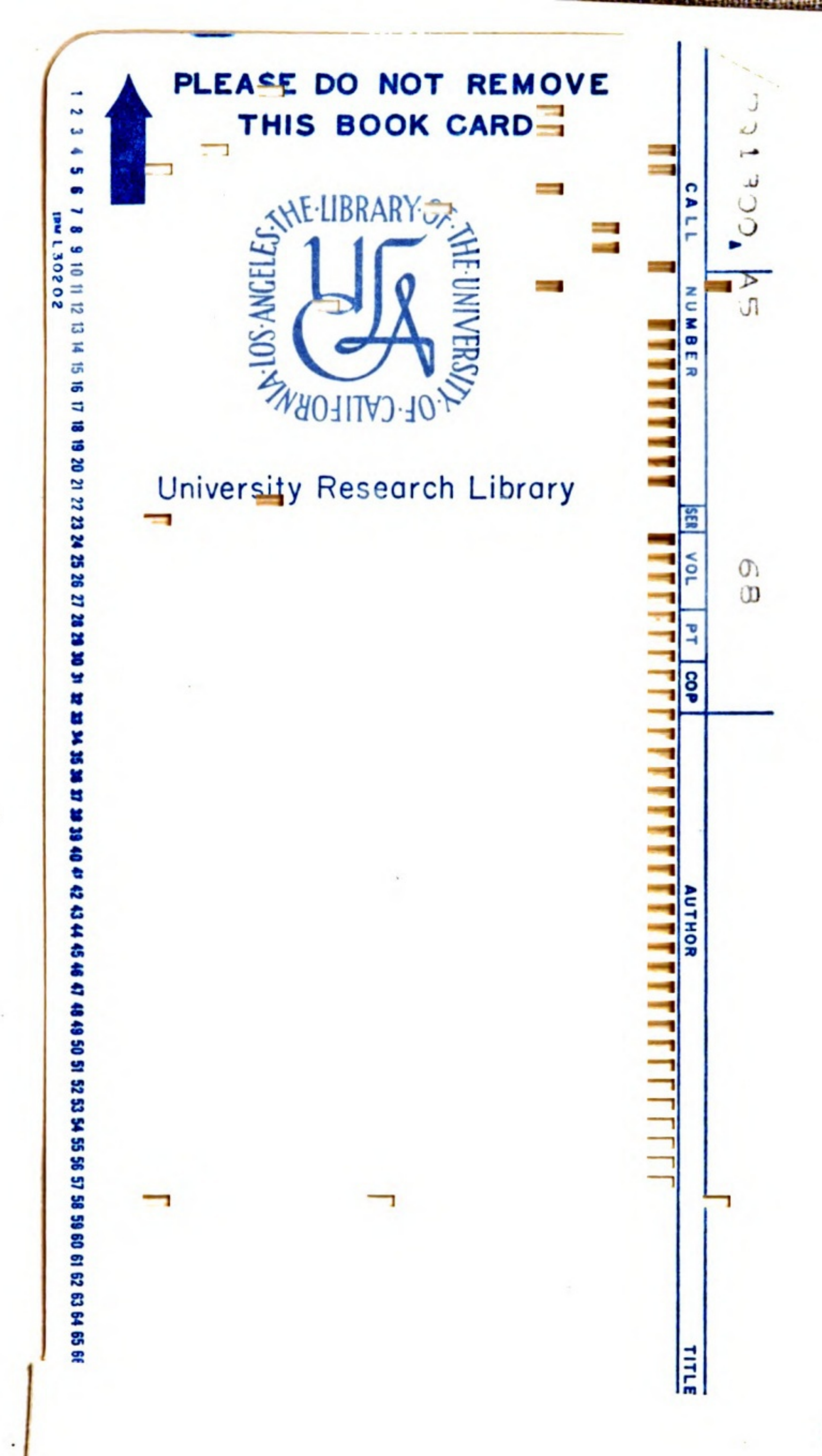
La Société des Anciens Textes français a obtenu pour ses publications le prix Archon-Despérouses, à l'Académie française, en 1882, et le prix La Grange, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1883, 1895, 1901, 1908, 1911, 1914 et 1918.



Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.






PLEASE DO NOT REMOVE
THIS BOOK CARD
THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES
University Research Library
CALL NUMBER
SER
VOL
PT
COP
AUTHOR
TITLE

